




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2023-505**

Séance publique du

13 décembre 2023

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20231213- lmc1249822-DE-1-1
Date de signature : 15/12/2023
Date de réception : vendredi 15 décembre 2023
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS RELEVANT DE LA DIRECTION DE LA CULTURE - EXERCICE 2023

Le 13 décembre 2023 à 09h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 07 décembre 2023, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Brigitte DEVESA à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Elisabeth HUARD à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Madame Perrine MEGGIATO à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Philippe KLEIN, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Dominique AUGÉY, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Madame Françoise TERME à Madame Fabienne VINCENTI.

Excusés sans pouvoir :

Madame Laurence ANGELETTI, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Alain PARRA.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées
et Attractivité
Direction de la Culture

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 DÉCEMBRE 2023

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Madame Sophie JOISSAINS

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS RELEVANT DE LA
DIRECTION DE LA CULTURE - EXERCICE 2023- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Le monde associatif culturel concourt largement à l'animation de la Ville, il renforce ainsi le lien social en mobilisant les habitants autour de manifestations variées touchant le tout public, sur des thématiques nombreuses (musiques classiques, contemporaines, théâtre, danse, arts numériques, cinéma...) en favorisant la découverte et l'ouverture sur le monde extérieur.

En cette fin d'exercice 2023, la Ville a décidé d'apporter son soutien financier aux associations figurant dans le tableau ci-annexé afin de les aider à pérenniser et développer leurs activités culturelles ou mettre en place de nouvelles actions ou événements.

Il s'agit de l'association « **Elans** » qui intervient dans le domaine de la danse et propose un événement intitulé « Beyond the Margin » qui met en lumière la scène Hip-Hop aixoise et européenne et dont le but est de promouvoir les artistes au niveau local et national, de faire rayonner la ville dans le développement de la culture urbaine, de créer un moment de partage et de mixité permettant de créer du lien social et de l'inclusion.

Le montant de la subvention s'élève à 1 000 €.

L'association « **La Famille** » intervient dans le domaine du Théâtre avec la production de pièces tout public et jeune public.

Le montant de la subvention s'élève à 5 000 €.

De plus, la Ville s'associe à l'association «**Gabriel DUSSURGET**» chargée de promouvoir les jeunes talents de la scène lyrique, révélés par le Festival d'Aix-en-Provence, pour récompenser, par un prix, un artiste révélé par l'Académie Européenne de Musique.

Le Prix Gabriel DUSSURGET récompense, depuis 2006, un artiste révélé par le Festival International d'Art lyrique d'Aix-en-Provence, et ce, dans tous les domaines concourant à la production des œuvres lyriques : chanteur, chef d'orchestre, interprète compositeur, scénographe. Gabriel DUSSURGET a su, de son vivant, valoriser l'opéra en un art total qui conjugue tous ces métiers de la scène. Il était également reconnu pour son talent de découvreur. C'est cette conception de l'art lyrique et ce rôle du Festival que ces prix souhaitent mettre à l'honneur.

Depuis 2015, un Prix Gabriel DUSSURGET Jeune Espoir est remis à un élève du Conservatoire Darius Milhaud.

Les anciens lauréats sont invités cette année à venir célébrer ensemble, sur scène, les 75 ans du Festival. Cette attribution de récompense est ainsi doublée par un Prix Gabriel DUSSURGET Spécial anniversaire des 75 ans de l'association.

Depuis 2015, cette opération se déroule en partenariat avec le Conservatoire Darius Milhaud.

Les prix 2023 ont été attribués à :

- Prix Gabriel DUSSURGET remis à Mme Anna PROHASKA, Soprano,
- Prix du Jeune Espoir G. DUSSURGET, décerné à M. Matthieu LAINÉ, compositeur,
- Prix Gabriel DUSSURGET Spécial anniversaire des 75 ans, remis à M. Sylvain GUIGNERY, Chef d'orchestre.

Le montant de cette participation s'élève à **1 700 €** (mille sept cents euros).

D'autre part, il vous est également demandé de bien vouloir adopter la convention d'objectifs pluri annuelle et multi partenariale pour une durée de 5 ans (2023/2027), avec le Centre d'Arts Contemporains d'Intérêt National du 3bisF qui a pour objet d'établir le cadre contractuel entre l'association et les partenaires publics pour la mise en œuvre du projet artistique et culturel proposé par le bénéficiaire et définir les modalités d'évaluation au travers d'objectifs concrets définis contractuellement. (Convention ci-annexée).

Le montant annuel de la subvention de fonctionnement attribué à l'association du 3BisF ainsi que les modalités de paiement feront l'objet du vote d'une convention annuelle entre l'association et chacun des partenaires publics.

Aussi, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

-ATTRIBUER aux associations « **Elans** » et « **La Famille** » des subventions de fonctionnement ou fonctionnement projet pour un montant total de **6 000 €** ;

-DIRE que ces dépenses seront imputées au budget de la Ville sur la ligne 311 – 65748 – 933 / 2466 qui présente les disponibilités suffisantes ;

-ATTRIBUER à l'association « **Gabriel DUSSURGET** » une subvention de fonctionnement ou fonctionnement projet pour un montant total de **1 700 €** ;

-DIRE que cette dépense sera imputée au budget de la Ville sur la ligne 33-6574-923-1681 qui présente les disponibilités suffisantes ;

-ADOPTER la convention pluriannuelle d'objectifs et multi partenariale avec l'association du 3bisF ;

- AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à signer la convention avec l'association du 3bisF ainsi que tout document afférent.

DL.2023-505 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS RELEVANT DE LA
DIRECTION DE LA CULTURE - EXERCICE 2023-

Présents et représentés	: 52
Présents	: 39
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 52
Pour	: 52
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

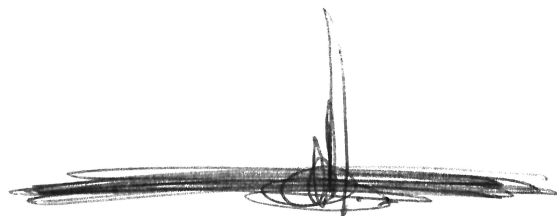
N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



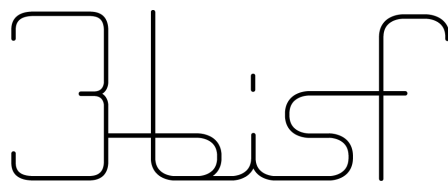
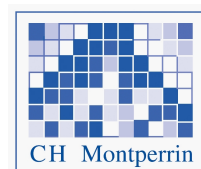
Le secrétaire de séance,
Madame Kayané BIANCO



Compte-rendu de la délibération affiché le : 15 décembre 2023
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)¹

¹ « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le

N° TIERS	ASSOCIATION	TYPE	MONTANT DEJA OBTENU EN 2022	VOTE CM DECEMBRE 2023
	MUSIQUES			1 700
65501	GABRIEL DUSSURGET	FP	1 700	1 700
	DANSE			1 000
110928	ELANS	FP	3 000	1 000
	THEATRE			5 000
112 909	LA FAMILLE THEATRE IMPROVISATION PERFORMANCE	F		5 000
	TOTAL			7 700



CENTRE D'ARTS CONTEMPORAINS D'INTÉRÊT NATIONAL
RÉSIDENCES D'ARTISTES | ARTS VIVANTS & ARTS VISUELS
AIX-EN-PROVENCE

VU le règlement de l'Union Européenne n° 651/2014 de la commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité, publié au Journal officiel de l'Union Européenne du 26 juin 2014, notamment son article 53 ;

VU la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ;

VU la loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023 ;

VU le décret n° 2022-1736 du 30 décembre 2022 pris en application de l'article 44 de la loi organique no 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances au titre de la loi no 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023 ;

VU le décret n° 2017-432 du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques entrant en vigueur le 1er juillet 2017 ;

VU le décret n° 2017-926 du 9 mai 2017 relatif à la transmission de données relatives aux spectacles organisés par les entrepreneurs de spectacles vivants ;

VU l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier prévu par l'article 10 de la loi

n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

VU l'arrêté du 5 mai 2017 fixant le cahier des missions et des charges, relatif au label « Centre d'art contemporain d'intérêt national » ;

VU l'arrêté du 15 septembre 2021 portant attribution du label « Centre d'art contemporain d'intérêt national » attribué au centre d'art contemporain du « 3 BIS F – centre d'arts contemporains » administré par l'association Entr'acte,

VU la circulaire du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations ;

VU la circulaire du 10 mai 2017 relative au développement d'une politique ambitieuse en matière d'éducation artistique et culturelle, dans tous les temps de la vie des enfants et des adolescents ;

VU la circulaire du 08 juin 2016 relative au soutien d'artistes et d'équipes artistiques dans le cadre de résidences ;

VU le régime cadre exempté de notification n° SA.42681 relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2014-2023 ;

VU le plan de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) du ministère de la Culture dans le spectacle vivant présenté le 25 novembre 2021 et dans les arts visuels le 14 février 2022 ;

VU la commission permanente de la région Sud PACA en date du 15/12/23

VU la commission permanente du Département des Bouches-du Rhône en date du .../12/23

VU l'avis du Conseil municipal de la ville de Aix-en Provence en date du 13/12/23

VU l'avis du directeur de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Sud-PACA en date du .../12/23

VU l'avis du Conseil de surveillance du Centre Hospitalier Montperrin en date du 12/10/23

Convention Pluriannuelle d'Objectifs

2023 – 2027

Entre

D'une part,

Le Ministère de la Culture, Direction régionale des affaires culturelles Provence-Alpes-Côte d'Azur,
représenté par le Préfet de Région, Christophe Mirmand, désigné sous le terme « **l'État** »,

d'autre part,

La Région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur,
Représentée par son Président, Renaud Muselier, désignée sous le terme « **la Région** »,

Le Département des Bouches-du Rhône
représenté par sa Présidente, Martine Vassal , désigné sous le terme « **le Département** »,

La Ville d'Aix-en-Provence,
représentée par son Maire, Sophie Joissains, désignée sous le terme « **la Ville d'Aix-en-Provence** »

L'Agence Régionale de Santé (ARS) Sud PACA,
représentée par son directeur, Denis Robin, désignée sous le terme « **l'ARS** »

Le Centre Hospitalier Montperrin,
représenté par sa direction, Gaëlle Dufour, désigné sous le terme « **le Centre Hospitalier Montperrin** »

Et,

L'association **Entr'acte - 3 bis f, centre d'arts contemporains d'intérêt national**, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège social est situé au Centre Hospitalier Montperrin, 109 avenue du Petit Barthélémy, 13090 Aix-en-Provence, représentée par sa Présidente, Emmanuelle Huynh, dûment mandatée,
N° SIRET : 383 429 727 00019 - Code APE : 94.99Z

Ci-après désignée « **le bénéficiaire** ».

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Lieux privilégiés de l'expérimentation et de la création artistique contemporaine décentralisée sur l'ensemble du territoire, les centres d'art contemporain sont devenus, grâce au soutien des collectivités territoriales et de l'État, des lieux structurants du paysage culturel en région. Ils contribuent de manière déterminante aux politiques de soutien à la création artistique mises en œuvre par le ministère de la Culture et les collectivités publiques dans le domaine des arts visuels.

Orientés vers la recherche, la prospection et l'expérimentation, leur mission est de faciliter les conditions de la création contemporaine et de permettre sa diffusion auprès des publics. Le soutien aux artistes, l'accueil d'artistes en résidence, la production d'œuvres, l'organisation d'expositions, l'édition et la recherche artistique représentent les grands axes de leur action.

Au cœur des territoires, ils contribuent au renouvellement artistique et à la démocratisation culturelle ainsi qu'au dynamisme de la scène française et à son rayonnement international. Ils jouent un rôle majeur dans la professionnalisation de la filière des arts visuels et constituent pour les artistes un lieu d'expérimentation, de production et d'exposition de leur travail. Ils participent à la construction du parcours professionnel des artistes, ainsi que des métiers du secteur et s'inscrivent dans un réseau national au sein duquel ils coopèrent.

Dans le cadre de la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, l'État, la Région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Département des Bouches-du Rhône, la Ville d'Aix-en-Provence, l'ARS et le Centre Hospitalier Montperrin réaffirment leur volonté de soutien au **3 bis f, centre d'arts contemporains d'intérêt national**, aux missions d'intérêt général qu'il développe, au projet artistique et culturel qu'il porte en faveur de la création artistique contemporaine.

Considérant les objectifs généraux de politique publique du **ministère de la culture** visant à inciter à l'innovation et à la diversité de la création, à donner des bases économiques et professionnelles solides à la création, à augmenter la fréquentation du public dans les lieux culturels sur l'ensemble du territoire, à diffuser davantage les œuvres et les productions culturelles en France et à l'étranger ;

Considérant les services déconcentrés du ministère de la Culture en région, la Direction régionale des affaires culturelles Provence-Alpes-Côte d'Azur met en œuvre la politique de l'Etat sur le territoire régional, en concertation avec les collectivités territoriales. A ce titre, elle veille à accompagner ceux qui mettent en œuvre un projet artistique et culturel répondant aux objectifs précités.

Considérant la délibération n° 17-450 définissant « les nouvelles priorités de la politique régionale dans le domaine des arts visuels » adoptée par la **Région Provence-Alpes-Côte d'Azur** le 7 juillet 2017, portant sur :

- L'accès des habitants de la région aux œuvres majeures de la création plastique contemporaine et la structuration de l'offre régionale,
- Le réseau régional des institutions et des centres d'art et l'encouragement à la mutualisation des moyens de production et de diffusion,
- L'insertion professionnelle des artistes menant leur activité en région et l'accompagnement des jeunes créateurs dans la professionnalisation ;

Considérant la délibération n° 18-15 déclarant la « création d'un réseau régional de l'art contemporain et la modification du cadre d'intervention de la politique culturelle régionale pour les arts visuels » adoptée par la région Provence-Alpes-Côte d'Azur le 16 mars 2018, portant sur :

- Le soutien aux lieux de référence et le soutien aux lieux de proximité en milieu rural et périurbain ;

Considérant que la politique culturelle du **Département des Bouches-du-Rhône** s'articule autour de compétences culturelles obligatoires, mais également d'actions volontaristes afin de concourir à un meilleur aménagement culturel du territoire, de soutenir la création artistique et de favoriser l'accès au plus grand nombre à la culture.

Considérant que le Département des Bouches-du-Rhône agit également en tant que partenaire de l'emploi. L'écosystème culturel du territoire, grâce au soutien à la création, apparaît en effet comme un important vecteur de développement et de création d'emplois.

Considérant que l'institution entend soutenir les actions en direction de tous les publics, particulièrement de la Jeunesse, afin de permettre l'accès de chacun.e à une culture et une offre artistique de qualité, en valorisant l'accès aux œuvres, la pratique amateur et les actions d'éducation artistique et culturelle.

Considérant que l'Association partage les objectifs d'accès pour tous à la culture du Département des Bouches-du-Rhône, notamment grâce à :

- Un meilleur accès et d'une plus grande pratique culturelle de chacun à tous les âges de la vie.
- Une démocratisation de l'offre culturelle
- Un renforcement d'actions culturelles en direction des publics éloignés, empêchés et isolés socialement, ainsi qu'en direction des personnes en situation de handicap en lien avec le plan « HandiProvence » de l'institution.

Considérant que l'Association partage les objectifs en terme de représentation des artistes, notamment en :

- Favorisant le travail des artistes professionnels du département et artistes travaillant en lien avec le territoire.
- Promouvant l'égalité, la parité et la diversité
- Soutenant la diversité des esthétiques dans la création artistique contemporaine.
- Pratiquant une action forte d'accueil des artistes en résidence dans son équipement

Considérant que l'Association partage les objectifs suivants dans le cadre de sa programmation culturelle :

- La mise en place des actions et des partenariats durables avec les structures du territoire
- Le recours à des échanges avec l'extérieur, et la mise en commun des outils du territoire.
- Une politique d'actions de médiation en résonance avec le projet artistique de la structure sur l'ensemble de son territoire,

- Contribuer à la gestion écologique de son lieu de diffusion, en étant attentif à la réduction de l'impact environnemental des manifestations culturelles et à la sensibilisation des acteurs à des pratiques responsables.
- Participer à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles lors de ses manifestations culturelles et en appliquant une gestion interne saine et respectueuse des individus.

Considérant que la politique culturelle de la **Ville d'Aix-en-Provence** est de favoriser l'accès de ses habitants à tous les aspects de la culture et que sa volonté est d'inscrire dans les priorités de sa politique publique le projet artistique du centre d'arts 3 bis f,

Considérant l'attachement de la Ville d'Aix-en-Provence à favoriser les liens entre l'art, la psychiatrie et la cité, et par là-même le projet porté par l'association Entr'acte.

La Ville d'Aix-en-Provence confirme son soutien au projet artistique et culturel porté par le centre d'arts 3 bis f autour des axes suivants :

- Encourager le rayonnement national et international, ainsi que l'excellence artistique,
- Renforcer l'attractivité artistique et culturelle dans les domaines de la création, des écritures scéniques contemporaines, et particulièrement l'accompagnement d'artistes et de compagnies émergentes,
- Soutenir l'effort d'aménagement culturel du territoire par le développement de partenariats,
- Contribuer à la diffusion de propositions artistiques de qualité en direction des publics les plus larges et les plus variés,
- Développer des actions de médiation et de sensibilisation participant à la création de liens et de cohésion sociale.

Par ailleurs, considérant l'inscription de la Ville d'Aix-en-Provence dans une démarche d'amélioration et de structuration d'actions en matière de développement durable.

Considérant le Plan Local de Développement Durable (PLDD) initié en 2016, qui a permis à la Ville d'obtenir le label régional « TERRITOIRE DURABLE, UNE COP D'AVANCE » en décembre 2019.

Considérant la volonté de la Ville d'Aix-en-Provence d'inscrire, sur le fondement de valeurs partagées, son partenariat avec le monde associatif dans ce processus de développement durable tel que confirmé dans le rapport annuel sur la situation de la Ville en matière de développement durable par délibération DL. 2020-356 du 16 décembre 2020,

La Ville d'Aix-en-Provence invite le centre d'arts 3 bis f à mettre en œuvre les mesures permettant de répondre à ces actions.

Considérant le soutien de l'**Agence Régionale de Santé (ARS)** au centre d'arts 3 bis f, partenaire historique du CH Montperrin.

Né au début des années 80, de l'initiative conjointe d'artistes et de soignants, son action se situe entre santé, art et citoyenneté. Depuis l'origine l'ambition est de contribuer à déstigmatiser la maladie mentale en ouvrant l'hôpital sur la Cité. C'est ainsi que des lieux originellement dédiés

aux soins psychiatriques sont transformés en espaces de création artistique. De même, les œuvres créées s'adressent tout autant au grand public qu'aux usagers de la psychiatrie. Ce lieu donne vie à la définition que l'OMS donne de la santé mentale : « état de bien être dans lequel une personne peut se réaliser, surmonter les tensions normales de la vie, accomplir un travail productif et contribuer à la vie de la communauté ». La singularité de la démarche est désormais reconnue et consacrée par l'attribution dès 2021 du label de Centre d'art contemporain d'intérêt national. L'agence soutient pleinement l'initiative aux côtés du centre hospitalier et de la DRAC, autres signataires de la convention de partenariat avec le centre d'arts 3 bis f.

Considérant que le 3 bis f, centre d'arts contemporains d'intérêt national, porté par l'association Entr'acte fait partie du projet culturel de l'établissement sanitaire **Centre Hospitalier Montperrin** ;

Considérant que le Centre Hospitalier Montperrin soutient le projet singulier du centre d'arts 3 bis f reconnu comme une structure originale qui contribue à l'amélioration de la qualité de vie des patient.e.s durant leur séjour d'hospitalisation, pouvant bénéficier également à l'ensemble de la communauté soignante ;

Considérant que le centre d'arts 3 bis f favorise la remédiation sociale des personnes hospitalisées ou en parcours de soin, à travers l'accueil et la rencontre avec la création artistique ;

Considérant que le centre d'arts 3 bis f favorise une articulation possible de la création artistique au projet médical du Centre Hospitalier, en proposant aux personnes hospitalisées ou en parcours de soin rencontres et pratique artistique avec les artistes en résidence, dans une démarche de décroisement ouverte sur la cité, notamment avec une mission d'accompagnement soignant à travers l'art ;

Considérant que le centre d'arts 3 bis f contribue au rayonnement de l'établissement tant au niveau régional que national et international, étant donné l'originalité et le caractère exceptionnel d'un tel partenariat entre un Centre hospitalier et un centre d'art contemporain d'intérêt national en immersion en milieu hospitalier, croisant les politiques publiques du champ de la Santé et de la Culture ;

Considérant que le bénéficiaire est titulaire du label « Centre d'art contemporain d'intérêt national » ;

En application des dispositions du décret n° 2017-432 du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques et de l'arrêté du 5 mai 2017 fixant le cahier des missions et des charges relatif au label « Centre d'art contemporain d'intérêt national », il est décidé par la volonté commune de l'État et des collectivités mentionnés ci-dessus, d'inscrire le partenariat liant le centre d'arts 3 bis f et ses financeurs publics dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs ;

Considérant le projet artistique et culturel initié et conçu par le bénéficiaire, pour la période 2023 à 2027 figurant en annexe I et ses orientations en matière de soutien à la création et à la

diffusion et de sensibilisation des publics à l'art contemporain, conforme à son objet statutaire ;

Considérant que le programme d'actions prévu dans le projet artistique et culturel établi par la directrice du centre d'arts 3 bis f, pour la période 2023 à 2027, ci-après présenté par le bénéficiaire, participe de cette politique et répond aux critères du cahier des missions et des charges du label, en termes d'engagement artistique, territorial et professionnel.

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet d'établir le cadre contractuel entre le bénéficiaire titulaire du label « Centre d'art contemporain d'intérêt national » et les partenaires publics pour la mise œuvre du projet artistique et culturel du bénéficiaire et de définir les modalités de son évaluation au travers des objectifs concrets.

Par la présente convention, le bénéficiaire s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre le projet artistique et culturel conforme à son objet statutaire dans le cadre de son projet global d'intérêt général.

Le projet conçu par sa directrice et approuvé par le conseil d'administration est précisé en annexe I à la présente convention. Il est décliné en programme pluriannuel d'activité.

La présente convention fixe :

- la mise en œuvre concrète du projet artistique et culturel ;
- les modalités de financement et les relations avec ses partenaires institutionnels ;
- les conditions de suivi et d'évaluation du projet.

Les partenaires publics contribuent financièrement au fonctionnement général et à la réalisation du projet artistique et culturel. Ils n'attendent aucune contrepartie directe de cette contribution.

ARTICLE 2 : MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL

Par la présente convention, le bénéficiaire s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations de politique publique mentionnées au préambule, un programme d'actions participant à la réalisation de missions culturelles d'intérêt général développé dans le projet artistique et culturel du directeur, approuvé par le conseil d'administration.

Les principales orientations du projet artistique et culturel du centre d'arts 3 bis f, joint en annexe I, sont :

I – LE 3 BIS F : LIEU D'ART, D'HOSPITALITÉ ET DE MÉMOIRE AU CŒUR DU CENTRE HOSPITALIER MONTPERRIN

I.1 – Le projet associatif porté par l'association Entr'acte dès l'origine : favoriser les liens entre l'art, la psychiatrie et la cité

I.1.1 – Œuvrer à toutes les formes de décloisonnement : de la mémoire à la création

I.1.2 – Principes de réciprocités au cœur des fondamentaux du projet

I.1.3 – Une « Unité Fonctionnelle » singulière au sein du Centre Hospitalier

I.2 – La rencontre avec les publics : la matrice de la création artistique

I.2.1 – De l’hospitalité comme préalable

I.2.2 – Les *sessions* ou le partage de la création : une fabrique artistique inclusive

I.2.3 – Créer en milieu de soin : des projets co-construits avec les services et structures intra et extra-hospitalières

I.3 – Un espace artistique et citoyen : accueillir les individualités, expérimenter le collectif

I.3.1 – Communs, entraides et solidarités : engagement pour les droits culturels

I.3.2 – Une médiation innovante à partir de la valorisation de l’altérité

I.3.3 – Un jardin d’art et d’essai participatif

II – PROJET ARTISTIQUE : UN LABORATOIRE PROPICE À L'EXPÉRIMENTATION POUR LA CRÉATION CONTEMPORAINE PLURIDISCIPLINAIRE

II.1 – Un lieu d’asile pour la création contemporaine à la croisée des arts et des formes

II.1.1 – L’ouverture, la rencontre, la sérendipité comme vecteur d’expérimentation

II.1.2 – La diversité des parcours et pratiques des artistes

II.1.3 – Créer in situ : une forme particulière de création contextuelle

II.2 – Accompagner la création en arts visuels à toutes les étapes du processus créatif : rechercher, produire, diffuser

II.2.1 – Les résidences : recherche et création

II.2.2 – Le commissariat d’exposition

II.2.3 – Diffusion : un centre d’art contemporain rayonnant au sein de l’écosystème de la filière arts visuels

II.3 – La programmation 2023-2027 : expérimenter les formes du vivant

II.3.1 – Une programmation conçue en duo entre les arts visuels et arts vivants : un lieu privilégié pour les formes artistiques hybrides

II.3.2 – Un accompagnement transversal au plus près des artistes

II.3.3 – Saison 2022-2023 et esquisse des suivantes

III – LE 3 BIS F À LA CROISÉE DES FILIÈRES ET DES RÉSEAUX DE LA CRÉATION

III.1 – Lieu ressources

III.1.1 – La création d’un fonds documentaire mêlant arts, société, psychiatrie

III.1.2 – Une politique éditoriale

III.1.3 – L'enjeu numérique : valoriser et partager la recherche, la production et la diffusion des œuvres

III.1.4 – Une communication adaptée aux multiples écosystèmes du projet : accessibilité et visibilité

III.2 – Politique partenariale et de coopération dans son environnement territorial

III.2.1 – Co-construire un maillage partenarial riche de sens

III.2.2 – L'engagement pour l'insertion professionnelle des artistes avec l'Enseignement supérieur artistique

III.3 – L'inscription dans les réseaux professionnels régionaux et nationaux

III.3.1 – Les réseaux territoriaux PAC - Provence Art Contemporain et Plein Sud

III.3.2 – Le réseau national Arts en résidence

III.3.3 – Le réseau national d.c.a

III.3.4 – Le développement d'un réseau art & soin, de la dimension régionale à l'échelle européenne

III.4 – Renforcer la prospection et la diffusion à l'international

III.4.1 – Artistes internationaux en résidence à Aix-en-Provence

III.4.2 – La coopération internationale

IV – LES MOYENS D'ACTION : UNE ÉQUIPE ET DES MOYENS FINANCIERS

IV.1 – L'équipe : singularité d'une organisation reflétant les missions du projet

IV.1.1 – À la croisée des disciplines et des compétences

IV.1.2 – Une équipe mixte acteurs culturels / soignants

IV.1.3 – L'organigramme

IV.2 – Les espaces de travail, locaux et équipements : perspectives de réaménagement

IV.2.1. Historique de l'émergence d'un centre d'arts dans les espaces du Centre Hospitalier

IV.2.2. Optimiser les espaces pour la création

IV.3 – Un projet associatif croisant Culture & Santé

IV.3.1 – La relation contractuelle avec le Centre Hospitalier : une convention à renouveler

IV.3.2 – L'action conjointe de l'État – DRAC & ARS – et des collectivités territoriales

IV.3.3 – Vitalité de la vie associative

IV.4 – Le périmètre budgétaire 2023-2027

A ce titre, le bénéficiaire s'engage à la mise en œuvre de la rémunération artistique suivant la recommandation du ministère de la Culture, à favoriser l'égalité d'accès des femmes et des hommes aux outils de production, de diffusion (programmation, résidences, éditions...), et à participer au soutien de la scène artistique française.

ARTICLE 3 – DURÉE DE LA CONVENTION

La convention est conclue pour une durée de **5 ans, soit du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2027.**

ARTICLE 4 – CONDITIONS ET DÉTERMINATION DU COÛT DU PROJET

4.1 Le coût total du projet sur la durée de la convention est évalué à **2 832 058 €** (*Deux millions huit-cent-trente-deux-mille cinquante-huit euros*) - (**4 328 418 €** - *quatre millions trois-cent-vingt-huit-mille quatre-cent-dix-huit euros* – incluant les valorisations de l’apport en industrie du Centre Hospitalier Montperrin) conformément aux budgets prévisionnels figurant en annexe III et aux règles définies à l’article 4.3 ci-dessous.

4.2. Les coûts annuels éligibles du projet sont fixés en annexe III à la présente convention ; ils prennent en compte tous les produits et recettes affectés au projet.

4.3. Les coûts qui peuvent être pris en considération comprennent tous les coûts occasionnés par la mise en œuvre du projet et notamment :

- tous les coûts directement liés à la mise en œuvre du projet, qui :
 - respectent les conditions des 4. et 5. l’article 53 du règlement (UE) n° 651/2014, telles que listées en annexe III ;
 - sont liés à l’objet du projet et sont évalués en annexe III ;
 - sont nécessaires à la réalisation du projet ;
 - sont raisonnables selon le principe de bonne gestion ;
 - sont engendrés pendant le temps de la réalisation du projet ;
 - sont dépensés par le bénéficiaire ;
 - sont identifiables et contrôlables.

- et le cas échéant, les coûts indirects, ou « frais de structure », éligibles sur la base d’un forfait du montant total des coûts directs éligibles.

4.4. Lors de la mise en œuvre du projet, le bénéficiaire peut procéder à une adaptation à la hausse ou à la baisse de son budget prévisionnel à la condition que cette adaptation n’affecte pas la réalisation du projet et qu’elle ne soit pas substantielle au regard du coût total estimé éligible mentionné à l’article 4.1.

Le bénéficiaire notifie ces modifications à l’administration par écrit dès qu’elles sont évaluées et en tout état de cause avant le 1^{er} juillet de l’année en cours.

4.5. Le financement public prend en compte, le cas échéant, un excédent raisonnable constaté dans le compte rendu financier.

ARTICLE 5 – CONDITIONS DE DÉTERMINATION DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE

La détermination et les modalités de versements des contributions financières des parties à la présente convention à la structure pour la réalisation de son projet artistique et culturel sont

fixées dans des conventions bilatérales passées entre la structure et chacune des parties de la présente convention.

Il est précisé qu'au titre du règlement (UE) de la commission du 17 juin 2014 visé, les partenaires publics contribuent financièrement au projet visé à l'article 1^{er} de la présente convention.

La contribution des partenaires publics est une aide au fonctionnement, qui sera détaillée à l'annexe III de la présente convention et prendra la forme d'une subvention. Les partenaires publics n'en attendent aucune contrepartie directe.

Au titre de la présente convention, les montants des subventions allouées au bénéficiaire par chaque partenaire seront examinés au regard du respect des règles de l'annualité budgétaire et sous réserve de l'inscription des crédits au budget de chaque année et du vote des subventions correspondantes par les instances délibérantes.

ARTICLE 6 - AUTRES ENGAGEMENTS

6.1. Le bénéficiaire informe sans délai les partenaires publics de toute modification de son identification et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

6.2. En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, le bénéficiaire en informe les partenaires publics sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

6.3. Le bénéficiaire déclare ne pas être bénéficiaire d'aide illégale et incompatible soumise à obligation de remboursement en vertu d'une décision de la Commission Européenne.

6.4. Le bénéficiaire s'engage à mettre en œuvre les 5 engagements prévus dans le plan de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) proposé par le ministère de la Culture aux professionnels du secteur culturel et rappelé ci-dessous :

- se conformer aux obligations légales en matière de prévention et de lutte contre le harcèlement et les violences à caractère sexiste et sexuel ;
- former les dirigeants et principaux cadres de la structure, les responsables RH et les personnes référentes en charge des VHSS ;
- sensibiliser formellement les équipes et organiser la prévention des risques ;
- créer un dispositif de signalement efficace et traitant chaque signalement reçu ;
- mettre en place un suivi et une évaluation des actions en matière de lutte contre les VHSS.

Les engagements pris par le bénéficiaire sont formalisés dans un plan d'action annexé à la présente convention. Le bénéficiaire s'engage à transmettre un bilan annuel de la réalisation de ces actions, dans les conditions fixées à l'article 8 de la présente convention.

6.5. Le bénéficiaire, lorsqu'il est détenteur d'un récépissé de déclaration d'entrepreneur de spectacles vivants valant licence en application de l'article L. 7122-3 du code du travail et s'il est responsable de la billetterie de tout ou partie de ses spectacles, met à disposition de

l'administration les informations de billetterie, grâce à l'outil de remontée SIBIL (système d'information billetterie), dans les conditions prévues par l'article 48 de la loi LCAP du 7 juillet 2016 et le décret du 9 mai 2017 précités.

Le versement de toute aide du ministère de la culture est conditionné à la déclaration des données de billetterie dans SIBIL, qui est une obligation depuis le 1er avril 2020.

ARTICLE 7 - COMMUNICATION

7.1 Dans le cadre de ses activités, le bénéficiaire assure l'ensemble de l'édition et de la diffusion des supports publicitaires des actions. Ces supports sont notamment les brochures, affiches et programmes, ainsi que les parutions dans la presse, les messages radiodiffusés et tout autre moyen que l'association estime nécessaire à la promotion de ses activités.

Le bénéficiaire s'engage à faire figurer de manière obligatoire et lisible le logo de l'ensemble des partenaires de la présente convention ou leur mention ainsi que le nom du label dont il bénéficie, sur tous les documents produits relatifs à la convention, et sur tous les supports de communication.

7.2 Les partenaires publics valoriseront les activités du bénéficiaire. À cette fin, le bénéficiaire autorise ses partenaires à utiliser ses noms, logos et projets soutenus pour leur communication interne et externe.

7.3 Les partenaires publics et le bénéficiaire s'engagent à s'informer mutuellement de tout changement de leur charte graphique intervenant au cours de la présente convention.

ARTICLE 8 - SANCTIONS

8.1. En cas de retard dans l'exécution ou d'inexécution de la convention par le bénéficiaire, ou en cas de modification substantielle et unilatérale de celle-ci, sans l'accord écrit des partenaires publics, ces derniers peuvent ordonner le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre des conventions bilatérales prises en application de l'article 5, la suspension de la subvention ou la diminution de son montant, après examen des justificatifs présentés par le bénéficiaire.

8.2. Tout refus de communication ou toute communication tardive du compte rendu financier mentionné dans les conditions précisées dans les conventions bilatérales prises en application de l'article 5 peut entraîner la suppression de l'aide. Tout refus de communication des comptes peut entraîner également la suppression de l'aide.

8.3. Les partenaires publics informent le bénéficiaire de ces décisions par lettre recommandée avec accusé de réception ou par voie électronique avec accusé de réception.

8.4. En cas de non-respect par le bénéficiaire des obligations prévues aux articles 6.4 (VHSS) et 6.5 (SIBIL) de la présente convention, l'administration, peut la mettre en demeure de se conformer à ces obligations dans un délai maximum de 6 mois. La mise en demeure est notifiée au dirigeant de la personne morale bénéficiaire. Si la mise en demeure reste sans effet à

l'expiration du délai, l'administration peut prononcer la suspension ou le retrait de la subvention.

ARTICLE 9 – MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

9.1. L'application de la présente convention fera l'objet d'un suivi régulier dans le cadre d'un comité de suivi, en présence de la direction artistique du centre d'arts 3 bis f, et des représentants des partenaires publics signataires.

9.2. Le comité de suivi est chargé de l'examen et du suivi des missions inscrites au titre de la présente convention. Il se réunit au minimum une fois par an sur invitation du bénéficiaire, et examine en particulier :

- la mise en œuvre progressive des objectifs de la présente convention ;
- l'état d'exécution du budget de l'année en cours et l'élaboration du budget prévisionnel pour l'exercice suivant (Annexe 3);
- la réalisation du programme d'action de l'année venant de s'achever ;
- les orientations artistiques et culturelles de l'année à venir ainsi que le budget prévisionnel en rapport ;
- le bilan financier de l'année écoulée, et les comptes consolidés du bénéficiaire.

Le bénéficiaire participera aux contributions attendues à l'enquête annuelle obligatoire et au rapport de performance (RAP) liés aux labels ainsi qu'aux indicateurs nationaux des labels et à leur grille d'emploi (annexe II).

9.3. L'évaluation porte sur la réalisation du projet artistique et culturel et sur sa conformité au regard du cahier des missions et des charges du label. Les partenaires publics procèdent à une évaluation de la réalisation du projet auquel ils ont apporté leur concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif. Les indicateurs, inscrits au titre de la présente convention, définis par les parties, contribuent au suivi annuel puis à l'évaluation finale de la réalisation de la convention. Les indicateurs ne sont qu'une partie de l'évaluation qui fait toute sa place à l'analyse de la qualité et de tous les aspects de l'impact des activités du bénéficiaire.

9.4. De préférence un an avant l'expiration de la présente convention, et au plus tard six mois, la direction de la structure présente aux partenaires publics une auto-évaluation de la mise en œuvre du projet artistique et culturel sur la base du cahier des charges. Celle-ci prend la forme d'un bilan d'ensemble argumenté sur le plan qualitatif et quantitatif des actions développées et de la réalisation des objectifs. Elle est assortie d'un document de synthèse des orientations envisagées dans la perspective d'une nouvelle convention.

9.5. Ces deux documents sont remis au directeur général de la création artistique, aux collectivités territoriales partenaires et au Préfet de région (Direction régionale des affaires culturelles) qui transmet son avis au directeur général de la création artistique avec copie au chef de l'Inspection de la création artistique.

À l'issue de cette procédure les partenaires publics signataires de la convention pluriannuelle d'objectifs décident de demander ou non à la directrice ou au directeur de leur proposer un projet de nouvelle convention. Cette décision doit lui être notifiée.

Ce projet comporte une introduction résumant, le cas échéant, les évolutions de contexte

relatives aux territoires et à l'établissement, actualise les objectifs de la précédente convention maintenus et précise les nouveaux objectifs et leurs modalités de mise en œuvre.

Par ailleurs, le bénéficiaire s'engage à fournir un bilan annuel des actions et dispositifs mis en place en matière de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) conformément aux engagements pris par le bénéficiaire dans le cadre de son plan d'action, annexé à la présente convention ;

ARTICLE 10 – CONTRÔLE

10.1. Pendant l'exécution de la présente convention et à son terme, un contrôle sur place peut être réalisé par les partenaires publics. Le bénéficiaire s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle. Le refus de leur communication entraîne la suppression de l'aide.

10.2. Les partenaires publics s'assurent annuellement et à l'issue de la convention que les contributions financières qu'ils versent dans les conditions prévues à l'article 5 n'excèdent pas le coût de la mise en œuvre du projet. Les partenaires publics peuvent exiger le remboursement de la partie de la subvention supérieure au total annuel des coûts éligibles du projet augmentés d'un excédent raisonnable prévu par l'article 4.5 dans la limite des montants prévus à l'article 4.2. ou la déduire du montant de la nouvelle subvention en cas de renouvellement.

ARTICLE 11 - CONDITIONS DE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la réalisation de l'évaluation prévue à l'article 9 et aux contrôles de l'article 10.

ARTICLE 12 – AVENANT

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par les partenaires publics signataires de la présente convention et le bénéficiaire. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions non contraires qui la régissent. La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte. Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, l'ensemble des parties peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 13 - ANNEXES

Les annexes I, II, III et IV font partie intégrante de la présente convention.

ARTICLE 14 - RÉSILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, cette dernière pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tout autre droit qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

ARTICLE 15 - RECOURS

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif territorialement compétent.

Fait à Marseille, le.....

Pour le bénéficiaire,
La Présidente de
l'association
ENTR'ACTE,
Centre d'arts 3 bis f,

Pour la Région Provence-
Alpes-Côte d'Azur,
Le Président de la Région
Provence-Alpes-Côte
d'Azur,

Pour le Département
des Bouches-du Rhône
La Présidente du
Département
des Bouches-du Rhône,

Emmanuelle HUYNH

Renaud MUSELIER

Martine VASSAL

Pour l'ARS PACA,
Le directeur de l'ARS,

Pour la Ville d'Aix-en-
Provence,
La Maire d'Aix-en-
Provence,

Pour le Centre Hospitalier
Montperrin,
La directrice du CHM,

Denis ROBIN

Sophie JOISSAINS

Gaëlle DUFOUR

Pour l'État
Le Préfet de la région
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Christophe MIRMAND

Fait en 7 exemplaires originaux

ANNEXE I - PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL 2023-2027

I – LE 3 BIS F : LIEU D'ART, D'HOSPITALITÉ ET DE MÉMOIRE AU CŒUR DU CENTRE HOSPITALIER MONTPERRIN

I.1 – Le projet associatif porté par l'association Entr'acte dès l'origine : favoriser les liens entre l'art, la psychiatrie et la cité

- I.1.1 – Œuvrer à toutes les formes de décloisonnement : de la mémoire à la création
- I.1.2 – Principes de réciprocités au cœur des fondamentaux du projet
- I.1.3 – Une « Unité Fonctionnelle » singulière au sein du Centre Hospitalier

I.2 – La rencontre avec les publics : la matrice de la création artistique

- I.2.1 – De l'hospitalité comme préalable
- I.2.2 – Les *sessions* ou le partage de la création : une fabrique artistique inclusive
- I.2.3 – Créer en milieu de soin : des projets co-construits avec les services et structures intra et extra-hospitalières

I.3 – Un espace artistique et citoyen : accueillir les individualités, expérimenter le collectif

- I.3.1 – Communs, entraides et solidarités : engagement pour les droits culturels
- I.3.2 – Une médiation innovante à partir de la valorisation de l'altérité
- I.3.3 – Un jardin d'art et d'essai participatif

II – PROJET ARTISTIQUE : UN LABORATOIRE PROPICE À L'EXPÉRIMENTATION POUR LA CRÉATION CONTEMPORAINE PLURIDISCIPLINAIRE

II.1 – Un lieu d'asile pour la création contemporaine à la croisée des arts et des formes

- II.1.1 – L'ouverture, la rencontre, la sérendipité comme vecteur d'expérimentation
- II.1.2 – La diversité des parcours et pratiques des artistes
- II.1.3 – Créer in situ : une forme particulière de création contextuelle

II.2 – Accompagner la création en arts visuels à toutes les étapes du processus créatif : rechercher, produire, diffuser

- II.2.1 – Les résidences : recherche et création
- II.2.2 – Le commissariat d'exposition
- II.2.3 – Diffusion : un centre d'art contemporain rayonnant au sein de l'écosystème de la filière arts visuels

II.3 – La programmation 2023-2027 : expérimenter les formes du vivant

- II.3.1 – Une programmation conçue en duo entre les arts visuels et arts vivants : un lieu privilégié pour les formes artistiques hybrides
- II.3.2 – Un accompagnement transversal au plus près des artistes
- II.3.3 – Saison 2022-2023 et esquisse des suivantes

III – LE 3 BIS F À LA CROISÉE DES FILIÈRES ET DES RÉSEAUX DE LA CRÉATION

III.1 – Lieu ressources

III.1.1 – La création d'un fonds documentaire mêlant arts, société, psychiatrie

III.1.2 – Une politique éditoriale

III.1.3 – L'enjeu numérique : valoriser et partager la recherche, la production et la diffusion des œuvres

III.1.4 – Une communication adaptée aux multiples écosystèmes du projet : accessibilité et visibilité

III.2 – Politique partenariale et de coopération dans son environnement territorial

III.2.1 – Co-construire un maillage partenarial riche de sens

III.2.2 – L'engagement pour l'insertion professionnelle des artistes avec l'Enseignement supérieur artistique

III.3 – L'inscription dans les réseaux professionnels régionaux et nationaux

III.3.1 – Les réseaux territoriaux PAC - Provence Art Contemporain et Plein Sud

III.3.2 – Le réseau national Arts en résidence

III.3.3 – Le réseau national d.c.a

III.3.4 – Le développement d'un réseau art & soin, de la dimension régionale à l'échelle européenne

III.4 – Renforcer la prospection et la diffusion à l'international

III.4.1 – Artistes internationaux en résidence à Aix-en-Provence

III.4.2 – La coopération internationale

IV – LES MOYENS D'ACTION : UNE ÉQUIPE ET DES MOYENS FINANCIERS

IV.1 – L'équipe : singularité d'une organisation reflétant les missions du projet

IV.1.1 – À la croisée des disciplines et des compétences

IV.1.2 – Une équipe mixte acteurs culturels / soignants

IV.1.3 – L'organigramme

IV.2 – Les espaces de travail, locaux et équipements : perspectives de réaménagement

IV.2.1. Historique de l'émergence d'un centre d'arts dans les espaces du Centre Hospitalier

IV.2.2. Optimiser les espaces pour la création

IV.3 – Un projet associatif croisant Culture & Santé

IV.3.1 – La relation contractuelle avec le Centre Hospitalier : une convention à renouveler

IV.3.2 – L'action conjointe de l'État – DRAC & ARS – et des collectivités territoriales

IV.3.3 – Vitalité de la vie associative

IV.4 – Le périmètre budgétaire 2023-2027

Préambule

Le 3 bis f, centre d'arts contemporains – résidence d'artistes en arts vivants et en arts visuels, est situé au cœur du Centre Hospitalier Montperrin, hôpital psychiatrique à Aix-en-Provence. De pavillon d'enfermement de femmes au centre d'arts et d'hospitalités ouvert à toutes et à tous, il s'est forgé une identité autour des relations entre l'art, la psychiatrie, la cité et a façonné un lieu pour toutes les formes d'altérité. L'accueil au 3 bis f consiste en un geste d'invitation : celle qui est faite aux artistes à venir y développer leur travail, celle qui est faite au quotidien aux personnes hospitalisées ou en parcours de soin, aux soignants ainsi qu'aux habitants de la cité, encourageant le franchissement réel et symbolique de la porte d'un établissement psychiatrique pour des raisons autres que la prise en charge thérapeutique.

Au début des années quatre-vingt, la création artistique investit les espaces vacants des pavillons de femmes — 3 bis f et Guiraud – suite à leur fermeture définitive, à travers une démarche expérimentale fondée sur les croisements entre l'art, le soin, la relation, dans la mouvance de la psychothérapie institutionnelle. Dès l'origine du projet, il s'agissait de redonner de la valeur à l'intra-hospitalier en favorisant la déstigmatisation, en engageant le pari de l'importance de présences autres au sein de l'hôpital psychiatrique : artistes, habitant.e.s de la cité. Au début des années quatre-vingt-dix, le 3 bis f bénéficie d'une réhabilitation de ses locaux financée par le Centre hospitalier Montperrin et se dote à cette occasion d'une salle de spectacle et d'une salle d'exposition, permettant le déploiement d'un équipement artistique et culturel professionnel. Depuis lors, le 3 bis f a structuré sa démarche autour de l'accueil en résidence d'artistes de différentes disciplines, avec une manière inédite d'accompagner la création, partagée avec les publics d'une part, favorisant le dialogue entre les disciplines artistiques d'autre part.

Aujourd'hui, le 3 bis f est un lieu de création installé dans un lieu de mémoire, dont l'activité de soutien et d'accompagnement d'artistes en arts visuels et en arts vivants se conjugue à un accueil quotidien ouvert à toutes et à tous au cœur de l'hôpital.

En attribuant en septembre 2021 le label de Centre d'art contemporain d'intérêt national (CACIN) au 3 bis f, le ministère de la Culture confirme la pertinence d'un lieu de création et de diffusion artistique au cœur d'un établissement hospitalier, renforçant ainsi une modalité de coopération particulièrement riche et originale, avec une double direction artistique pluridisciplinaire et croisant le champ de la création artistique et celui du sanitaire.

I – LE 3 BIS F : LIEU D'ART, D'HOSPITALITÉ ET DE MÉMOIRE AU CŒUR DU CENTRE HOSPITALIER MONTPERRIN

Le 3 bis f est depuis 1983 un lieu de création contemporaine pluridisciplinaire singulier, né de l'histoire de l'hôpital avec qui il entretient un lien étroit. Profondément atypique, le centre d'arts a cette particularité d'être à la fois une structure indépendante, portée par l'association Entr'acte, et organiquement reliée à l'hôpital, notamment du fait d'un accompagnement soignant depuis l'origine, avec le détachement de personnel du Centre hospitalier faisant émerger un modèle original d'équipe mixte Culture / Santé. Le partenariat qui lie le 3 bis f à l'hôpital est un partenariat historique, précédant dès le début des années quatre-vingt les politiques publiques interministérielles Culture/Santé, qui consolideront le projet par la suite et dont il demeure un exemple de partenariat innovant.

I.1 – Le projet associatif porté par l’association Entr’acte dès l’origine : favoriser les liens entre l’art et la psychiatrie et la cité

Depuis 1983, l’association Entr’acte est la structure associative qui porte le centre d’arts 3 bis f au cœur de l’hôpital. En explorant les liens entre art, psychiatrie et cité, le projet est fondé sur des relations de résonances, de réciprocity et d’interdépendances entre art, soin et citoyenneté.

I.1.1 – Œuvrer à toutes les formes de décloisonnement : de la mémoire à la création

« *Sans la reconnaissance de la valeur humaine de la folie, c’est l’homme même qui disparaît...* ».
François Tosquelles

Créé d’une initiative hospitalière suite à la fermeture du Pavillon de force pour femmes, co-portée par des soignants de l’hôpital Montperrin et des artistes, le 3 bis f a été et demeure un symbole du mouvement d’ouverture à la cité des hôpitaux psychiatriques. Les médecins, psychologues, infirmier.e.s psychiatriques, artistes plasticien.ne.s, fondateur.trice.s de ce lieu d’arts au cœur d’un établissement psychiatrique ont tenu, en parallèle de l’élaboration théorique de ses fondements, à donner une existence au projet sous une forme juridique : les statuts de l’association Entr’acte sont rédigés dès novembre 1983. La composition de son Conseil d’administration reflète la volonté revendiquée de faire exister en son sein conjointement et de façon équilibrée la société civile, la psychiatrie publique et la communauté artistique.

Cette initiative fut accompagnée dès le début par la direction de l’hôpital en mêlant, au sein d’un projet associatif étroitement lié à l’hôpital, des soignant.e.s et des artistes autour d’enjeux communs de rencontre entre l’art et la psychiatrie, entre le milieu hospitalier et l’ensemble de la société. Il continue à être un lieu de croisements entre psychiatrie, création artistique et société civile en prenant appui sur la création et ses processus de travail dont la mise en partage avec les patient.e.s, les soignant.e.s et les publics extérieurs est porteuse de bénéfices tant pour la création artistique que pour le cheminement personnel des participants.

Depuis 1991, l’association Entr’acte emploie l’équipe professionnelle qui met en œuvre le projet. Ainsi, après avoir été l’ancien pavillon de force pour femmes de l’hôpital psychiatrique construit dans la seconde moitié du XIX^{ème} siècle, celui de l’enfermement de celles que l’on appelait les « *agitées* », le lieu est devenu un symbole de cette fin du *dedans et du dehors* dont parle Michel Foucault dans *Les Mots et les choses* en 1966, en ouvrant l’hôpital à l’espace public, par l’intermédiaire de la présence des artistes.

Avec quarante ans d’existence, le 3 bis f est un lieu de création artistique hors norme, pluridisciplinaire, une fabrique artistique reposant sur l’altérité. Il accueille des artistes en résidence de recherche ou de création, présente des expositions, des sorties de résidence, des spectacles et collabore avec de nombreux partenaires artistiques et culturels du territoire de la métropole Aix-Marseille-Provence, nationaux et internationaux. Les décloisonnements au 3 bis f sont multiples : si les artistes y créent en porosité avec le milieu hospitalier, entre l’hôpital et l’extérieur, iels y bénéficient également d’un cadre de travail croisant disciplines artistiques, réseaux et filières professionnelles artistiques.

I.1.2 – Principes de réciprocity au cœur des fondamentaux du projet

Le 3 bis f accueille tout au long de l’année, pour des périodes allant de quelques semaines à plusieurs mois, des artistes pour qui la rencontre avec le lieu et l’hôpital joue un rôle-clé dans le travail de création. Tous les ans, une vingtaine d’artistes ou équipes artistiques viennent y travailler dans le cadre d’un programme de résidences. Pour tous et toutes, il s’agit de trouver une entrée, d’expérimenter un axe de leur travail en lien avec le lieu et les personnes qui l’habitent, le traversent. Les artistes trouvent au 3 bis

f un environnement relationnel, fondé sur l'échange de points de vue, de regards et de pratiques, propice aux expérimentations artistiques.

Cette dimension essentielle fait écho aux fondamentaux du projet, le trépied théorique élaboré dans la durée par l'équipe associative, les soignant.e.s et de multiples contributeur.trice.s : déstigmatisation, troc, non thérapeutique *a priori*. Le troc est une notion-clé dans la manière dont se pratique la création artistique partagée au 3 bis f. Elle n'est pas thérapeutique au sens où elle n'a pas vocation à être ou à se substituer au soin. Pour autant, elle peut en être complémentaire, s'y articuler : l'art et le soin peuvent être entendus comme solidaires l'un de l'autre. Les ateliers dits « sessions » du 3 bis f reposent sur ce principe simple de troc : la notion de regards croisés autour des processus de création artistique y est reconnue comme une valeur d'échange. Plus largement, les sessions invitent à penser différemment les codes habituels des rapports sociaux, à partir de transmission mutuelle, de vécus, de connaissances, d'expériences sensibles. Le pari, fait dès les débuts de l'association Entr'acte, d'une réciprocité entre les artistes et un public mixte incluant des personnes concernées par la souffrance psychique, formant un groupe hétéroclite de participant.e.s à une expérience sensible et collective, est toujours à l'œuvre. Il participe d'une certaine manière à rééquilibrer les places assignées à chacun par la société ainsi qu'à offrir aux artistes un espace de travail relationnel particulièrement riche et stimulant. D'une manière générale, le 3 bis f serait comme un laboratoire relationnel permettant de modifier le regard de chacun sur la différence, sur le rapport au normal et au pathologique.

I.1.3 – Une « Unité Fonctionnelle » singulière au sein du Centre Hospitalier

Centre d'arts, le 3 bis f est aussi un lieu d'accueil au sein de l'hôpital : il permet notamment à des personnes hospitalisées d'être accueillies dans un espace différent, autre, qui n'est pas une unité de soin à proprement parler mais qui s'en trouve à proximité immédiate : un fragment d'espace public au sein du Centre hospitalier. Tout en étant un centre d'arts indépendant porté par l'association Entr'acte, le 3 bis f fait également partie du Centre hospitalier Montperrin, pleinement inscrit dans l'ancienne unité fonctionnelle 3 bis f, au sein du Pôle Ressources de l'hôpital. Au sein du centre d'arts, l'accompagnement soignant fait partie du projet du lieu. Lieu de création artistique en dialogue permanent avec l'hôpital, le 3 bis f a vocation à être médian entre la création artistique et le milieu hospitalier.

Cette mixité de l'équipe, intégrant depuis l'origine des infirmiers pour l'accompagnement des personnes en parcours de soin (deux puis un poste depuis 2018) est ainsi au cœur du projet. L'activité du 3 bis f a toujours été portée par une équipe Culture / Santé relativement unique dans sa configuration, dans une approche inter-reliée de l'art et du soin. Elle élargit possiblement la notion de soin à celle d'un projet de société : porter attention et prendre soin des personnes, des communs, de la société dans son ensemble, des milieux naturels et du vivant.

Espace autre dans l'hôpital, ouvert au quotidien — dont les samedis en période d'exposition — le 3 bis f propose un espace d'hospitalité, avec un accueil privilégié des personnes hospitalisées ou en parcours de soin. Cette activité prend un sens particulièrement fort le week-end lorsque l'hôpital est en effectif réduit et que les patient.e.s trouvent au 3 bis f un lieu vivant et convivial pour venir converser ou recevoir leurs familles, dans la salle d'exposition ou au jardin.

Dans une relation conventionnelle avec l'établissement de santé, le centre d'arts a construit une relation qui lui a permis d'inscrire et d'articuler ses propositions en lien avec le fonctionnement et les règles propres à l'institution, en harmonie et possiblement en soutien avec la vie de l'hôpital. L'activité du centre d'arts, bénéficiant directement aux patients, s'inscrit dans le cadre du volet culturel du projet d'établissement du Centre Hospitalier Montperrin.

I.2 – La rencontre avec les publics : la matrice de la création artistique

La manière dont l'équipe associative crée du familier, dans un espace souvent caractérisé par la confrontation à l'inconnu, pose un environnement fertile pour la création. L'invitation à participer aux processus artistiques en cours est le ferment de la double démarche de création et de médiation portée par le centre d'arts.

I.2.1 – De l'hospitalité comme préalable

Ancien pavillon de contention, le 3 bis f fut l'espace le plus fermé de l'hôpital, durant plus d'un siècle. D'hospitalier, l'enjeu fut d'en faire un espace d'hospitalité. Enjeu partagé plus largement avec tout autre espace pour l'art où le public n'a pas toujours, de prime abord, la conviction d'être invité.

Au 3 bis f, les hospitalités sont multiples. Il importe que les artistes y arrivent à des moments différents de leur parcours professionnel. Mêler et faire se côtoyer des artistes confirmés, au trajet artistique avéré, avec des artistes fraîchement sortis de formation est un gage d'enrichissement mutuel. Ces échanges, confrontations formelles et conceptuelles entre praticien.ne.s nourrissent les démarches et les référentiels de chacun. La co-activité sur le lieu d'artistes plasticien.ne.s et du spectacle vivant, certains en phase de recherche, d'autres en phase de production, toutes pratiques confondues, mais également d'âge, de nationalité/culture et d'expériences multiples, permet de mettre en relation des approches, méthodes, rythmes, et organisations de travail fort différentes, méconnues voire étrangères les unes des autres.

La médiation au 3 bis f consiste elle aussi en un geste d'invitation : invitation dans le lieu, franchissement réel et symbolique de la porte d'un établissement psychiatrique, invitation dans l'espace de recherche de l'artiste, invitation à prendre part à la création.

L'accueil des publics est partagé par l'équipe dans une démarche d'hospitalité. Si un poste est depuis 2022 entièrement dédié à la médiation et aux relations avec les publics — mission répartie entre deux attachées de communication et de médiation, renforcée par une Médiatrice Santé Pair un jour par semaine – cette part essentielle du projet est également régulièrement prise en charge par l'ensemble des autres membres de l'équipe. L'infirmièr.e mis.e à disposition par le Centre Hospitalier a un rôle, actif et attentif, d'accompagnement des personnes hospitalisées ou en parcours de soin, particulièrement en lien avec les temps d'ateliers sessions donnant lieu à des échanges préalables avec les artistes, ainsi que dans tous les nombreux moments d'accueils informels.

Cette multiplicité des interlocuteur.trice.s est importante. Elle offre une pluralité des paroles autour du projet et des œuvres. Les visites du 3 bis f, qu'elles soient individuelles ou au sein d'un groupe, comportent toujours une présentation des lieux dans leur dimension historique et actuelle. Cela permet notamment d'aborder l'inscription du centre d'arts dans l'hôpital, de l'hôpital dans la ville, d'expliquer la notion de résidence d'artistes, les particularités d'un lieu pluridisciplinaire.

Réciprocité à nouveau, hospitalités croisées, les artistes reçus au 3 bis f en deviennent les hôtes lorsqu'ils invitent les publics à entrer dans leur espace de travail. Au même titre que les visiteur.euse.s, elles se retrouvent en situation de faire des rencontres inattendues, au sens où elles déconstruisent bien souvent les stéréotypes associés aux troubles psychiques. La rencontre de l'altérité autorise une forme de lâcher-prise salvateur, terreau favorable à l'expérimentation artistique. Elle crée un cadre inhabituel empreint d'événements accidentels modifiant la perception, ouvrant une liberté imaginative partagée. Ainsi, la sérendipité advient de l'expérience, de sa dimension collective avec sa part d'inconnu, à partir des recherches et pratiques artistiques.

I.2.2 – Les *sessions* ou le partage de la création : une fabrique artistique inclusive

* *session* : **nom commun, féminin**. Au 3 bis f, un moment de partage de la création proposé par les artistes en résidence et faisant pleinement partie du processus artistique.

Les *sessions* constituent un lieu d'invention. Elles ne sont pas entendues comme des ateliers conçus indépendamment des projets : elles sont partie prenante de la résidence et du lien établi entre la recherche de l'artiste et son contexte d'accueil. La dénomination de « session » est privilégiée à celle d'atelier, afin de distinguer d'une part l'espace du travail de celui du partage et de différencier ce moment de celui de l'apprentissage d'une technique ou de la transmission d'un savoir-faire.

Ces sessions ont une durée moyenne de deux heures, sont ouvertes et annoncées à tous : personnes hospitalisées, équipes du Centre Hospitalier, publics de la cité. Elles ponctuent les résidences et s'adaptent aux besoins de la création. Leur fréquentation est libre et gratuite, sans prescription médicale pour les personnes hospitalisées ou en parcours de soin. Le statut des formes produites est clairement posé : valables en elles-mêmes et pour elles-mêmes dans le temps de la session, elles ne font, sauf exception, pas l'objet d'accrochages ou de monstrosités publiques. Un échange en fin de séance propose une conclusion de l'expérience.

Les sessions offrent l'opportunité d'approcher, non frontalement et par la pratique, le projet artistique dès ses premières hypothèses. En cela, elles constituent une entrée privilégiée dans l'élaboration des œuvres à venir pour les participant.e.s ainsi impliqué.e.s et témoins de leur émergence. La proposition faite aux artistes n'est pas d'installer un rapport thérapeutique ou pédagogique avec un groupe, mais de poursuivre une démarche de création en pariant simplement sur l'effet de cette rencontre basée sur l'échange. La pluridisciplinarité du 3 bis f, la diversité des compétences qui s'y croisent peuvent y éprouver tous leurs potentiels. Elles ouvrent un espace d'expérimentation pour les artistes souhaitant déplacer leurs pratiques, éprouver d'autres postures, d'autres médiums que ceux qui leurs sont usuels, proposant au groupe d'en partager la traversée : passage du « white cube » vers l'espace obscur du plateau, transposition de l'écriture vers la performance, passage du dessin vers le corps en mouvement ou inversement, épreuve collective d'un geste, d'un processus, partage d'un corpus ressource ou collecte de récits ...

Les sessions sont en premier lieu un espace de convivialité où chaque personne est accueillie pour elle-même avec son désir de participation, ses forces et ses fragilités. On y vient comme citoyen partageant un espace commun, ouvert à l'expérience et à la rencontre de sa « *propre étrangeté* ». L'artiste n'étant pas dans une posture de transmission, la relation qui s'établit circule dans un espace horizontal écartant celle d'un « sachant » en regard « d'apprenti.e.s ». Les artistes sont accompagné.e.s dans ce moment par un ou plusieurs membres de l'équipe du lieu investissant elles-mêmes une place active de participant.e.

De la même manière, la diversité des propositions et leur cadre volontairement ouvert, pluriel, permet à des personnes sensibles par nature à un type de pratique de glisser d'une discipline à l'autre. Ces ateliers de partage de la création, constitutifs de l'identité du projet du 3 bis f, proposent à ses participants d'y prendre part selon les modalités qu'elles choisissent. Elles peuvent être l'opportunité d'avancées aussi bien dans le champ de la création que sur celui d'un cheminement personnel. Les patient.e.s viennent librement aux sessions qui ont cette particularité de mettre l'ensemble des participants sur un pied d'égalité, en partageant l'expérience sensible d'une recherche artistique. Ces moments peuvent être le socle, pour les personnes qui y participent, d'un possible mieux-être : rencontres au sein d'un groupe éphémère, vecteur de remédiation sociale, sentiment de revalorisation de soi...L'information est diffusée au sein de l'hôpital par l'intermédiaire des services : une réunion intitulée « 3 bis f : mode d'emploi » a lieu au 3 bis f de manière trimestrielle à l'attention de l'ensemble du personnel soignant du Centre Hospitalier.

Toutes disciplines confondues, 96 sessions rassemblant 877 participant.e.s ont eu lieu au cours de la saison 2021-2022. Pour les arts visuels, cela représente 43 sessions réparties entre les 9 artistes

plasticien.ne.s accueilli.e.s en résidences, soit 45% des sessions annuelles. Chaque session compte une fréquentation de 5 à 12 participant.e.s.

Pour chaque **résidence de création en arts visuels**, le centre d'arts veille à un juste équilibre pour l'artiste entre le temps nécessaire à la conception de son exposition et celui de la rencontre autour de sa pratique artistique par les sessions. Celles-ci peuvent aussi bien venir nourrir le travail en cours que poser les prémisses d'une création future. En moyenne, **trois à quatre sessions** sont proposées par résidence de création.

La temporalité des sessions se développe également avec des propositions dans et durant l'exposition. Pour les saisons à venir, de nouveaux outils de médiation proposés par le pôle des publics seront conçus à partir des expériences collectives et participatives menées en sessions avec les artistes.

Les sessions des **résidences de recherche** sont étroitement liées à la présence longue (six à onze mois) des artistes plasticien.ne.s. À raison de **deux à trois sessions mensuelles**, elles favorisent les allers-retours permanents entre recherche dans l'atelier et mise en partage collective dans une régularité des rendez-vous proposés. Depuis 2022, le centre d'arts encourage les artistes en résidence de recherche à collaborer et à formuler des **invitations extérieures** ponctuelles (artistes, chercheur.euse.s, artisans...) rémunérées venant prendre part aux recherches et sessions de l'artiste.

I.2.3 – Créer en milieu de soin : des projets co-construits avec les services et structures intra et extra-hospitalières

Depuis 2021, le centre d'arts diversifie le format tous publics des sessions par la co-construction de projets spécifiques avec les services du Centre Hospitalier ou direction des publics dits empêchés qui font l'objet d'une rémunération distincte pour l'artiste et d'un travail sur mesure mené par l'équipe du centre d'arts. Ce nouvel axe du projet s'inscrit dans une dynamique de liens renouvelés au milieu hospitalier. La période de la crise sanitaire a donné lieu à de nouvelles formes de collaboration avec les services ou structures du Centre Hospitalier Montperrin, des actions davantage « sur mesure », en dialogue avec les services et les artistes qui viennent travailler au 3 bis f. Cette démarche vient également renforcer les liens entre le centre d'arts et l'hôpital, développant la ressource possible que représente son activité artistique pour la communauté soignante.

Ces projets sont exigeants dans leur construction car ils supposent une adéquation entre une recherche artistique et un possible projet de soin : ils reposent sur de multiples temps d'échanges entre l'équipe du 3 bis f, soignants et artistes, en amont, pendant et à l'issue du projet. Ils sont conçus à partir des spécificités du fonctionnement et des besoins d'un service de soin et la connaissance d'un projet artistique et de sa pertinence à développer une immersion dans un service.

- **Exemples de projets co-construits en 2021 et en 2022 :**
- Avec l'Hôpital de jour Carabelli : groupe d'adultes, écriture collective d'un texte qui fera l'objet d'une adaptation chorégraphique franco-allemande, *Le Débordement*, avec les chorégraphes Emma Tricard & Cécile Bally ;
- Avec l'association Résados, service social classifié Établissement expérimental en faveur de l'enfance protégée en partenariat avec le Centre Hospitalier Montperrin : groupe d'adolescents, ateliers d'écriture d'un scénario de film / projet avec le festival Image de ville à Aix-en-Provence ;
- Avec le SPAD, Soins Psychiatriques Aux Détenus dans les maisons d'arrêt de Luynes et de Salon-de-Provence : groupe d'adultes, *projet Création en cours / Faire communauté* avec Marion Duval, metteuse en scène ; projet *Langages du sensible* avec le duo d'artistes plasticiens Tina & Charly ; projet *Les os lourdes* avec Cynthia Lefebvre, artiste visuelle et chorégraphe ;
- Avec l'Hôpital de jour pour enfants : groupe d'enfants entre 3 et 6 ans, projet *Créer au jardin* avec les paysagistes Stanislas Alaguillaume et Isabelle Jacquelin ;

- Avec le service Addictologie : groupe d'adultes, avec Cyprien Schaffner & Estefany Gutierrez Fajardo, artistes visuels ; avec Donatien Aubert, artiste chercheur en arts visuels ;
- Avec le CSAPA (Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie) : groupe d'adultes, ateliers souffle et danse avec Liam Warren, chorégraphe ;
- Avec la crèche Arc-en-ciel du Centre hospitalier : enfants de 1 à 3 ans, ateliers d'empreinte du corps sur argile avec Yoan Sorin, artiste plasticien et performeur ;
- Avec Oxalis (unité d'accueil thérapeutique à temps partiel) : groupe d'adolescent.e.s à l'hôpital général d'Aix-en-Provence avec Javier Mansbach, artiste visuel, en partenariat avec l'Ecole supérieure d'art d'Aix-en-Provence.

Un groupe de travail 3 bis f / Pôle Ressources se réunit régulièrement à l'occasion des réunions « 3 bis f, mode d'emploi » ouvertes à toutes les équipes cliniques du Centre Hospitalier.

Le 3 bis f est également de plus en plus un lieu d'accueil pour des projets issus des services du Centre Hospitalier : séances de sophrologie au jardin, de méditation pleine conscience (proposées par les Hôpitaux de jour, CATTP Centres d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel), des formations organisées par les différents Pôles pour les soignants, des réunions de Conseil de Pôle...

Proposer des ressources issues du champ artistique (notamment autour de pratiques somatiques) pour les soignant.e.s, favoriser et multiplier les temps d'accueil du personnel du Centre Hospitalier, activer des temps de rencontre afin de faire exister différentes formes de collaboration art & soin : autant d'objectifs que le centre d'arts 3 bis f porte et inscrit dans une démarche fortement ancrée dans l'hôpital.

I.3 – Un espace artistique et citoyen : accueillir les individualités, expérimenter le collectif

L'hôpital psychiatrique accuse, aujourd'hui encore, l'image de la mise à l'écart, de l'exclusion, de l'enfermement. Inscrire en son cœur un lieu artistique et culturel invitant les habitants de la ville à pénétrer dans l'hôpital fait pleinement partie d'un projet artistique qui place l'inclusion des personnes concernées par les troubles psychiques au centre.

I.3.1 – Communs, entraides et solidarités : engagement pour les droits culturels

Le projet du 3 bis f est porteur d'une notion qui est désormais, depuis la loi NOTRe en 2015, au cœur des politiques culturelles : celle des droits culturels, tant dans son acception d'accès à la culture pour tous que dans celle de la culture venant de tous, dont chacun est porteur. En 1983, le projet du 3 bis f pose les bases d'une approche de la création artistique partagée, entendue comme un possible commun, d'une manière assez visionnaire. Il continue aujourd'hui à être un laboratoire où se jouent différemment les rapports sociaux, par le biais de l'expérience artistique partagée, de la réciprocité, du *faire* ensemble. Les échanges qui ont lieu au 3 bis f permettent d'autres liens entre l'hôpital et l'ensemble de la société civile, reposant sur la richesse des liens interpersonnels, associant la présence d'artistes au travail à celle de personnes suivies en psychiatrie, de soignants et d'habitants, dans un lieu vivant au sein de l'hôpital.

Dans cette perspective, un groupe de réflexion citoyen a vu le jour en 2022 autour de problématiques liées aux relations entre l'art, le soin et la société civile, impliquant adhérent.e.s de l'association Entr'acte soignant.e.s, personnes concernées par la psychiatrie, qu'elles soient ou non en parcours de soin, artistes et ouvert à toute personne désireuse d'y participer.

Les notions d'interrelations entre les sphères de l'art, du soin, plus largement celle du social et de la remédiation sociale, habitent le projet du 3 bis f depuis quarante ans et se réactualisent d'autant plus que les évolutions de la société, conjuguées aux crises systémiques que nous traversons depuis plusieurs années, s'accroissent. Si les questions d'effondrement sont omniprésentes, de nouveaux schémas de solidarité, d'entraide, de soutien apparaissent également. Des problématiques communes à ces différents

secteurs, transversales, révèlent de plus en plus la nécessité d'une politique des interdépendances. À l'origine de ce nouveau groupe de réflexion *Art, soin, citoyenneté*, le souhait de mettre en partage nos expériences, de développer nos ressources. Il se réunit de manière mensuelle, tout au long de l'année.

Si le 3 bis f est né dans la filiation directe de la psychothérapie institutionnelle, il rejoint aujourd'hui ce qui sous-tend des démarches liant la psychiatrie à la vie sociale et aux besoins des publics spécifiques, comme celle de la psychiatrie communautaire et croise des problématiques portées par le milieu du rétablissement en santé mentale, particulièrement actif à Marseille et en Région Sud.

Les liens étroits avec les acteurs du rétablissement en santé mentale ont permis d'initier le recrutement (à ce jour une journée par semaine) d'une Médiatrice Santé Pair au sein de l'équipe du 3 bis f, en partenariat avec l'association Esper Pro, Plateforme territoriale de pair-aidance, afin de renforcer et d'enrichir l'accueil et l'accompagnement des patients au quotidien. Le centre d'arts soutient une démarche pro-active pour faire connaître la pair-aidance, en plein développement dans les milieux du soin et du médico-social, mais encore inconnue des milieux artistiques et culturels. Ce nouveau métier, s'appuyant sur le savoir expérientiel, contribue à l'intégration par le lien social de personnes concernées par les troubles psychiques.

Le projet du 3 bis f s'inscrit aujourd'hui dans un vaste mouvement de mise en partage des connaissances et des pratiques, pour une alliance efficiente des Humanités et de la Santé.

I.3.2 – Les publics : une médiation innovante à partir de la valorisation de l'altérité

*« C'est ce que signifie le mot d'émancipation : le brouillage de la frontière entre ceux qui agissent et ceux qui regardent, entre individus et membres d'un corps collectif. [...] C'est la reconfiguration ici et maintenant du partage de l'espace et du temps, du travail et du loisir. » Jacques Rancière, *Le Spectateur émancipé*.*

La singularité du projet de médiation du 3 bis f est de proposer un trait d'union entre le milieu hospitalier et la ville. C'est dans une médiation de proximité que se travaille le lien immédiat au Centre Hospitalier ainsi qu'avec un réseau d'associations et structures de la société civile en lien avec la psychiatrie, proposant soutien et continuité du lien social aux personnes usagères de la psychiatrie : UNAFAM, Groupe d'entraides Mutuelles (GEM)... Une relation étroite et régulière est maintenue avec un public de personnes vivant en appartements thérapeutiques et en foyers de vie particulièrement impliquées dans les projets développés au 3 bis f. La notion de « publics empêchés » est à la fois au cœur de la politique des publics tout en étant déconstruite puisque ces personnes dites « empêchées » ne sont pas traitées à part et se mêlent au tout public. Pour autant, des actions sur mesure et un suivi particulier accompagnent leur accueil.

La pensée et la pratique de la médiation au 3 bis f résultent de l'émergence et l'évolution simultanées et conjointes du déploiement d'un espace pour la création artistique et pour les publics qui fréquentent quotidiennement le lieu, avec la spécificité de l'articulation à la cité. Le geste proposé au public est loin d'être anodin. C'est une barrière physique et symbolique qu'il est invité à traverser. La promesse, à l'arrivée, de la rencontre avec des propositions artistiques, participe de la lutte contre les préjugés sur la santé mentale, les troubles psychiques, l'hôpital psychiatrique. Depuis l'origine du projet, il s'agit de ne pas nier la folie et sa relation à l'humain, dans toute sa singularité et son étrangeté. Chaque personne accueillie sur le lieu y est reçue pour elle-même, au-delà de toute identification par un état de santé, une fonction...

Toute l'équipe du 3 bis f s'est formée depuis 2021 à la formation Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM). Cette formation répond aux besoins de toute la société de mieux connaître les fragilités psychiques et de les déstigmatiser. Elle a permis à toute l'équipe d'acquérir des connaissances sur les troubles psychiques et de pouvoir développer une posture aidante. Son contenu participe fortement à

déconstruire les représentations sur la santé mentale et contribue à leur déstigmatisation. Elle a renforcé le principe d'une démarche de médiation profondément inclusive.

La médiation au 3 bis f cultive la diversité des publics, conjuguant une adresse individuelle et une autre plurielle, plus collective. Les modalités de fréquentation du lieu sont libres et multiples, laissant à chacun la possibilité de s'approprier les espaces et les propositions, permettant la rencontre fortuite avec une œuvre ou un geste de création. Lieu d'hospitalité, le 3 bis f accueille toute personne désireuse de venir découvrir le centre d'arts toute l'année en continu du mardi au vendredi de 9h30 à 13h et de 14h à 18h et le samedi après-midi en période d'exposition de 14h à 18h.

Parallèlement et conjointement à cette médiation-hospitalité inclusive articulée à l'activité de création, la stratégie de développement des publics se construit autour de 3 axes :

- **la médiation avec le milieu du soin et le champ médico-social :**
 - 8 projets par an co-construits avec les services, unités de soin et structures extra-hospitalières;
 - Interface régulière de discussion et d'échanges avec le Centre Hospitalier lors des réunions « 3 bis f, mode d'emploi ».
- **la médiation avec le champ social :** l'accueil de groupes issus du champ social a souvent lieu en mixité avec d'autres publics ou bien lors de moments dédiés, avec le principe d'un parcours entre les différentes activités du 3 bis f. Il vise à une appropriation individuelle des propositions et une fréquentation personnelle du lieu par la suite. Des conventions de partenariat sont mises en place en ce sens, comme avec Culture du Cœur, Sauvegarde 13, l'ARES, des partenariats particulièrement vivants, accueillant les bénéficiaires lors de temps d'hospitalités et de rencontres.
 - > 12 structures partenaires
- **la médiation avec le milieu scolaire :** des dossiers pédagogiques et programmes de visites adaptés aux établissements scolaires sont construits autour de chaque exposition, en lien avec la Délégation Académique à l'Action Artistique et Culturelle DAAC. Des formats d'ateliers conçus pour chaque exposition seront amenés à se développer.

Les partenariats, avec le champ scolaire et l'Enseignement supérieur, sont pensés dans la durée, permettant leur inscription au cœur des projets d'établissement. Ces modules permettent de croiser différents enseignements (histoire, architecture, littérature, arts) et d'aborder les questions liées à la norme, à la prise en compte de la différence, questions particulièrement sensibles et pertinentes à évoquer avec un public jeune.

> Le centre d'arts s'attachera à développer ses partenariats avec des établissements scolaires, au nombre de 8 actuellement ;

> 10 structures de l'Enseignement supérieur partenaires : une dizaine de projets pédagogiques et workshops co-construits par an.

I.3.3 – Un jardin d'art et d'essai participatif

« *Quand on jardine, on est dans un territoire mental d'espérance, c'est forcément pour demain* ». Gilles Clément

Depuis 2020, un nouveau projet de jardin participatif, intitulé *Faire avec, prendre soin*, revégétalise et transforme, grâce à une action collective, la cour du 3 bis f en jardin. Ce projet s'appuie sur un format de résidence au long cours d'un duo de paysagistes, Stanislas Alaguillaume et Isabelle Jacquelin, spécialistes des jardins secs méditerranéens et permet de multiples échos entre art et botanique, liant le jardin en mouvement aux recherches des artistes travaillant sur le rapport au vivant. Ce jardin a reçu le

soutien de la Fondation de France dans le cadre de l'appel à projet « Maladies psychiques et vie sociale des personnes adultes ».

Disciples de Gilles Clément, les deux paysagistes sont ici des « activateurs » de liens humains autour du monde végétal. Ce projet insuffle une nouvelle dynamique entre le 3 bis f et le Centre Hospitalier, à partir des fondamentaux du lieu : faire ensemble, développer sa propre individualité au sein d'un groupe. Il s'appuie aussi sur l'identité du Centre hospitalier Montperrin, riche d'un patrimoine végétal important avec de nombreuses essences d'arbres et ses multiples jardins attenants aux pavillons. Dans l'esprit des jardins thérapeutiques, ce jardin d'art et d'essai méditerranéen amplifie la vocation d'accueil et d'hospitalité du lieu. Des ateliers de trois heures au jardin ont lieu de manière bimensuelle le mercredi après-midi, impliquant des personnes hospitalisées, en parcours de soin, comme des habitant.e.s de la cité et des soignant.e.s

L'activité au jardin permet une prise ou une reprise de conscience d'une extériorité, d'un cadre de vie, des paysages qui constituent notre milieu de vie : on y plante et fait pousser, écho à l'hortithérapie, des plantes aromatiques et médicinales locales (romarin, immortelles, verveine, menthe, mélisse...), des arbres fruitiers ainsi qu'un potager composé de légumes perpétuels. Il met en jeu l'apprentissage de soi, mais aussi la reconnection à un environnement, au biotope méditerranéen, au vivant, jusqu'à introduire prochainement un couple de pigeons voyageurs.

Avec le fait de prendre soin collectivement d'un jardin partagé apparaît, comme l'énonce la philosophe Joëlle Zask, la possibilité de l'action, de la capacité d'initiatives. On y met des ressources, les savoirs de chacun, au service d'un projet commun. Le jardin partagé est un écosystème dans lequel chaque partie compose un tout, un lieu de reconstruction sociale : c'est un engagement collectif sur le long terme qui amène un potentiel de développement durable botanique et humain en expansion permanente.

Des soirées de programmation au jardin, les *Soirées astrales* font également vivre ce jardin depuis l'automne 2021 : chaque début de saison est marqué par un rituel : une soirée d'expérimentations artistique au jardin, partagée entre les artistes en résidence, croisant arts visuels et arts vivants.

II – PROJET ARTISTIQUE : UN LABORATOIRE PROPICE À L'EXPÉRIMENTATION POUR LA CRÉATION CONTEMPORAINE PLURIDISCIPLINAIRE

Offrir un espace de création où l'expérimentation et l'exploration sont encouragées, où le temps nécessaire à cette démarche est possible, où l'articulation entre recherche, création et production est pensée au plus près des besoins des artistes.

II.1 – Un lieu d'asile pour la création contemporaine à la croisée des arts et des formes

Revaloriser la notion d'asile comme un lieu d'ancrage, déplaçant et remplaçant tour à tour l'artiste dans son rapport à la création et à la société, est une composante forte du projet du 3 bis f. Cette interchangeabilité est une composante essentielle d'un lieu hors norme qui crée du familier à partir de l'insolite. Il s'agit d'une action commune et partagée par la double direction artistique du 3 bis f en faveur des projets portés par les artistes et équipes artistiques.

II.1.1 – L'ouverture, la rencontre, la sérendipité comme vecteur d'expérimentation

Les artistes accueilli.e.s au 3 bis f, au même titre que les visiteurs, se retrouvent en situation de faire des rencontres inattendues, déconstruisant bien souvent les stéréotypes associés à ceux, stigmatisants, de la maladie psychique. La rencontre de l'altérité autorise une forme de lâcher-prise salvateur, ferment

favorable à l'expérimentation artistique. Dans le processus de découverte associé à la création, l'élément accidentel n'est que le point de départ. Quelque chose d'inattendu se produit, augmenté par la réceptivité, la liberté imaginative, l'attention nourrie de savoir et d'expérience de l'artiste. Ainsi la sérendipité advient-elle d'une exploration où la part d'inconnu est importante, en plaçant la pratique au centre et en passant par l'expérience, dont la somme est vectrice de formes.

II.1.2 – La diversité des parcours et pratiques des artistes

- Une étape formatrice et fondatrice dans un parcours professionnel : les Belles envolées

La présence et la disponibilité de l'équipe du centre d'arts constituent un paradigme essentiel des modalités de résidences, plaçant les artistes au centre du brassage que nous installons. Quel que soit le moment où se trouve l'artiste dans son parcours lors de sa venue en résidence, celle-ci marque inmanquablement un jalon par l'affirmation d'une pratique et son inscription dans un écosystème ; la production d'une œuvre significative ; de nouvelles perspectives de développement et de diffusion de son travail.

Les bénéfices d'une résidence au 3 bis f pour les artistes se déclinent dans le temps. A celui de l'immersion, succède celui des « Belles envolées », à l'instar de Côme Di Meglio, jeune artiste installé à Marseille, accueilli en résidence de recherche durant six mois [2020-2021] et dont la pratique éphémère et contextuelle a pu s'ancrer dans l'espace de l'atelier, motivant la candidature et l'obtention d'un atelier de la ville de Marseille. L'organisation de temps d'ouverture de l'atelier et de rendez-vous pour les professionnel.le.s sur le travail en cours de l'artiste ont donné lieu à des invitations à manifestations à l'échelle régionale et nationale (Festival du Printemps de l'Art Contemporain et des Arts Éphémères) et des expositions collectives avec de nouveaux corpus d'œuvres issues des recherches menées au centre d'arts.

II.1.3 – Créer *in situ* : une forme particulière de création contextuelle

Le principe des résidences au 3 bis f s'articulent autour du couple fragile « art et société » en luttant contre les inégalités d'accès à la culture (maladie, handicap, ruptures sociales...). L'art est vivant. Sa diffusion tient dans le courage et l'engagement d'hommes et de femmes (militant.e.s associatif.ive.s, artistes, travailleur.euse.s sociaux.ales, élu.e.s, soignant.e.s, bénévoles...) soucieux.ses de poursuivre des chantiers ouverts sur la société et où il demeure important de faire de la recherche, de la production et de la réalisation des œuvres d'art, dans ce contexte dit « sensible », l'aboutissement d'un échange riche de sens et de liberté entre individus de communautés différentes.

Participant de la richesse et de la diversité des résidences en France, le centre d'arts inscrit son principe de résidences dans celui de l'ouverture sur son contexte, sur la cité et à l'endroit même de la recherche ou de la création. À l'image de la retraite, il privilégie celle de l'asile, à sa revalorisation au sens de lieu refuge, d'espace de libertés. Pour autant, s'emparer littéralement de l'histoire ou de la fonction des lieux n'est pas un prérequis, auquel l'on préférera l'exercice d'une curiosité naturelle, par l'entremise de l'art, de la psychiatrie et/ou de la cité. Chacun y trouvant quelque chose à prendre et quelque chose à donner.

Les temps d'ateliers *sessions* permettent au travail de création d'être ponctué de rencontres, installant un climat de travail relationnel. Une temporalité suffisamment étendue est indispensable au processus de création comme à celui de son partage. Contrairement aux lieux de diffusion, le temps de la résidence offre la précieuse opportunité de travailler dans la durée, de s'accorder le temps de la rencontre. Cette amplitude permet de tester, de se tromper, de continuer et de formuler de nouvelles tentatives. Autant d'expériences participant du processus créatif, dans sa compréhension intime.

II.2 – Accompagner la création en arts visuels à toutes les étapes du processus créatif : rechercher, produire, diffuser

II.2.1 – Les résidences : recherche et création

- Du temps, des espaces ouverts et des moyens dédiés à la recherche, à la production

Dans un temps et un lieu unifiés, les artistes interviennent avec des conceptions, des formalisations, des perceptions de l'espace différentes : espace social, espace individuel. Pour la recherche, le temps est une donnée fondamentale, au même titre que l'absence d'attente de résultats ou d'atteinte d'objectifs. Par le déplacement physique du lieu de la recherche d'une durée allant de six à onze mois, la résidence de recherche permet d'appréhender différemment sa pratique artistique, de l'interroger et de la confronter quotidiennement au regard de l'autre (artistes, professionnel.le.s, participant.e.s...). Une à deux résidences de ce type sont proposées par saison artistique. Au-delà de l'atelier mis à disposition, la diversité des espaces accessibles (jardin, salle de spectacle, studio de répétition) est propice à l'expérimentation et aux glissements. La rémunération du temps de la recherche est primordiale pour investir la position de chercheur. Les artistes bénéficient d'une allocation de résidence de sept cent cinquante euros mensuels, d'une participation à leurs frais de déplacements à hauteur de cent euros mensuels et de moyens affectés à la recherche ou pour des invitations extérieures.

Les résidences de création sont destinées, quant à elles, à des artistes en phase de production. Iels viennent sur la base d'un projet ouvert, d'une œuvre au sens large du terme, à concevoir et déployer dans les espaces du centre d'arts. La résidence de création permet de concrétiser une recherche déjà engagée ou bien d'opérer un virage dans une pratique installée. La durée, de six semaines minimum à mois, est adaptée en fonction de la nature du projet de l'artiste et des œuvres à produire. La résidence peut être séquencée dans le temps ou continue.

- Principe de contamination : des spécificités spatiales, fonctionnelles et historiques des lieux

La résidence, par son caractère immersif et son inscription dans un lieu historiquement associé à celui de l'enfermement, influence la conception des expositions et des œuvres qui y sont produites. Témoins de l'usage des espaces et de ses rythmes, les artistes apprivoisent (font leurs) ces préoccupations dans une attention et une justesse toujours chargées de sens.

Les espaces d'exposition du centre d'arts constituent des espaces de circulation. Le visiteur y accède dès le hall d'entrée avant de suivre un couloir courbé aux propriétés panacoustiques qui le conduit jusqu'à l'espace principal, un beau volume de 100 m³ surmonté d'une verrière (6,80 mètres de hauteur). Des espaces complémentaires permettent de diversifier l'expérience du visiteur : une mezzanine avec un espace dédié pour la documentation de l'exposition la présentation des étapes de recherche de l'artiste ; deux anciennes cellules d'isolement, vestiges du passé des lieux, propices aux projections, accrochages de petits formats et installations ; des accès directs au théâtre pour des performances ou des discussions et au jardin pour des installations extérieures.

Les résidences de recherche :

Le caractère vivant, mouvant, de la création s'appréhende de manière particulièrement tangible dans le temps et le partage de la recherche. Chaque saison artistique, un.e à deux artistes aux pratiques et parcours différents mais vivants sur le territoire (en priorité) sont accueilli.e.s en résidence de recherche. Défini comme lieu principal de l'activité des artistes, l'accès à un atelier de 80 m³ pour six à onze mois est l'occasion d'un déplacement d'une pratique souvent solitaire tout autant qu'un espace-temps propice pour interroger sa pratique, s'autoriser à chercher, à explorer d'autres chemins. Par la mise en jachère de sa création, l'artiste trouve les conditions propices et fertiles pour les productions à venir, notamment par les allers-retours entre expérimentations personnelles dans l'atelier et collectives dans les sessions.

Tout au long de sa résidence, l'artiste bénéficie de l'accompagnement dédié de l'équipe présente sur place, tant sur le plan artistique, que technique et administratif, faisant du centre d'arts un lieu ressources précieux en matière de professionnalisation, notamment pour les artistes dont la pratique émerge aussi bien sur les arts visuels, la performance ou les arts de la scène. La richesse de la programmation du centre d'arts, pluridisciplinaire, favorise les rencontres avec les professionnel.le.s de la culture, artistes d'autres champs disciplinaires, tout autant qu'avec des acteurs du champ social ou de l'éducation, que ce soit sur des temps informels ou à l'occasion d'ouvertures d'ateliers balisés.

Les modalités de la résidence de recherche sont disponibles sur le site internet du centre d'arts et du réseau national Arts en résidence. Ils y trouvent un document mode d'emploi qui précise les modalités financières de la résidence ainsi que les modalités de candidature. Les artistes sont invité.e.s à soumettre un dossier artistique ainsi qu'une note d'intention dans les six à onze mois avant un début escompté de résidence.

Les résidences de création | les expositions :

Les artistes sont accueilli.e.s pour la production d'une œuvre au sens large du terme, sur la base d'une note d'intention. Pour la mise en œuvre de leur projet, iels bénéficient de l'accompagnement de l'ensemble de l'équipe du centre d'arts, du second atelier de 80 m², d'un hébergement, d'un accès à une cuisine partagée. Iels perçoivent une allocation mensuelle de résidence de sept cent cinquante euros et des droits d'exposition en adéquation avec les recommandations du ministère et de la filière des arts visuels en vigueur. Les droits d'exposition pour chaque exposition monographique ou duelle (deux artistes) s'élèvent à mille euros par artiste. Un budget dédié de quatre à cinq mille euros est alloué à la production et au transport des œuvres, ainsi qu'aux déplacements des artistes. L'ensemble fait l'objet d'une contractualisation détaillée entre le centre d'arts et l'artiste. Toutes les œuvres produites par le centre d'arts sont propriété de l'artiste.

Le centre d'arts accueille trois résidences de création par saison. Les modalités d'accès sont multiples, outre l'extension du principe de candidature similaire à celle de la recherche, le centre d'arts propose régulièrement des appels à candidature, notamment à visée internationale. Pour les saisons à venir, le centre d'arts privilégiera la création d'un comité artistique composé de trois ancien.ne.s résident.e.s du 3 bis f, rémunéré.e.s pour l'invitation à un artiste international. Les résidences de création favorisent une dynamique partenariale et de coproduction régionale, que ce soit avec la biennale Chroniques depuis 2018 ou à compter de 2024 avec le Parallèle, festival international des pratiques émergentes.

Outre la qualité artistique, le centre d'arts veille dans son programme de résidences aussi bien à la parité, à la diversité et complémentarité des parcours des artistes (émergent.e.s, milieu de carrière, confirmé.e.s), à l'accès à une première résidence dans le parcours, en France, sur le territoire ou en centre d'art. Le centre d'arts est particulièrement attentif à ce que la résidence constitue un jalon dans le parcours de l'artiste, que son objet relève de la spécificité de son inscription dans un lieu de soin, marque un tournant, ou une prise de risque dans sa pratique.

En 2021, le 3 bis f a opéré une première phase d'augmentation des allocations de résidence, passant de quatre cent cinquante à sept cent cinquante euros mensuels. Le centre d'arts applique une politique volontariste en matière de rémunération des artistes, en adéquation avec les barèmes préconisés par le réseau national de référence dont il est membre actif, Arts en résidence. Avec la requalification des ateliers, l'amélioration de la qualité d'accueil en résidence s'accompagnera de travaux d'isolation thermique et de rénovation des sanitaires. L'ensemble de ces aménagements prendront en compte la capacité du centre d'arts à pouvoir améliorer l'accueil des artistes avec famille et animaux de compagnie.

II.2.2 – Le commissariat d'exposition

- L'exposition monographique : l'alliance d'une ligne curatoriale productrice de sens et d'une œuvre « manifeste »

Les résidences de création constituent le socle sur lequel s'établit la programmation du centre d'arts, essentiellement dédiée à des expositions monographiques. Ainsi, la ligne curatoriale en arts visuels du centre d'arts se dessine-t-elle dans le temps et l'espace, au fil des saisons. D'une exposition à l'autre, les œuvres des artistes se font échos, jouent le contrepoint formel ou conceptuel, imprègnent ou renversent la lecture de la proposition suivante ou précédente, et ce dans une grande diversité de médiums et de formats.

Parce que ces expositions s'inscrivent dans un centre d'arts contemporains, elles privilégient, au format muséal de la collection ou de la rétrospective, l'expérimentation et la production d'œuvres nouvelles. Elles peuvent aussi bien être constituées d'une œuvre monumentale comme d'un corpus plus élargi. La dimension humaine des espaces est adaptée aux moyens et au temps de production alloués aux artistes ; propice à désamorcer toute logique de consommation (effet de zapping) que ce soit en proposant une œuvre/exposition « manifeste » ou un ensemble cohérent et tenu. Il s'agit d'un parti-pris sans compromission dans lequel s'engagent conjointement l'artiste et le centre d'arts.

Le 3 bis f présente trois expositions monographiques par saison. Depuis 2020, le centre d'arts a étendu ses jours et horaires d'ouverture, ainsi que la durée de ses expositions. Les expositions sont ouvertes du mardi au samedi de 14h à 18h et sur rendez-vous. De six semaines en moyenne, les expositions sont progressivement passées à huit semaines. À compter de 2023, chaque exposition aura une amplitude d'ouverture de onze à treize semaines, soit trente-trois semaines minimum par an.

- Explorer et donner à ressentir/voir les processus inhérents à la production d'œuvres nouvelles

Le temps de la résidence qui précède celui de l'exposition est propice à la rencontre avec l'artiste dans les sessions, à l'occasion des tisanes au jardin, de visites de groupes ou de professionnel.le.s à l'atelier. Lorsque l'exposition advient, le processus de création est incarné ou se réactive avec l'artiste dans l'espace d'exposition et une certaine familiarité, reconnaissance salvatrice, s'exprime au contact des œuvres. L'exposition est résolument associée à son auteur. Elle dévoile en creux le travail à l'œuvre, la maturation des idées et des réalisations et ce jusque dans l'étape du montage, qui s'effectue à la vue de tous.tes.

Conversations publiques, visites d'exposition, entretiens avec l'artiste et productions de texte critique rendent compte de ces différentes étapes constitutives de l'œuvre, son inscription dans la démarche de l'artiste et la manière dont le lieu ou son histoire la teinte, le cas échéant. Une filmographie et une bibliographie à disposition des visiteur.euse.s, enfin, permettent de prolonger l'expérience à travers le cinéma et la littérature. Une démarche que le centre d'arts prolonge par l'acquisition d'ouvrages depuis 2018. Ceux-ci viennent alimenter un fonds documentaire consultable par le public. Ce fonds comprend également un volet propre au projet de jardin partagé et un autre tourné vers les liens entre création, soin et cité, unique.

II.2.3 – Diffusion : un centre d'arts contemporains rayonnant au sein de l'écosystème de la filière arts visuels

- Visites et rencontres avec les professionnel.le.s

La présence d'une « pépinière » d'artistes sur une temporalité longue, associée aux croisements des différentes propositions du 3 bis f et à son cadre agréable favorisent les visites régulières et les rencontres avec des professionnel.le.s d'horizons variés. Des temps d'ouvertures d'ateliers peuvent être organisés

en concertation avec l'artiste à l'approche du terme de la résidence pour les professionnel.le.s. Elles se déroulent sur inscription sur une temporalité d'une semaine à dix jours et permettent un échange privilégié entre les artistes en résidence et les acteurs artistiques et culturels du territoire. En dehors de ces moments dédiés, l'artiste est amené.e à rencontrer des professionnel.le.s tout au long de sa présence sur site, sur des temps plus informels, dans l'atelier comme autour d'un déjeuner improvisé au jardin ; à l'occasion d'un vernissage, d'un événement tiers sur le territoire, comme d'une visite découverte du 3 bis f ou à l'issue d'une réunion de professionnel.le.s de la filière.

- Les coproductions et la circulation des œuvres

Si ces enjeux sont au cœur des préoccupations du centre d'arts, elles relèvent l'une comme l'autre d'une certaine gageure par la nature des projets et la liberté de création confiée aux artistes. Ce pourquoi les coproductions tendent à se développer par l'entremise des artistes ; par l'adéquation avec des appels à participation ou manifestations d'envergure ; par la complicité ou la complémentarité (affinités) artistique nouée avec des structures.

Suivre la circulation des œuvres nécessite une veille permanente, tant celle-ci est en constant accroissement. L'inauguration en 2017, par d.c.a. d'une base de données alimentée par ses membres recense désormais les productions des centres d'art contemporain à l'échelle nationale.

Depuis 2018, la dynamique de coproduction et de diffusion des œuvres produites par le centre d'arts est en expansion. Elle se traduit par des expositions hors-les-murs sur le territoire (Rebecca Digne, *Le Stanze*, le 33 à Marseille, 2021) comme à l'international (Hélène Bellenger et Charlotte Perrin, *Gloss Confort*, The Suttie Art Space, Aberdeen, 2022). Les œuvres font l'objet de nouvelles monstrations (*100% l'EXPO*, La Villette – Nuit Blanche, Paris, 2022) et d'acquisition publiques (Camille Llobet, *Voir ce qui est dit*, 2016 – Collection Frac Grand Large, 2018) et privées (Clémentine Carsberg, *Monument d'archives*, 2015 - Collection RAJA Art, Propriété de JPG - Société du Groupe RAJA, 2022), par exemple.

Le centre d'arts porte une attention croissante dans la construction de sa programmation au principe de coproduction et de circulation de ses expositions. Elles viennent conforter les moyens de production alloués aux artistes, accroissent la visibilité des actions du centre d'arts et participent de la complémentarité de l'écosystème des arts visuels. Le caractère pluridisciplinaire du 3 bis f, de par la multiplication des réseaux et filières auxquels il est associé, permet aux projets d'élargir les possibilités de création et de diffusion, y compris dans d'autres champs, favorisant les croisements intersectoriels. C'est ainsi qu'en 2023, l'exposition de Cynthia Lefebvre a pu bénéficier à la fois d'une coproduction pour le volet performatif, d'un soutien de l'ONDA pour la production de son film (dispositif Écrans vivants) et une reprise de l'exposition aux Instants Chavirés, laboratoire des musiques improvisées à Montreuil.

Les coproductions entre centres d'art membres du réseau dca, comme l'accueil en août 2022 d'une délégation de vingt-cinq représentants d'Instituts français pour le développement de résidences croisées et d'expositions d'artistes français à l'international, sont des axes de développement pour les années à venir.

II.3 – La programmation 2022-2027 : expérimenter les formes du vivant

Dans sa programmation, le 3 bis f met à l'œuvre notre rapport au vivant, en ce qu'il traverse et bouscule tous les domaines, de la pensée comme de l'action, en passant par le rapport de l'homme à son environnement architectural/naturel, le soin et le pouvoir, l'histoire et la mémoire, la philosophie et l'esthétique. Au sein du centre d'arts, la problématique du vivant s'est infiltrée en regard de son inscription dans un contexte sensible — qui va à la rencontre de l'humain — et de sa pluridisciplinarité. Elle revalorise la notion de lieu d'asile pour les formes les plus indisciplinées de notre époque. Elle

interroge les normes, les relations, ce qui nous lie, crée du commun, fait communauté. Elle aborde « *le vivant (comme) unique continent* » pour reprendre le titre de l'ouvrage de Dominique Truco et se traduit par une programmation qui inscrit les gestes, protocoles et médiums de la création contemporaine dans de nouveaux récits producteurs de sens.

II.3.1 – Une programmation conçue en duo entre les arts visuels et arts vivants : un lieu privilégié pour les formes artistiques hybrides

La transdisciplinarité, les croisements et intersections des champs de la création font partie de l'identité du centre d'arts. Dès ses origines, le 3 bis f accueille la pluridisciplinarité à travers les formes les plus diverses de la création artistique (danse, théâtre, musique, création en espace public, cirque, peinture, dessin, sculpture, photographie, vidéo, son, installation...), encourage les croisements à l'intérieur d'une même discipline (arts de la scène, arts visuels) et offre l'asile aux processus de découvertes qui tendent à l'indisciplinarité.

Au sein du 3 bis f, arts visuels et arts de la scène dialoguent au sein d'un projet artistique permettant d'accompagner la création au-delà des champs disciplinaires, activant également l'apprentissage des façons de travailler propres à chaque filière. Chaque art a son histoire, ses techniques, ses règles, ses stratégies. Les partager permet de mettre les siennes propres à distance, de réinterroger leur pertinence et ainsi choisir de les conforter, les remettre en question ou les transformer. Les artistes tirent un grand bénéfice de l'accès aux conseils qu'ils soient prodigués par la double direction artistique ou par leurs pairs en résidence. La direction générale du 3 bis f, également direction artistique des arts vivants, et la direction artistique des arts visuels, explorent de multiples croisements, résonances ou échos entre les formes artistiques, glissant possiblement d'une discipline à l'autre.

II.3.2 – Un accompagnement transversal au plus près des artistes

L'accompagnement des artistes intègre une dimension prospective dès les premiers échanges. Identifier les attentes et les besoins en fonction de l'endroit où ils se trouvent dans leur parcours professionnel est un prérequis indispensable à l'accueil de tout projet artistique. Cette étape nécessite du temps, afin que toutes les conditions soient réunies, que ce temps soit disponibilisé pour pouvoir se consacrer à la recherche, ou réunir les moyens et les partenaires adéquats pour la mise en œuvre de la production.

Durant le temps de la résidence, la présence quotidienne et la disponibilité de l'équipe du centre d'arts favorisent le suivi et le développement des projets, avec une souplesse d'accès tant aux espaces, aux ressources techniques qu'aux compétences en présence. Les rencontres artistiques et professionnelles qui ne manquent pas de ponctuer le temps de la résidence sont également propices à la formalisation d'invitations, la concrétisation de nouveaux projets, comme à la mobilité des artistes ou au déplacement de leur pratique.

À la faveur d'une double direction artistique, les projets portés par les artistes trouvent de nouveaux espaces de développement et de diffusion, notamment pour celles et ceux qui intègrent la performance, l'espace public ou une dimension participative à leur pratique plastique et visuelle. C'est ainsi qu'après une première expérimentation en 2016 avec le duo de plasticiennes Jeanne Moynot et Anne-Sophie Turion accompagnées jusqu'à une création présentée par le festival actoral, le centre d'arts réitère en 2023 la production d'un projet performatif par une artiste en résidence de création arts visuels au 3 bis f autour du travail l'artiste plasticienne Cynthia Lefebvre, avec le festival Parallèle.

Conscient que la vie d'une œuvre ne s'arrête pas à son exposition et que l'expérience partagée de la résidence continue d'imprégner une pratique artistique sur la durée, le centre d'arts reste un interlocuteur moteur et privilégié des artistes, que ce soit par le regard extérieur qu'il pose sur l'écriture de nouveaux projets ; les appels à projets et à candidatures qu'il identifie, transmet et suit ; la diffusion du travail et des œuvres qu'il poursuit.

Le centre d'arts est un interlocuteur privilégié des artistes dans leur professionnalisation que ce soit pour leur structuration administrative, juridique et sociale. Il est un lieu ressource pour la diversification de leur activité par l'accompagnement dans la mise en œuvre de projets relevant de l'éducation artistique et culturelle, de la publication et de l'édition, d'interventions en écoles supérieures d'art, dans le champ social, hospitalier ou pénitentiaire.

II.3.3 – Saison 2022-2023 et esquisse des suivantes

Qu'ils relèvent de la recherche ou bien de la production d'expositions, les enjeux du projet artistique du 3 bis f s'articulent autour de l'expérimentation. Qu'elle soit traversée par et/ou avec les artistes, les œuvres, elle est, plus globalement, constitutive de l'ADN du centre d'arts.

Cet axe autour d'un art vivant s'expérimente, depuis la création du projet du 3 bis f, dans les modalités d'accueil, de rencontre et d'expositions que le centre d'arts instaure entre résident.e.s, usagèr.e.s du centre hospitalier et public.

La programmation du centre d'arts est indissociable de son activité de résidences. Que les artistes viennent travailler au 3 bis f dans la perspective d'une exposition ou mettre leur production en jachère en se consacrant à la recherche, le travail *in situ* lié à la résidence demeure le dénominateur commun. La programmation du centre d'arts s'établit en saisons, de septembre à fin juillet. Un long travail de prospectives, rencontres, échanges est réalisé en amont de N-1 à parfois N-2 ou 3, dans le dialogue entre la double direction artistique du 3 bis f.

- **Août 2022 > Juillet 2023** | Recherche | *Tout est chaos*
Yoan Sorin (1982, Cholet. Diplômé des Beaux-Arts de Nantes et de Cuenca. Vit et travaille à Marseille). **Artiste en connivence pour la saison 2022-2023**
Après avoir expérimenté plusieurs formats à l'endroit de la recherche, depuis le partage d'un atelier sur onze mois pour deux artistes, jusqu'à l'entrelacement de deux résidences de six mois avec partage de l'espace alloué sur deux mois (janvier-février), le centre d'arts initie en 2022, avec Yoan Sorin, un nouveau format pour la recherche. Premier artiste plasticien et visuel associé à la saison artistique du 3 bis f, Yoan Sorin réalisera plusieurs invitations au fil de sa résidence. En synergie avec la dimension collaborative de sa pratique artistique, les artistes invité.e.s viendront sur de courtes périodes investir son atelier et partager sa recherche, tout autant que prendre part aux temps de sessions proposées à tous.tes.
- **10 novembre 2022 > 21 janvier 2023** | Exposition | *Veille Infinie*
Donatien Aubert (1990, Paris où il vit et travaille. Diplômé de l'ENSA de Paris-Cergy)
Donatien Aubert, présentait en 2020 l'installation *Les jardins cybernétiques* à la Friche Belle de Mai (Marseille) dans le cadre de l'exposition collective *Éternité part II* de la seconde édition de la biennale Chroniques. Sélectionné en 2022 via la plateforme de coproduction de la biennale, l'artiste bénéficie d'une résidence de trois mois au 3 bis f ainsi que d'une première exposition personnelle sur le territoire régional et en centre d'art contemporain en 2022-2023. L'exposition fait l'objet d'une coproduction avec Chroniques ainsi que la Biennale Némó qui présentera à nouveau les œuvres de l'exposition du 3 bis f à l'automne 2023 à Paris au CENT QUATRE.
- **4 février > 6 mai 2023** | Exposition | *Peine perdue, Pieds retrouvés*
Cynthia Lefebvre (1989, Évreux. Diplômée des Beaux-Arts de Paris. Vit et travaille à Paris)
La rencontre avec le travail de Cynthia Lefebvre s'est faite à l'occasion de sa résidence aux Beaux-Arts de Marseille durant l'été 2020 (*White Mountain College*). Une visite de l'artiste au centre d'arts et des échanges durant près d'une année ont nourri le nouveau projet de création de l'artiste. Le centre d'arts présentera la première exposition personnelle de l'artiste, comprenant la réalisation d'un premier film, d'une publication et trois performances. Le film

est réalisé grâce à la demande portée par le centre d'arts auprès de l'ONDA. L'exposition sera reprise à l'automne 2023 par Les Instants Chavirés.

Les performances sont coproduites avec Parallèle - Pratiques artistiques émergentes internationales, Marseille et avec les soutiens de l'ONDA, du CENTQUATRE-PARIS, des Laboratoires d'Aubervilliers et Les Instants Chavirés à Montreuil.

- **20 mai > 26 août 2023** | Exposition | *Des luttes invisibles*
Cathryn Boch (1968, Strasbourg. Représentée par la Galerie Papillon. Vit et travaille à Marseille)
Après une résidence de recherche de onze mois en 2018-2019 qui avait contribué à une nouvelle orientation du travail de l'artiste et à la réalisation de nouvelles œuvres présentées respectivement à la Galerie Papillon et au Domaine de Kerguéhennec, Cathryn Boch revient en résidence au 3 bis f. Cinq ans plus tard, dans une idée de compagnonnage, le centre d'arts accompagne, avec l'exposition *Des luttes invisibles*, une étape de création d'un projet d'envergure sur les questions de migrations et l'absence des femmes dans ces grands récits. Cette exposition, qui se tiendra au sein de l'ancien pavillon d'enfermement pour femmes, à distance du littoral, donnera une forte amplitude au projet. Durant sa résidence, l'artiste collaborera avec les femmes de l'association Le Relais des Possibles, association qui soutient au quotidien les femmes isolées, en rupture de lien social, victimes de violences conjugales.

Programmation 2023-2024 :

- **1 à 2 résidences de recherche de septembre 2023 à juillet 2024**, avec ouverture à l'international par la création d'une **résidence croisée à l'horizon de la saison 2024-2025** après réhabilitation des ateliers avec des espaces d'hébergement dédié pour les artistes plasticien.ne.s augmentant la capacité d'accueil du 3 bis f de 7 à 11 couchages. La résidence croisée donnera lieu à un appel à candidature à destination des artistes vivant et travaillant sur le territoire régional et à l'accueil en résidence de recherche d'un artiste du pays partenaire.
- **3 expositions** dont une pour un.e artiste du territoire, la seconde pour un.e artiste voir un possible duo show suite à un appel à candidature porté par un festival et deux centres d'art labellisés en région Sud (3 bis f et Triangle - Astérides), une dernière pour un.e artiste internationale :
 - Été 2023, transformation de la résidence de recherche de l'artiste Yoan Sorin en résidence de création avec exposition personnelle de treize semaines de septembre à mi-décembre 2023.
 - Automne 2023, première résidence en partenariat avec le festival Parallèle donnant lieu à une exposition de onze semaines de janvier à mi-avril 2024.
 - Pour sa dernière résidence de création de la saison 2023-2024 donnant lieu à une exposition de 11 semaines de mai à fin août 2024, le centre d'arts expérimentera une nouvelle modalité prospective par l'invitation, avec rétribution financière, à trois ancien.ne.s artistes résident.e.s du 3 bis f pour proposer chacun.e trois à quatre dossiers d'artistes de dimension internationale (né.e à l'étranger ou vivant et travaillant à l'étranger).
- La saison 2024-2025 s'ouvrira sur l'accueil en résidence du Prix Chroniques créé et décerné en janvier 2023 par un comité d'artistes et d'expert.e.s professionnel.le.s à l'artiste Pierre Pauze, présenté dans l'exposition collective à la Friche Belle de Mai de l'édition 2022 de la Biennale Chroniques. L'artiste bénéficiera d'une exposition personnelle au 3 bis f pendant l'édition 2024 de la Biennale Chroniques et dans celui de la seconde édition d'*Une 5ème Saison* - Biennale d'art et de culture de la Ville d'Aix-en-Provence.

Au-delà des résidences et des expositions, la programmation du centre d'arts se donne pour perspectives de renforcer ses actions en direction du soutien aux artistes que ce soit par la co-construction de projets avec le Centre hospitalier et l'Enseignement supérieur d'art (workshops et conférences des artistes dans

les écoles d'art de la région), par la recherche de financements et la mobilité avec partenariats de coproduction ou de résidences croisées.

III – LE 3 BIS F À LA CROISÉE DES FILIÈRES ET DES RÉSEAUX DE LA CRÉATION

III.1 – Lieu ressources

III.1.1 – La création d'un fonds documentaire mêlant arts, société, psychiatrie

Émanant d'un projet inédit et pluridisciplinaire, le 3 bis f a rassemblé une bibliographie et un fonds documentaire à la croisée de ces différents champs d'actions : textes théoriques fondateurs du projet, publications et catalogues d'artistes, textes critiques, ouvrages ressources touchant à la philosophie, la psychothérapie institutionnelle, les politiques culturelles, textes scientifiques relevant de la psychiatrie, de la psychologie, de la psychanalyse, des humanités médicales.

Parallèlement, les expositions s'accompagnent depuis 2018 d'achats d'ouvrages mis à disposition du public sur un choix personnel de l'artiste en regard de son travail et qui viennent alimenter durablement ce fonds documentaire. Les ouvrages sont proposés à la consultation et à la lecture dans un espace confortable sur la mezzanine. Sa structuration, son enrichissement et sa valorisation constituent une des perspectives que le lieu souhaite favoriser dans le développement de ses activités pour les années à venir.

Par ailleurs, les archives du projet représentent un ensemble de matériaux à même de polariser une recherche universitaire relevant du champ des sciences sociales, de l'anthropologie de la Santé, de l'histoire des arts ou des sciences politiques. Le service Archives & Documentation de l'hôpital et la MMSH - Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme sont engagées dans une collaboration pour la constitution d'un fonds d'archives orales sur les parcours professionnels au sein du Centre Hospitalier auquel prend activement part le 3 bis f. Le centre d'arts prolongera dans les prochaines années cette nouvelle dynamique de recherches transversales pluridisciplinaires croisant arts, esthétiques, philosophie, sociologie, anthropologie de la Santé avec Aix-Marseille Université, en l'ouvrant à la Chaire de Philosophie à l'Hôpital - GHU de Paris Psychiatrie & Neurosciences, l'IREMAM Institut de Recherche sur les Mondes Arabes et Musulman, entre autres.

Les vingt-quatre témoignages réunis, parmi lesquels ceux de Sylvie Gerbault (directrice du 3 bis f de 1992 à 2020) et de Jean Maviel (psychiatre - fondateur de l'association Entr'acte), ont fait l'objet d'une exposition curatée par le centre d'arts à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine de 2022. À cette occasion, visites guidées du C.H. Montperrin et des projections, via un dispositif innovant interactif, de huit films d'artistes contemporain.e.s réalisés dans le Centre hospitalier entre 1994 et 2020 venaient compléter la proposition.

III.1.2 – Une politique éditoriale

Le centre d'arts complète son dispositif de soutien aux artistes par la publication d'ouvrages monographiques. La politique éditoriale du centre d'arts prolonge le temps de l'exposition et participe de son rayonnement à l'échelle nationale et internationale par l'édition d'œuvres (livres d'artistes, multiples) et la coédition de catalogues d'exposition. Elle assure la circulation et la visibilité du travail artistique. C'est un travail qui participe de l'accompagnement des artistes sur la durée et intervient à un moment décisif de leur parcours professionnel.

Pour le public, le livre est un vecteur incontournable de reconnaissance, pour les connaisseur.se.s et les artistes, il est tout autant un outil d'information. Tandis que l'exposition inscrit le travail dans un espace et un temps donné, la publication a aussi bien valeur d'archive que d'œuvre qui fait l'objet d'un travail curatorial à part entière, nourri de nombreux échanges. L'attention portée aux contenus et à la forme de chaque ouvrage est un enjeu majeur pour une justesse en regard de la pratique artistique au même titre que le temps dédié à réunir les conditions éditoriales, partenariales et financières est fondamental. C'est ainsi qu'à la collection, qui viendrait définir une ligne éditoriale institutionnelle, le centre d'arts privilégie l'expérimentation singulière, unique et au service du projet de l'artiste.

Depuis 2014, la politique éditoriale est en constante progression avec la participation à l'édition de six catalogues d'expositions et neuf livres d'artistes dont trois annoncés pour la seule année 2023. Pour chaque publication, sauf à titre exceptionnel, le centre d'arts s'associe à un.e graphiste ainsi qu'un.e éditeur.trice. Il est attentif à la portée internationale de sa politique éditoriale que ce soit en privilégiant les ouvrages en langue française et anglaise ou bien par la diversité des maisons d'éditions auxquelles il s'associe dans un équilibre entre éditeurs locaux (Bik & Book - Marseille ; Poursuites - Arles ; Immixtion Books éditions - Marseille), nationaux et européens (Abo Verlag éditions - Vienne ; Jap Sam Books - Amsterdam). Les axes prioritaires de la politique éditoriale du centre d'arts sont le maintien d'une parution annuelle d'un livre d'artiste en développant le principe de coédition et les supports éditoriaux numériques.

III.1.3 – L'enjeu numérique : valoriser et partager la recherche, la production et la diffusion des œuvres

Par l'originalité de son projet et son implantation en milieu de soin, le centre d'arts expérimente et invente en permanence avec les artistes des rapports d'échanges, de médiation et tout simplement de relations adaptées à la diversité des publics auxquels il s'adresse : patient.e.s hospitalisé.e.s ou suivi.e.s en structures extra-hospitalières, soignant.e.s, centres sociaux, lycéen.ne.s, étudiant.e.s, habitant.e.s du territoire...

En 2008, son affiche de saison portait le slogan « Le 3 bis f c'est bien mais c'est loin ». Cette question de la distance est intrinsèque au projet, d'un point de vue tant réel que symbolique (franchir la barrière d'un lieu longtemps éloigné de la cité, associé à la souffrance psychique). Conscient de l'investissement que les artistes engagent dans la production d'œuvres nouvelles et d'installations à caractère souvent éphémère et monumental ; de la nécessité de documenter le travail artistique ; de la responsabilité d'assurer un accès pour tous.tes aux œuvres et à la connaissance de la diversité de la création contemporaine, le 3 bis f mène une réflexion et des actions dédiées en ce sens.

Depuis 2021, le centre d'arts a développé une politique de communication digitale, avec de nouveaux outils de médiation et d'accessibilité aux œuvres via le numérique. Le site web a fait l'objet d'une refonte totale, repensé afin de valoriser ses contenus à travers une relation dynamique avec ses différents publics. Celui-ci propose de nouveaux contenus, tels que le Journal, des entretiens écrits avec tous.tes les artistes de la saison dans une dimension sensible, inspirée de la méthode FALC (Facile À Lire et à Comprendre) dans une démarche d'accessibilité à l'information.

Depuis 2020, chaque artiste réalise un format inédit d'auto-portrait vidéo instantané DIY dans lequel iel présente son projet de recherche ou de création et l'espace de partage du travail en cours en deux minutes. Ces vidéos sont diffusées à l'occasion de la présentation de saison et relayées sur les réseaux sociaux.

En 2020-2021, deux premières expérimentations digitales voient le jour :

- *Post Growth* | collectif Disnovation.org,
Réalisation d'une archive virtuelle de l'exposition (scan 3D) confiée à l'entreprise Standart
En partenariat avec Chroniques, biennale dédiée aux arts et cultures numériques.
- *Plaisir Solide* | Hélène Bellenger et Charlotte Perrin
Réalisation d'une conversation filmée retransmise en direct sur les réseaux sociaux, Facebook Live, avec incrustation en simultanée de vues de l'exposition et des œuvres. Le public intervient

par commentaires postés, auxquels répondent les intervenantes. Ce format a permis de toucher un autre public, non habitué à la fréquentation des lieux d'exposition ou du 3 bis f.

Sur cette base, accompagnée par l'aide exceptionnelle à la captation et aux diffusions alternatives pour le secteur des arts visuels du ministère de la Culture, quatre nouveaux formats complémentaires ont été initiés :

- **L'étape du montage** est un espace-temps de liaison entre la résidence et l'exposition. Le centre d'arts alloue un temps long (2 à 3 semaines) aux artistes pour cette phase dans la mesure où les artistes y conçoivent des interventions artistiques spécifiques qui vont jusqu'à transformer l'espace. Après deux films réalisés en Timelapse en 2014 (Ian Simms) et 2018 (Hugo Deverchère), le centre d'arts a dans un premier temps confié l'opération à l'entreprise Ecolpase pour l'exposition *Charged Space* de Ben Weir en 2022 pour s'équiper du matériel adapté afin d'internaliser la captation pour ne déléguer que la post-production. Le 3 bis f est aujourd'hui équipé d'un dispositif pérenne opérationnel qui lui permet de gagner en autonomie et de s'adapter au rythme du montage des artistes. Ce type de vidéo n'a pas vocation à être systématique. Sa pertinence est évaluée avec les artistes pour chaque projet. Ces films sont hébergés sur le site Internet du 3 bis f, les réseaux sociaux et disponibles dans l'espace documentation pendant l'exposition comme outil de médiation.
- La commande, pour chaque exposition, de **courts films (2') réalisée selon le point de vue « visiteur »**, c'est-à-dire alliant vues d'ensemble et détails. Le centre d'arts développe ainsi une collection qui offre aux visiteurs, au fil du temps, une traversée artistique des lieux. La diffusion permanente de ces vidéos dans l'espace de documentation permet de voir le lieu se métamorphoser à chaque nouvelle proposition et prendre la mesure de la dimension d'expérimentation à l'œuvre. Pour les visiteurs dans l'impossibilité de se rendre sur place, ces vidéos sont hébergées et mises en ligne au terme de chaque exposition. Enfin, ces vidéos constituent pour les artistes une archive précieuse et pour l'équipe de médiation un outil de travail.
- Au format de la conversation enregistrée et retransmise en direct, consécutive d'un point de vue technique et logistique, le centre d'arts privilégie désormais le format documentaire radiophonique via le **podcast**. L'écriture et la radio sont des médias particulièrement accessibles et appréciés que ce soit par les participants des sessions, les usagèr.e.s du Centre hospitalier où les artistes qui s'en saisissent comme support de créations à part entière, en témoignent les projets accompagnés ces dernières années par le 3 bis f (création radiophonique publique au plateau du Collectif Ici Même Grenoble en 2018 ; 24h radio non stop pour *El eco de tu voz* de Loreto Martinez Troncoso en 2018 ; œuvre radiophonique *La seule terre exacte c'est la languede* Rebecca Digne en 2020 avec Radio France). Une première série de quatre podcasts intitulée *Le 3 bis f, asile de création contemporaine* a été réalisée entre mars et juin 2022 en partenariat avec Radio Grenouille. Ce format, reconduit au printemps 2023 fait pleinement partie de la stratégie de communication du centre d'arts, en prise directe avec la création. La régularité et l'inscription dans le temps de ce type de proposition participe à la diversification et à la fidélisation des publics.
- **Un dispositif interactif de diffusion de films d'artistes** : cette interface permet de présenter de manière simultanée dans un seul espace plusieurs propositions de formats et de durées hétérogènes qui relèvent de l'image animée, tout en offrant un confort pour le visiteur qui choisit son programme et le partage. Ce format de diffusion vidéo, extrêmement modulable, permettra au centre d'arts d'inventer de nouvelles manières de partager les supports numériques artistiques et culturels qu'il produit. On pourra par exemple présenter de la documentation autour d'un travail artistique, les auto-portraits d'artistes instantanés DIY, les podcasts réalisés in situ ainsi que toutes les productions multimédia réalisées sur la vie du lieu.

L'ensemble de ces contenus digitaux et leur diffusion numérique correspondent au projet pluriel et polyphonique du 3 bis f et permet d'accéder, à distance, à la dimension de lieu de résidence et de création artistique du projet en lien avec son engagement sociétal.

Le centre d'arts porte une démarche engagée de liens renouvelés avec de multiples communautés, de manière rhizomatique, favorisant les mutualisations et rebonds de contenus via des outils numériques pensés pour chaque projet artistique, comme par exemple avec Documents d'Artistes PACA et les artistes de la région accueillis en résidence de création, sur le modèle de l'interview filmée d'Hélène Bellenger réalisée en 2021. Le nouveau site Internet, la chaîne Vimeo et les réseaux sociaux contribuent à toucher de nouveaux publics, en valorisant en ligne les contenus produits tout en développant ses partenariats, comme avec le magazine en ligne solidarum.org, Radio Grenouille, Switch on paper...

III.1.4 – Une communication adaptée aux multiples écosystèmes du projet : accessibilité et visibilité

Depuis ses débuts, le 3 bis f édite des supports de communication qu'il conçoit comme le lieu d'énonciation d'une parole singulière. Son projet et sa programmation y sont affirmés comme acteurs et parties prenantes du monde, de l'espace social et politique dans lesquels ils s'inscrivent. L'identité visuelle conçue par le graphiste Laurent Garbit participe de cette démarche.

Depuis 2020, la stratégie de communication s'est redéfinie, notamment autour de **trois axes** :

- une seule et unique brochure de saison, remplaçant les deux brochures annuelles, permettant la lisibilité de la programmation d'une saison de résidences et affirmant la démarche éco-responsable en rationalisant les impressions. Ce document *print* est imprimé avec des encres végétales ;
- l'élaboration d'une politique de communication digitale ;
- des outils de communication spécifiques imaginés avec le Centre hospitalier ;
- Les **cartes 3 bis f : mode d'emploi** représentent un nouvel axe de cette politique de communication repensée pour une meilleure circulation de l'information sur les activités du centre d'arts au sein du Centre Hospitalier, dans les services, afin d'en faire davantage bénéficier les patients ;
- **Un calendrier mensuel** détaille les activités au jour le jour pour le public intra-hospitalier.
- **Un semainier**, programme des activités de la semaine, est affiché chaque semaine sur la porte du 3 bis f. Il permet aux usagè·e·s de prendre directement connaissance des propositions et ce, à n'importe quelle heure de la journée.
- Le **réseau intranet** propre au Centre Hospitalier relaie auprès de l'ensemble du personnel hospitalier (1200 salarié.e.s) les informations liées à l'activité et à l'actualité du centre d'arts.

Une conférence de presse annuelle / présentation de saison a lieu en présence des artistes, avec un focus spécifique dédié au Centre Hospitalier.

Une refonte totale du **site internet** du 3 bis f a été mise en œuvre en 2021 avec la coopérative ARTISHOC, afin de faciliter la lisibilité du projet et l'accès à ces multiples contenus, de valoriser les identités multiples du lieu, selon les évolutions des pratiques numériques. Une évolution majeure fut de concevoir des parcours de navigations personnalisés autour de contenus multiples, en fonction des choix de l'internaute, adaptés aux attentes différentes de relation au lieu (artistes, soignant.e.s, usagè.e.s de la psychiatrie, enseignant.e, travailleur.euse social.e...). Le site mis en ligne en septembre 2021 constitue tout à la fois un support d'information concernant la saison en cours et une plateforme documentaire sur le projet du lieu, ses archives, les expositions passées et les artistes accompagnés au fil des années. Il contextualise davantage le 3 bis f (dans la ville d'Aix-en-Provence, dans le Centre Hospitalier), dédie un espace plus important aux résidences et accueille des espaces de récits de la vie du lieu et de son activité au quotidien.

Ce nouveau site s'inscrit dans une stratégie de communication digitale repensée, plus narrative, dans laquelle print et numérique s'articulent pour proposer à tous, notamment aux jeunes générations, le récit vivant du quotidien dans les espaces du 3 bis f.

Le podcast *Le 3 bis f, asile de création contemporaine* réalisé avec Radio Grenouille (projet 2022-2023) illustre cette démarche de mise en récit, avec des prises de paroles multiples, conjuguant les points de vue, offrant des fragments de vie du lieu :

Asile, un mot qui comporte plusieurs sens. Le plus commun et daté, un lieu d'enfermement pour les personnes qu'on disait folles. Mais aussi celui de l'abri, du refuge. Une série documentaire de 8 épisodes pour 8 facettes du 3 bis f, un centre d'arts singulier au sein du centre hospitalier psychiatrique Montperrin à Aix en Provence.

<https://feeds.transistor.fm/le-3-bis-f-asile-de-creation-contemporaine>

Les **réseaux sociaux** sont le vecteur incontournable de cette communication éditorialisée. La communication numérique permet de produire et diffuser des contenus dématérialisés explorant le travail des artistes en cours et de documenter de manière plus informelle, la vie du lieu. La mise en récit du 3 bis f par le biais des réseaux sociaux donne à voir une partie de l'activité peu visible par le public, notamment l'accueil en résidences, l'hospitalité, les accueils informels et l'art de vivre que nous cultivons autant que possible dans les espaces comme au jardin.

Plus largement, un lien régulier est entretenu avec la **presse et les médias**, à différentes échelles : médias locaux et généralistes, agendas culturels à l'échelle de la région ou de la Métropole, presse spécialisée à l'échelle régionale et presse spécialisée à l'échelle nationale. À la faveur de la labellisation du centre d'arts et des quarante ans du lieu en 2022-2023, une collaboration avec l'agence de communication parisienne Pierre Laporte, a permis un coup de projecteur sur le 3 bis f dans le paysage médiatique national.

L'inscription du 3 bis f dans plusieurs réseaux professionnels de filières donne une ampleur étendue à sa politique de communication et participe d'une visibilité accrue aussi bien auprès du public de proximité (réseau territorial PAC – Provence Art contemporain), amateur.trices d'art et touristique (guide des expositions de l'été du réseau Plein Sud), des professionnel.le.s et institutionnel.le.s (réseau national DCA – association française de développement des centres d'art, Traverses – réseau des scènes de la région Sud et des artistes, réseau national Arts en résidence).

La diffusion de la communication est amenée également à aller à la rencontre des professionnel.le.s du tourisme de la Ville d'Aix-en-Provence : office du tourisme, hôteliers, restauration...

Enfin, un chantier important sera mené sur la temporalité 2023-2027, en collaboration avec le Centre Hospitalier Montperrin et la Ville d'Aix-en-Provence : **repenser la signalétique** et la visibilité du 3 bis f dans l'espace urbain aux abords de l'hôpital, de la gare routière toute proche et du cœur de ville avec le quartier du Forum Culturel limitrophe. Une meilleure visibilité du centre d'arts devra trouver sa place à l'entrée du Centre Hospitalier afin de faciliter l'accès du public.

III.2 – Politique partenariale et de coopération dans son environnement territorial

Le centre d'arts construit à l'échelle locale, départementale et régionale, des relations étroites avec des structures et des partenaires autour d'enjeux communs. Une telle dynamique de coopération participe de l'écosystème de la filière des arts visuels, tout en permettant au centre d'arts de réaliser pleinement ses missions de soutien à la création, d'accompagnement des artistes dans leur parcours et dans la production d'œuvres nouvelles, tout en garantissant la meilleure diffusion de celles-ci.

III.2.1 – Co-construire un maillage partenarial riche de sens

Le 3 bis f est un partenaire privilégié de Chroniques, la biennale des Imaginaires numériques portée par Seconde Nature (Aix-en-Provence) et ZINC (Marseille). Depuis sa création en 2018, la directrice artistique des arts visuels participe au jury de la plateforme de coproduction de la biennale. Ce partenariat a permis à la biennale d'ouvrir le champ d'action de celle-ci à la dimension de la résidence. Le 3 bis f a ainsi accueilli en 2018 Hugo Deverchère pour une première exposition personnelle en centre d'art et sur le territoire de la région Sud, puis le collectif Disnovation.org en 2020 et Donatien Aubert en 2022. Cette manifestation fédère plus de 15 lieux d'exposition à Marseille, Aix-en-Provence et aujourd'hui Avignon, ainsi que les disciplines (arts visuels, spectacle vivant, musique, art en espace public...). Les expositions et œuvres produites pour la biennale circulent l'année suivante sur l'ensemble du territoire français et à l'international, dans la mesure où chaque édition associe un nouveau pays (Québec, Taïwan, Belgique). Le partenariat de coproduction entre Chroniques et le 3 bis f dans le champ des arts visuels entend s'ouvrir à l'activité pluridisciplinaire du 3 bis f, notamment en danse, favorisant le croisement des publics entre la biennale et le centre d'arts. La création d'un Prix Chroniques remis à la Fondation Vasarely renforce la dimension partenariale territoriale de la manifestation et offre à un artiste présenté dans les expositions collectives de la biennale l'opportunité d'une résidence et d'une exposition personnelle au 3 bis f dans l'édition suivante. Ce nouveau format sera inauguré en 2024 avec l'artiste Pierre Pauze.

Le 3 bis f participe également d'un maillage de territoires au sein des réseaux auxquels il adhère, que ce soit avec le réseau territorial Provence Art Contemporain pour le festival du Printemps de l'Art Contemporain, en proposant aux visiteurs des parcours de visites à Aix-en-Provence et sur le territoire métropolitain, ou bien avec le réseau Plein Sud qui intègre le 3 bis f dans ses parcours alliant lieux patrimoniaux, lieux d'art contemporains d'exception, fondations privées et jardins d'exceptions.

Le centre d'arts fait également le lien avec le secteur des foires, en s'associant depuis 2021 avec le salon international d'art contemporain Art-o-rama dont une étape des parcours de visites professionnels et VIP est accueillie au 3 bis f, incluant visite de son exposition estivale et performances. Après l'accueil en résidence en 2021 de quatre artistes issu.e.s des écoles d'art de la région en lice pour le Prix Région Sud et du commissaire international Tiago de Abreu Pinto, c'est l'artiste Sergio Verastegui (ancien lauréat du Prix Région Sud 2013) qui a été mis à l'honneur en 2022, confirmant la dynamique annuelle du partenariat.

Lieu de création qui favorise les croisements entre les arts visuels et le spectacle vivant, le 3 bis f initie depuis 2020 des collaborations régulières avec les festivals du territoire, actoral, Parallèle, avec le GMEM - Centre national de création musicale, la Biennale Internationale des Arts du Cirque, dans une attention particulière aux formes artistiques hybrides. Le partenariat avec le Festival Parallèle s'accroît à l'horizon 2022-2023 en direction des arts visuels. Membre du comité de sélection du jury de l'exposition collective *La Relève 4* en 2022, le 3 bis f accueillera en résidence de création un.e artiste ayant participé au cours des cinq dernières années à l'une des expositions collectives à Marseille de *La Relève*. L'artiste, en début de parcours professionnel, sera sélectionné.e sur la base d'un appel à candidature commun porté par Parallèle et les centres d'art Triangle - Astérides et 3 bis f.

III.2.2 – L'engagement pour l'insertion professionnelle des artistes avec l'Enseignement supérieur artistique

Le 3 bis f est identifié comme interlocuteur privilégié et lieu ressource pour la formation artistique. À la diversité des partenariats que le centre d'arts crée avec les champs de la santé, du rétablissement, de la justice, du social ou de l'éducation, il développe depuis de nombreuses années un axe spécifique à l'endroit de la transmission et de la professionnalisation des artistes avec l'enseignement supérieur artistique.

Il entretient des liens privilégiés avec les établissements du territoire Aix-Marseille et avec lesquels il construit ou renouvelle des partenariats. Ces liens et partenariats se traduisent par l'accueil privilégié de

promotions et classes d'étudiant.e.s lors de temps de médiation spécifiquement dédiés ou tout public, la mise à disposition d'espaces pour des cycles de cours, la co-construction de workshops menés par des artistes accueilli.e.s en lien ou accompagné.e.s par le 3 bis f.

Les formats les plus habituels d'accueils à destination du champ de l'enseignement supérieur se construisent de manière sur-mesure avec les enseignant.e.s ou responsables de formation et croisent visites d'expositions, venues pour une étape de création, rencontres avec les artistes, le lieu, son projet et son équipe. Ces accueils sont basés sur l'intérêt que représente le 3 bis f par sa pluridisciplinarité, par sa position à la croisée de l'art et du soin, par la disponibilité des artistes qui résident et travaillent sur place pour des futur.e.s professionnel.le.s de la création artistique.

Pour tous les établissements d'enseignement supérieur présents sur le territoire, c'est en maintenant une veille active sur les pratiques des étudiant.e.s mais également des enseignant.e.s-artistes et enseignant.e.s-chercheur.euse.s que des liens se nouent et se formalisent par des conventions de partenariats (gratuité pour l'ensemble des activités du 3 bis f, prêts d'espaces, stages...).

Partenariats enseignement supérieur :

- *ESAAix, École Supérieure d'Arts d'Aix-en-Provence, Félix Ciccolini*
- *Aix-Marseille Université :*
 - *Master Médiation culturelle des arts*
 - *Licence Arts plastiques*
 - *Master Arts et scènes d'aujourd'hui*
- *FAI-AR, Formation supérieure d'art en espace public, Marseille - Master*
- *ICI-CCN, Centre Chorégraphique National, Montpellier - Master exerce*
- *IEP, Institut d'Études Politiques d'Aix-en-Provence*
- *Les Beaux-Arts de Marseille*
- *CFPI, Certificat de Formation de Plasticien-ne Intervenant-e*
- *ENSP, École Nationale Supérieure de la Photographie, Arles*
- *ESDAC, École supérieure de design, d'arts appliqués et de communication, Aix-en-Provence*

Cette question de la transmission est pleinement intégrée à la programmation du centre d'arts, avec des temps ouverts et partagés avec les publics. Au cours de la saison 2022-2023, trois projets sont ainsi co-construits avec l'Enseignement supérieur :

- Un workshop (5 jours) de l'École supérieure d'art d'Aix-en-Provence avec l'artiste Tiphaine Calmettes et des étudiant.e.s des sept écoles membres du réseau L'école(s) du sud, comprenant un temps de session partagée avec le public et une restitution publique dans le cadre de la programmation du centre d'arts (Soirée astrale du 16 décembre 2022).
- L'enseignement du Master Arts et Scènes d'aujourd'hui (3 jours) dirigée par la metteuse en scène Agnès Regolo, avec une session ouverte au public.
- Une résidence (11 jours) de deux Apprenti.e.s de la FAI-AR, Formation d'art en espace public - Master.

En qualité de lieu ressource, le 3 bis f met également régulièrement ses espaces à disposition pour des temps dédiés à la professionnalisation : accueil régulier d'ateliers du bureau d'accompagnement à la professionnalisation Curriculum Chromé, sessions d'informations du dispositif Limousine porté par Dos Mares ou accrochages et présentation dans le cadre des Meet-up de Documents d'Artistes.

L'ensemble de ces propositions bénéficient aux artistes accueilli.e.s en résidence par une mise en réseau qui favorise les invitations et participent de l'accompagnement que dispense l'équipe du centre d'arts en termes de conseils et soutiens individualisés.

III.3 – L’inscription dans les réseaux professionnels régionaux et nationaux

De l’échange d’informations jusqu’à la mise en œuvre de projets, l’inscription dans les réseaux professionnels du secteur des arts visuels, des arts vivants et plus largement culturel permet de valoriser la richesse et la diversité des actions de la filière, participer activement à la reconnaissance et à la structuration de la profession, et de contribuer à la rencontre entre la création contemporaine et les habitant.e.s de nos territoires, dans toute leur diversité. Le caractère pluridisciplinaire du 3 bis f l’engage également dans les débats et chantiers élargis des institutions artistiques et culturelles, de la Santé, des sciences sociales, des humanités.

III.3.1 – Les réseaux territoriaux Provence Art Contemporain et Plein Sud

Le réseau Provence Art Contemporain

Créé en 2007, le réseau Marseille expos, devenu en 2020 Provence Art Contemporain (PAC) comptait, pour ses dix ans d’existence, une quarantaine de structures (musées, centres d’art, structures publiques, galeries privées, associations, lieux de production, de diffusion...) puis soixante-dix en 2022. Il rassemble et fédère les différents acteurs de l’art contemporain tout en générant des partenariats, des liens, de nouvelles associations en forme d’événements et festivals. Il était jusqu’en 2016 circonscrit à Marseille. C’est à cette date que le centre d’arts rejoint le réseau marquant l’ouverture de son champ de communication, de réflexion et d’actions à une échelle métropolitaine.

Le 3 bis f est pleinement engagé dans les projets et chantiers portés par le réseau. Il participe, entre autres, au temps fort du festival du Printemps de l’Art Contemporain et son organisation et se mobilise depuis 2017 sur le SODAVI porté conjointement par les réseaux PAC et Botox(s). La directrice artistique des arts visuels est membre actif de son comité exécutif de 2017 à 2022. Au sein de cette instance, elle représente le réseau auprès du CIPAC et assure les fonctions de secrétaire puis de vice-présidente.

Le réseau Plein Sud

Né au printemps 2020 dans le but de faire rayonner l’offre artistique contemporaine dans le Sud de la France, le réseau Plein Sud compte en 2022, de Sérignan-Sète jusqu’à Nice-Monaco, 72 lieux d’art contemporain. Il édite chaque année à 100 000 exemplaires un guide estival distribué en Occitanie et Provence-Alpes-Côte-d’Azur. Il relaie l’ensemble de la programmation de ses membres sur son site internet tout au long de l’année. Ceux-ci se réunissent une fois par an pour une journée d’échanges.

III.3.2 – Le réseau national Arts en résidence

Arts en résidence est un réseau et une plateforme oeuvrant à la mise en commun des compétences, des expériences et des réflexions. Afin de rendre ces échanges cohérents et lisibles, le réseau s’organise tout d’abord sur la réflexion et l’écriture d’une charte commune puis s’articule autour de trois axes de mise en communs, de recherches et d’actions. Ces axes recoupent la fédération et la mutualisation des lieux de résidence en France ; la visibilité et les relations internationales ; le soutien méthodologique et juridique.

L’adhésion du 3 bis f au réseau en 2015 a été motivée par les valeurs communes défendues au titre de l’activité d’accueil en résidence des artistes, au cœur de son projet artistique et culturel. La direction artistique des arts visuels a rejoint le conseil d’administration du réseau depuis 2021.

III.3.3 – Le réseau national d.c.a

Créé en 1992, d.c.a rassemble 51 centres d’art contemporain répartis sur l’ensemble du territoire français. Implantés aussi bien en zone urbaine qu’en zone péri-urbaine ou rurale, les centres d’art membres de d.c.a sont présents dans 11 des 13 régions françaises. Le 3 bis f a rejoint le réseau en 2007, aux côtés de la Villa Arson, de l’Espace de l’Art Concret, de la Villa Noailles, du Cairn et du Cirva, portant alors à 6 le nombre de centres d’art de la région Provence-Alpes-Côte d’Azur actifs au sein de ce réseau structurant pour la filière des arts visuels.

Il fédère ses membres en vue de favoriser l'accès à la création contemporaine de tous les publics ; la mobilité des artistes et des professionnel.le.s de l'art contemporain à travers le développement de coopérations artistiques et culturelles à l'échelle internationale avec d'autres réseaux et structures d'art contemporain ; la professionnalisation et la structuration des centres d'art par l'organisation annuelle depuis 2016 de journées professionnelles.

La dynamique de d.c.a est une source de mobilisation, d'échanges et de rencontres des plus stimulantes à l'échelle nationale et européenne. Sur les grands chantiers initiés par le réseau, la directrice artistique des arts visuels du centre d'arts est activement engagée depuis 2017 dans la coordination du groupe de travail « Direction », aux côtés de celles du Magasin de Grenoble, du CAC Bretigny et de Bétonsalon. Les réflexions partagées entre pairs font l'objet de temps d'échanges, de partage d'expériences et de formation pour une restitution annuelle à l'occasion des journées professionnelles du réseau, aux côtés des autres « ateliers-métiers » (administration, production, médiation, communication) auxquels participent l'équipe du centre d'arts.

III.3.4 – Le développement d'un réseau « Art, soin & citoyenneté » de la dimension régionale à l'échelle européenne

Partant du constat de la force de l'imbrication des écosystèmes du soin, de la santé mentale et de ceux de la création artistique, de la culture et de la transmission des savoirs, le projet d'un réseau Art, soin & citoyenneté émerge progressivement. L'appartenance du centre d'arts à un double écosystème Culture et Santé implique la compréhension mutuelle des enjeux de chacun de ces secteurs, primordiale pour construire, maintenir dans la durée, renouveler ensemble des projets croisés.

Dès 2023, le 3 bis f pose les prémisses d'un réseau art, soin, citoyenneté afin de fédérer des structures, associations et initiatives, qu'elles soient issues du milieu artistique ou du milieu sanitaire et social, engagées dans des formes de relation entre art et soin. Il s'agit de disponibiliser de la ressource, du territoire de la Région Sud à l'ensemble du territoire national et à l'échelle internationale, afin de développer une réflexion et une démarche prospectives dans la coopération inter-sectorielle art/soin. Pour les cinq années à venir, ce projet ambitionne de :

- **réunir** des initiatives et projets pour des liens renouvelés entre l'art, le soin et la société civile;
- **multiplier** les lieux qui lient l'art au soin, la création artistique à l'hospitalité ;
- **fédérer** tous les projets et initiatives activant un rapport entre l'art et le soin, compris dans une **forme d'écologie de l'attention à l'autre**, avec de multiples récits, représentatifs de tous.tes les personnes qui composent la société, inversant le regard par rapports à des normes et des schémas dominants, dans une société véritablement inclusive ;
- **prendre soin** des personnes, créer des environnements de soutien, améliorer le pouvoir d'agir des populations ainsi que la valorisation et la circulation des savoirs de chacun.

L'activité de ce réseau pourra se développer autour de **3 axes** :

* Création artistique & hospitalités : multiplier les lieux *autres*

* L'art par le soin, le soin par l'art : soutenir les démarches artistiques en dialogue avec le soin

* Partage et mutualisation de ressources autour d'expériences entre l'art, le soin et la citoyenneté : penser et mettre en œuvre les *capabilités*.

Parmi les partenaires de ce réseau régional, national et européen en cours de construction :

- APHM – Assistance Publiques Hôpitaux de Marseille
- Parc régional des Baronnies en partenariat avec l'Hôpital psychiatrique Buëch-Durance de Laragne-Montéglin (13) (programme de résidences d'artistes, Hautes Alpes (05)
- L.B.O. Centre d'art, LaBORatoire artistique - EHPAD Chambéry / avec Malraux, scène nationale de Chambéry (73)

- Chaire de Philosophie à l'Hôpital – GHU de Paris Psychiatrie & Neurosciences, Chaire Humanités & Santé, CNAM
- Kunstenpunt / Flanders Arts Institute, Belgique

III.4 – Renforcer la prospection et la diffusion à l'international

III.4.1 – Artistes internationaux en résidence à Aix-en-Provence

Le centre d'arts veille dans sa programmation à un équilibre entre représentation de la scène artistique locale, nationale et internationale.

En moyenne, une exposition par an est dédiée à un.e artiste ou un sujet de portée internationale. Depuis 2014, le centre d'arts a accueilli 14 artistes internationaux.les : Alicia Framis (ES/NL) - Gethan&Myles (GB/FR) - Iris Dittler (AT) - Sarah Forrest (GB) - Loreto Martinez Troncoso (ES/PT) - Estefania Penafiel Loaiza (EC) - Charlotte Perrin (FR/DE) - Elena Khurtova (RU/NL) - Marie Ilse Bourlanges (FR/NL) - Maria Roskowska (RU/FR) - Ghassan Salameh (LB) - Ben Weir (GB/NL) - Sergio Verastegui (PE/FR).

Outre une démarche de prospection en cours de développement, le centre d'arts mobilise ses ressources et son équipe pour accompagner les artistes internationaux.les dans la recherche de financements complémentaires.

En 2021, le centre d'arts a également lancé son premier appel à candidatures international. Celui-ci s'adressait aux artistes plasticien.ne.s de nationalité étrangère ou vivant et travaillant en dehors du territoire français. Cet appel a fait l'objet de plus de trois cents candidatures.

III.4.2 – La coopération internationale

L'inscription du centre d'arts au sein des réseaux permet de mutualiser les échanges et les moyens, et bénéficier de véritables opportunités en la matière, à travers les différents appels à participation. Le 3 bis f s'associe le soutien de partenaires culturels et institutionnels européens et internationaux afin de favoriser les invitations régulières à des artistes étrangers, le développement de coproductions, et l'encouragement de diffusion à l'international d'artistes français. Cet axe mobilise des compétences et du temps, au sein de l'équipe, proportionnels au renforcement engagé.

Au fil des dernières années, le centre d'arts et les artistes ont bénéficié de nombreux soutiens internationaux pour la mise en œuvre des projets artistiques internationaux :

- Fluxus Arts Projects - Bourse curatoriale- (GB)
- La Chancellerie fédérale autrichienne, département Art et Culture (AT)
- Manifesta - Biennale européenne de création contemporaine
- Mondriaan Fonds (NL)
- Stichting Stokroos (NL)
- IMAL (BE)
- Le Conseil des Arts d'Irlande du Nord (GB)

La programmation du centre d'arts s'inscrit dans une dynamique d'expositions monographiques spécialement conçues pour le lieu donnant lieu à la production d'œuvres nouvelles. Dans ce contexte, la coopération internationale se construit depuis la phase de recherche des artistes, en amont de leur venue en résidence, jusqu'à la diffusion des œuvres après l'exposition. Le 3 bis f, par son accompagnement et son soutien aux artistes, favorise également leur mobilité à l'international. C'est

ainsi qu'en 2022, Diane Pigeau a assuré le co-commissariat du second volet de l'exposition *Plaisir Solide* des artistes Hélène Bellenger et Charlotte Perrin au Suttie Art Space d'Aberdeen, en Écosse.

En concertation avec le Centre Hospitalier, la perspective de requalification à l'horizon 2024 des deux espaces de travail d'ateliers d'artistes plasticiens en ateliers-logement pourra permettre d'envisager d'ouvrir les résidences de recherche davantage à l'international, avec des résidences croisées. Ceci favorisa également la mobilité des artistes de la région.

Suite à l'accueil en août 2022 d'une délégation de vingt-cinq représentant.e.s des Instituts français des cinq continents, des échanges réguliers sont menés pour le développement de partenariats portant aussi bien sur l'activité de résidence, la mobilité des expositions et des artistes, sur la pluridisciplinarité artistique du 3 bis f que sur la préfiguration d'un réseau Art, soin, citoyenneté.

IV – LES MOYENS D'ACTION : UNE ÉQUIPE ET DES MOYENS FINANCIERS

IV.1 – L'équipe : singularité d'une organisation reflétant les missions du projet

Le projet du 3 bis f s'est construit dès l'origine et développé à partir de la pluridisciplinarité artistique. Le dialogue entre les différents champs de la création, leurs spécificités, leurs passerelles possibles et leur porosité est ainsi constitutif de l'identité de l'association Entr'acte et du centre d'arts, tout comme l'implication du projet artistique et culturel au sein de l'hôpital psychiatrique. Ce double engagement a produit un schéma original avec une direction générale liée à la direction artistique des arts vivants et une direction artistique des arts visuels.

IV.1.1 – À la croisée des disciplines et des compétences

La double dimension artistique, en arts vivants et en arts visuels et le duo de programmation pluridisciplinaire, permettent une dynamique d'accompagnement des artistes, notamment celles et ceux qui créent au-delà des catégories disciplinaires, particulièrement riche. Les problématiques propres à chaque filière sont mises en commun et ajustées aux besoins de la création. Les réseaux de partenaires possibles pour la création puis la diffusion sont pensés à partir du double écosystème des arts visuels et des arts vivants.

L'équipe est mutualisée au service de ce projet caractérisé par une double composante artistique, autour de quatre pôles d'activités, sous l'autorité d'une direction générale :

- Direction artistique : programmation des activités artistiques en spectacle vivant et en arts visuels
- Administration / production : coordination des activités, gestion et finances, comptabilité, gestion des ressources humaines
- Publics : médiation, communication, accueil des publics & hospitalités, Médiatrice Santé Pair
- Technique : régie générale

Cette équipe représente au 1er janvier 2023 un temps de travail de 6,8 ETP pour 7 personnes salariées, auxquelles s'ajoute la mission de Médiatrice Santé Pair détachée via l'association Esper Pro, plateforme territoriale de pair-aidance.

Les missions liées aux relations avec les publics (accueil, médiation, développement des liens au territoire) se sont précisées avec une équipe dédiée. Pour autant, l'accueil quotidien demeure une fonction partagée au sein de l'équipe. Les personnes hospitalisées ou en parcours de soin fréquente le lieu et y entre en trouvant avec une qualité d'accueil, d'information mais aussi de possible écoute, une présence. Le personnel permanent du 3 bis f est recruté en fonction d'un savoir-être avec les publics

spécifiques rencontrés à l'hôpital. En lien avec cette dimension d'hospitalité, chaque fiche de poste contient une mention relative à la participation à l'accueil des publics.

IV.1.2 – Une équipe mixte acteurs culturels / soignants

Les infirmier.ère.s ont été les premiers, dès le début de l'association Entr'acte, à organiser et coordonner l'accueil quotidien des patient.e.s et des publics de la cité, leur rencontre avec les artistes en résidence, avant la constitution d'une équipe professionnelle d'acteur.trice.s culturel.le.s au sein de l'association.

Cette présence soignante au sein de ce qui allait devenir le centre d'arts a profondément imprégné l'éthique et les valeurs du projet : penser un accompagnement soignant pour les personnes qui fréquentent le lieu, même s'ils le fréquentent librement. Cette articulation entre professionnel.le.s artistiques et culturel.le.s et soignant.e.s donne un sens fort au projet. Si un des deux postes a été supprimé en 2018, cette mission soignante a été repensée au printemps 2022 en collaboration le Pôle Ressources du Centre hospitalier Montperrin avec un ETP soignant. Cette caractéristique, unique, vient renforcer le lien entre le public hospitalisé, en parcours de soin ou en suivi en ambulatoire et les activités artistiques proposées par le 3 bis f. Ce modèle original d'équipe mixte est fondé sur l'imbrication et le croisement des compétences professionnelles entre l'art et le soin.

L'équipe mixte art / soin du 3 bis f pratique ainsi, depuis de nombreuses années, une forme de déspecialisation multi-référentielle, également pratiquée par les milieux sanitaires et sociaux du rétablissement. La rencontre avec l'association Working First a permis de faire apparaître des problématiques communes portées par les acteurs du rétablissement, visant à consolider l'environnement social des personnes avec des troubles psychiques, et la démarche de partage de la création artistique au 3 bis f.

IV.1.3 – L'organigramme

L'organigramme et l'organisation de l'équipe avaient peu changé depuis le début de la phase professionnelle du projet au début des années 1990. Depuis 2020, un chantier important en ressources humaines a permis de procéder à une structuration de l'équipe conforme à l'actualité du projet et à ses missions :

- création du poste d'administratrice générale (août 2020), faisant suite à un poste d'assistantat de direction puis de chargée de d'administration
- création de la mission chargée d'hospitalité / accueil des artistes articulé au poste de comptable au 4/5^{ème} (octobre 2020)
- création du poste de régisseur général (janvier 2021) correspondant à l'internalisation de la régie générale, faisant suite à l'emploi de techniciens intermittents pour la mise en œuvre technique des projets artistiques
- création d'un poste dédié à la médiation et aux relations publiques permettant une équipe dédiée publics avec deux postes d'attachées de communication et de médiation (février 2022)
- création d'une mission de médiation en santé pair-aidance MSP (février 2022 – 1 jour/semaine) en partenariat avec la plateforme de pair-aidance Esper Pro, soutenue par l'ARS.

À l'horizon 2024, l'augmentation du temps de travail de la médiatrice en santé pair, particulièrement pertinente dans notre lieu qui lie la création à l'accompagnement de personnes concernées par la souffrance psychique dans leur parcours de vie, selon les modalités qu'elles choisissent, pourrait aller vers un mi-temps. Cette mission, en articulation à celle du poste soignant détaché du Centre Hospitalier, renforcera la notion d'équipe soignante au 3 bis f (*organigramme joint*).

Enfin, la perspective d'une collaboration renforcée avec l'ARS concernant le réseau Art, soin & citoyenneté en cours de construction développera nos liens avec la Santé. Avec des moyens adaptés, cette démarche approfondira la dynamique Culture / Santé, au cœur des pistes de travail de ce projet.

IV.2 – Les espaces de travail, locaux et équipements : perspectives de réaménagement

Le 3 bis f s’inscrit depuis 1983 dans les deux anciens pavillons de femmes dites « agitées » ayant fermé leurs portes en 1982 : le pavillon Guiraud et le pavillon Les Tamaris (anciennement appelé « 3 bis f »).

La structure occupe une superficie totale de 1880 m² pour 1000 m² de bâti et 880 m² d’espace extérieur (jardin). Les principaux volumes liés au fonctionnement et à l’activité de la structure sont répartis comme suit :

- Bureaux : 85 m²
- Espaces d’exposition : 258 m²
- Espaces dédiés aux résidences arts visuels : 195 m²
- Espaces dédiés aux arts vivants : salle de spectacle (120 m²), studio de répétition (76 m²)
- Activités pédagogiques / médiations / sessions : 76 m²

IV.2.1. Historique de l’émergence d’un centre d’arts dans les espaces du Centre Hospitalier

De 1983 aux années 1990, l’association occupe le pavillon Guiraud où les artistes travaillent dans les deux anciens grands dortoirs d’environ 80 mètres carrés devenus des ateliers d’artistes au premier étage, le studio de danse au rez-de-chaussée, un bureau et trois chambres pour accueillir les artistes. En 1991, lors de la professionnalisation de l’association, le Centre Hospitalier pilote et finance la requalification du bâtiment 3 bis f, ancien pavillon de force pour femmes, en ERP - établissement recevant du public : le projet architectural, confié à l’architecte Céline Bertoux, inclut la construction de la salle de spectacle, d’une salle d’exposition prolongée par deux cellules conservées dans un geste d’architecture mémorielle, d’un bureau open-space pour l’équipe administrative. Cette réhabilitation et requalification des espaces dotent le lieu d’arts contemporains d’un équipement de création et de diffusion artistique et achève de faire du Centre Hospitalier Montperrin un partenaire de premier plan dont l’engagement a permis de construire au sein même de l’établissement hospitalier un équipement artistique et culturel pleinement opérationnel dans le cœur de ville d’Aix-en-Provence.

L’hôpital est fortement engagé aux côtés de l’association Entr’acte en finançant les travaux successifs de réhabilitation du 3 bis f formalisé par les différentes conventions successives qui lient l’association, le Centre Hospitalier, l’ARS et la DRAC. Ce projet est par la suite renforcé avec l’émergence des politiques inter-ministérielles Culture et Santé dès 1999.

Plusieurs phases d’aménagements des espaces ont été entrepris au fil des années :

- 2004 : équipement de la salle de spectacle avec un plancher danse, gradin télescopique, gril, système de chauffage/climatisation (financement : DRAC, Région Sud, Conseil départemental CD13, Ville d’Aix-en-Provence, Centre Hospitalier Montperrin) ;
- 2006 : équipement et mise aux normes par le Centre Hospitalier de l’espace dédié aux résidences (pavillon Guiraud) avec une cuisine collective et trois chambres ;
- 2014 : réfection du sol de l’espace d’exposition (financement : collectivités territoriales).

IV.2.2. Optimiser les espaces pour la création

Aujourd’hui, l’association fait face à la nécessité d’entretenir, optimiser et améliorer les usages des espaces du 3 bis f pour mener ses activités de résidences d’artistes, de soutien et d’accompagnement à la création. Dès 2023, l’association Entr’acte s’engage dans un réaménagement des locaux afin de favoriser l’accueil et optimiser les conditions de travail des artistes, de l’équipe salariée, ainsi que

l'accueil des publics. Par ailleurs, les enjeux de transition écologique, cruciaux et urgents, sont au cœur des préoccupations du centre d'arts, dont les espaces de travail présentent un cas d'étude particulièrement emblématique des chantiers à mener, entre préservation du patrimoine et nécessaire réduction et optimisation des dépenses énergétiques, dans un bâtiment datant de la fin du XIX^{ème} siècle.

Le centre d'arts est par ailleurs pleinement engagé dans une démarche prospective rationalisation et mutualisation, en réseau et en minimisant les impacts de son activité (production avec des matériaux recyclables, recyclés ou non polluants, transports des œuvres responsable, mobilité des artistes réfléchi...).

Plusieurs phases de travaux, en concertation avec le Centre Hospitalier Montperrin et en lien avec le soutien de l'État et les collectivités territoriales en investissement pourront se déployer entre 2023 et 2027 avec les objectifs suivants :

- **2023** : reconfiguration des bureaux de l'équipe : Open-space et espace documentation en mezzanine ; réorganisation des espaces de stockage et travail sur le renouvellement du parc technique (transition vers un parc lumière LED).
- **2024** : requalification des deux ateliers d'artistes plasticiens en ateliers-logement : les capacités d'accueil du 3 bis f (trois chambres pouvant accueillir au maximum sept artistes : deux chambres double, une chambre triple), devenant trop limitées au regard de l'échelle actuelle du projet et du nombre d'artistes en résidence travaillant en co-activité. Cette requalification viendra consolider le projet artistique sur le développement de son volet international et l'accueil d'artistes avec famille ;
- **2025** : reconfiguration de la cuisine.

IV.3 – Un projet associatif croisant Culture & Santé

L'association Entr'acte a été créée en novembre 1983 à l'initiative d'une équipe hospitalière et d'artistes, avec pour objet de favoriser la rencontre entre la psychiatrie, l'art et la cité. L'association porte, définit et met en œuvre le projet d'intérêt général du 3 bis f. Si le socle du projet repose sur le modèle associatif, il s'est construit dans la durée avec l'action conjointe du Centre Hospitalier Montperrin, ainsi que des partenaires publics, Etat et collectivités territoriales.

IV.3.1 – La relation contractuelle avec le Centre Hospitalier : une convention à renouveler

Le centre d'arts 3 bis f est né de la fermeture du pavillon de loge du même nom, pavillon d'enfermement pour femmes en 1983. L'existence et le projet du centre d'arts, en mettant en lien art, soin, citoyenneté, sont intimement liés au Centre Hospitalier Montperrin dans le cadre d'un partenariat historique qui permet aussi une action unique au bénéfice des patient.e.s. L'apport en industrie du Centre Hospitalier Montperrin se traduit donc également, outre la mise à disposition, l'entretien des bâtiments et la prise en charge des fluides, par des moyens humains avec le détachement de postes infirmiers pour l'accompagnement des patients hospitalisés : deux postes jusqu'en 2018 puis un poste ETP (sous la forme de deux mi-temps, dont le recrutement a lieu début 2023). Jusqu'en 2021, le Centre Hospitalier apportait aussi une aide financière de 12 000 € à l'association Entr'acte. Ceci est contractualisé dans le cadre d'une convention signée en 2011 : l'association doit proposer une nouvelle convention, avec l'objectif d'une convention renouvelée en 2023.

Le projet du 3 bis f porte un projet fortement axé vers les droits culturels, permettant la continuité du lien social à travers l'art au sein de l'hôpital. Ainsi, les apports du 3 bis f au sein du CHM sont multiples : les projets artistiques co-construits avec les services ont permis en 2022 de mener 90 heures d'ateliers à destination de personnes en parcours de soin avec 8 services. La file active (nombres de personnes en

parcours de soin fréquentant le 3 bis f ou ayant bénéficié d'une action) est passée de 130 personnes en 2021 à 350 personnes en 2022.

L'apport de ces projets artistiques donnant lieu à des projets thérapeutiques constitue une ressource importante pour la communauté soignante.

La plus-value d'un centre d'arts et d'hospitalité, accueillant quotidiennement des patients en leur permettant de fréquenter librement un lieu culturel au sein même de l'hôpital a été notamment soulignée de manière positive par le Rapport de la Contrôleure Générale des Lieux de Privation de Liberté en 2021 au vu des droits civiques des personnes hospitalisées.

IV.3.2 – L'action conjointe de l'État – DRAC & ARS – et des collectivités territoriales

La Direction Régionale des Affaires Culturelles a soutenu très tôt l'association Entr'acte. L'action conjointe des politiques culturelles et de santé publique a permis au projet du 3 bis f de se structurer en croisant les politiques publiques.

Le double ancrage dans les champs de la Culture et de la Santé, renforcé par les politiques interministérielles puis par les conventions État / Région, est au cœur de l'identité du projet du centre d'arts. Il est à l'origine d'un nouvel axe structurant du projet pour les années à venir qui consiste à fédérer un réseau régional, national et international autour de l'art et du soin, approfondissant le partenariat avec l'Agence Régionale de Santé.

La Région Sud, la Ville d'Aix-en-Provence, le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, la Métropole Aix-Marseille Provence, partenaires engagés et structurants pour le centre d'arts ont construit avec le 3 bis f un véritable outil de création répondant à des axes forts des politiques culturelles. L'ancrage fort du 3 bis f dans la ville d'Aix-en-Provence, son implantation également sur le territoire de la métropole Aix-Marseille, le département et la Région, son rayonnement national en tant que lieu singulier permettent d'articuler les différents volets de son projet aux axes de développement des politiques publiques de ces territoires.

IV.3.3 – Vitalité de la vie associative

Le projet du centre d'arts, émanant de la société civile, a pu se développer grâce à un ancrage fort sur le socle du projet associatif d'Entr'acte. La composition du Conseil d'administration en trois collèges permet d'accompagner sa mise en œuvre d'échanges nourris, de débat d'idées, de retours d'expériences situés entre des représentants du soin en psychiatrie (psychiatres, infirmiers, psychologues...), d'artistes ou de professionnel.le.s de la culture et de l'ensemble de la société civile avec le collège cité. Les membres de l'association constituent un véritable laboratoire de réflexion, une herméneutique produisant un socle théorique contribuant au développement empirique du projet. Les « fondamentaux » du projet — déstigmatisation, troc, non thérapeutique a priori - élaborés tant par l'équipe associative que par les membres de l'association Entr'acte, lui donnent tout son sens et sa longévité.

La vie associative, fondée sur les croisements permanents des problématiques propres à chaque secteur entre art, santé et citoyenneté, est un pilier du projet du 3 bis f. Une nouvelle adhésion à prix libre à partir de 1€ minimum facilite l'accès à la vie associative, introduisant la notion de membre simple, tandis que les membres actifs s'acquittent d'une adhésion de 25€. Ceci permet notamment à des personnes, soit en parcours de soin, soit qui sont ou ont été usagers de la psychiatrie, proches du projet, attachés au lieu, d'y prendre part.

Depuis ses débuts, les bénévoles adhérents ou membres du Conseil d'administration de l'association Entr'acte participent aux activités d'hospitalité du 3 bis f : temps de sessions proposés par les artistes en résidence, projet de jardin participatif, tisanes du matin avec les patient.e.s de l'hôpital, aide à l'organisation événementielle des temps forts de l'année.

Un groupe de réflexion se réunit tous les mois depuis septembre 2022, autour de problématiques liées aux relations entre l'art, le soin, la citoyenneté. C'est un cadre expérimental collaboratif impliquant des citoyen.ne.s dans une grande diversité : adhérent.e.s de l'association Entr'acte, habitant.e.s, artistes, soignant.e.s, psychiatres, sociologues, médiateur.trice.s de santé, éducateur.trice.s, journalistes, mais aussi des personnes usagères de la psychiatrie, touchées par la souffrance psychique. Les notions d'interrelation entre ces sphères (celle de l'art, celle du soin, plus largement celle du social et de la remédiation sociale) se réactualisent d'autant plus que les évolutions de la société, conjuguées aux crises systémiques que nous traversons depuis plusieurs années, s'accroissent. Le souhait de mettre en partage nos expériences, de développer nos ressources, est au cœur de cette nouvelle démarche programmatique pour les années à venir.

IV.4 – Le périmètre budgétaire

Le centre d'arts a atteint une phase achevée de réorganisation pour la structure en ordre de marche permettant de répondre à ses missions. Le périmètre budgétaire est encore contraint : la temporalité des cinq années à venir correspondra à la stabilisation budgétaire de la structure, permettant de consolider son action.

Les charges de l'association

La structure en ordre de marche se stabilise en 2023, avec la finalisation de la constitution d'une équipe opérationnelle (cf IV.1.3) et la maîtrise des charges de fonctionnement et de communication. L'objectif est de maintenir un équilibre entre le budget de la structure en ordre de marche et le budget artistique avec un ratio : structure en ordre de marche / 70% et budget artistique : 30%.

> Structure en Ordre de Marche :

Le budget de fonctionnement est mutualisé pour servir le projet artistique dans toutes ses dimensions : arts visuels, arts vivants et projets pluridisciplinaires. Les activités artistiques en arts visuels et en arts vivants s'articulent aux activités pluridisciplinaires, en développement avec une collaboration croisée interdisciplinaire. Il s'articule de la manière suivante :

- Masse salariale (incluant la Médiation Santé Pair) représente 80% du budget de la structure en ordre de marche ;
- Les charges les plus significatives sont :
- communication : 6%
- charges de gestion : 6%
- dotations aux amortissements : 6%

> Budget artistique :

Il s'articule en trois pôles : arts visuels, arts vivants et projets pluridisciplinaires avec les ratios suivants :

- arts visuels: 34%
- arts vivants: 47%
- projets pluridisciplinaires : 19%

C'est un budget que nous souhaitons sanctuariser et pouvoir imaginer en expansion car la structure en ordre de marche serait en capacité de porter un budget artistique plus important.

Les points de vigilance devront se poser aux endroits suivants :

- inflation / évolution du coût de l'énergie et des matériaux ;

- demande de contribution du Centre Hospitalier Montperrin pour la mise à disposition et l'entretien des locaux ;
- adéquation du budget artistique avec les barèmes de rémunérations définis par les filières professionnelles ;
- évolution de la masse salariale en lien avec les directives de la Convention Collective Nationale des Entreprises Artistiques et Culturelles.

Les recettes de l'association

Les recettes du 3 bis f sont assurées à 90% par des subventions selon la répartition suivante (chiffres 2022 hors fonds dédiés) :

- Ministère de la Culture - DRAC Provence-Alpes-Côte d'Azur : 26%
- Ville d'Aix-en-Provence : 19%
- Département des Bouches-du-Rhône : 14%
- Région Sud Provence-Alpes Côte d'Azur : 20%
- ARS : 7%
- Métropole Marseille-Provence : 5%

Les partenariats développés par le 3 bis f (festival Parallèle, Chroniques, actoral, BIAC, *Une 5ème saison* - ville d'Aix-en-Provence...), outre une visibilité accrue au projet et le renforcement du soutien à la création et à sa rencontre avec les publics, ont permis d'augmenter les recettes ou de baisser les charges, selon le type de collaboration : cette dynamique est amenée à s'inscrire dans la durée.

La perspective d'une collaboration renforcée avec l'ARS sur des projets structurants concernant l'accompagnement des patient.e.s et la dimension de réseau art, soins et citoyenneté, est actuellement à l'étude.

Un travail constant sur les aides aux projets publiques et privées permet, notamment dans les arts visuels, d'appuyer la politique éditoriale ou de diffusion à l'international.

La part de financements privés, notamment pour le projet de Jardin participatif, a vocation à se développer, elle représente aujourd'hui 1% du budget.

Des points de vigilance demeurent :

- part du budget restant à financer ;
- capacité de la structure à mobiliser du mécénat sans poste dédié ;
- fin des aides à l'emploi en 2024 soit 15 000 € à financer.

Conclusion

Le 3 bis f inscrit son action pour les cinq années à venir autour d'un renforcement de l'accompagnement des artistes, dans le respect de la parité de genres (à minima 50 % d'artistes femmes et genres minorisés) et d'une diversité représentative de l'ensemble de la société et du monde.

L'enjeu de visibilité accrue des œuvres et des artistes accompagnés est au cœur de la démarche, ainsi que leur partage avec les personnes qui fréquentent le lieu, à partir d'une approche profondément inclusive qui définit le lieu, construit autour de pratiques d'horizontalité incluant la neurodiversité la plus large, œuvrant à un projet de société inversant le regard autour de la stigmatisation des différences et des problématiques de santé mentale.

Le centre d'arts est au travail de manière active sur tous les enjeux de transition écologique et de réduction de l'impact de la création, dans le cadre de nos pratiques, de nos formations et par nos contributions aux échanges en réseau, de manière collective, rationalisée et mutualisée.

Enfin, l'enjeu de construction et développement autour du projet artistique d'un réseau Art & soin régional, national et européen constitue le cœur de la nouvelle dynamique du seul centre d'arts en milieu de soin et dans la cité, pour une alliance entre l'art, la santé et la société civile, liant éthique du soin, création artistique et solidarités. La singularité du 3 bis f, seul centre de création labellisé à ce jour au cœur d'un établissement de santé, souhaite ouvrir la voie et cheminer, aux côtés d'autres institutions artistiques et culturelles repensant leur place dans l'espace public et social, vers des logiques de coopération inter-sectorielles participant à un renouvellement des relations entre la création artistique et la société.

Le 3 bis f, centre d'arts contemporains en milieu de soin psychiatrique depuis quarante ans, pratique de multiples expériences transversales art & soin, dans une alliance singulière entre un centre d'arts et un établissement de santé. Ces expériences, d'art et d'hospitalité, résonnent aujourd'hui avec des formes d'expression qui convergent dans le sens de transformations artistiques, culturelles et sociétales. Le projet du 3 bis f, renforcé par la prise de conscience collective de la nécessité de créer des climats de soin, s'engage aujourd'hui dans une nouvelle phase. De l'hospitalité, un mouvement émancipateur s'opère, porteur de rétablissement à partir des *communs artistiques*, capacitaires.

3 bis f, centre d'arts contemporains d'intérêt national
Résidence d'artistes – Arts vivants, arts visuels
Aix-en-Provence

ANNEXE II – INDICATEURS ET GRILLE DES EMPLOIS

1) MODALITÉS DE L'ÉVALUATION ET INDICATEURS

2) GRILLE EMPLOI ANNEE 2022

Type de contrat	ETPT (1)		Effectif (2)		Masse salariale (€)		Nombre de contrats
	H	F	H	F	H	F	
CDI total	1	5,8	1	6	40758	248925	7
dont :							
CDI (fonctions support)							
direction générale + programmation spectacles vivants		1		1		69316	1
administration		1,8		2		75565	2
maintenance/entretien bâtiment	1		1		40758		1
CDI (activités artistiques et culturelles)							
expositions		1		1		55555	1
collection/diffusion							
médiation /publics		1		1		24559	1
documentation/communication		1		1		23930	1
CDI (artistes)							
CDD de droit commun total	0,33		1		13647		1
CDD de droit commun (fonctions support)	0,33		1		13647		1
CDD de droit commun (activités artistiques et culturelles)							
CDD de droit commun (artistes)							
CDDU	0,34	0,17	6	2	9345	4596	34
CDDU (artistes)	0,01	0,04	1	3	500	1500	4
TOTAL CDDU	0,35	0,21	7	5	9845	6096	38
TOTAL EFFECTIF	1,68	6,01	9	11	64250	255021	48
taux CDDU/TOTAL EFFECTIF	21%	3%	77%	45%	15%	2%	79%

(1) L'Equivalent Temps Plein Travaillé (ETPT) est proportionnel à l'activité d'un agent, mesuré par sa quotité de temps de travail et par sa période d'activité sur l'année.

Une personne employée à temps plein toute l'année consomme 1 ETPT. La quotité travaillée retenue pour les agents à temps partiel est la fraction du temps complet effectuée par l'agent.

Un agent à 80% employé toute l'année consomme donc 0,8 ETPT (bien que rémunéré sur la base de 6/7ème).

Un agent à 80% employé 6 mois de l'année consomme donc 0,4 ETPT (bien que rémunéré sur la base de 6/7ème).

(2) Nombre de personnes liées à l'entreprise par un ou plusieurs contrats de travail

GRILLE EMPLOI ANNEE 2023

Type de contrat	ETPT (1)		Effectif (2)		Masse salariale (€)		Nombre de contrats
	H	F	H	F	H	F	
CDI total	1	5,8	1	6	41582	253294	7
dont :							
CDI (fonctions support)							
direction générale + programmation spectacles vivants		1		1		69680	1
administration		1,8		2		75430	2
maintenance/entretien bâtiment	1		1		41582		1
CDI (activités artistiques et culturelles)							
expositions		1		1		55430	1
collection/diffusion							
médiation /publics		1		1		26380	1
documentation/communication		1		1		26377	1
CDI (artistes)							
CDD de droit commun total							
CDD de droit commun (fonctions support)							
CDD de droit commun (activités artistiques et culturelles)							
CDD de droit commun (artistes)							
CDDU	0,34	0,17	6	2	9054	4460	34
CDDU (artistes)	0,01	0,04	1	3	500	1500	4
TOTAL CDDU	0,35	0,21	7	5	9554	5960	38
TOTAL EFFECTIF	1,35	6,01	8	11	50636	259257	47
taux CDDU/TOTAL EFFECTIF	26%	3%	88%	45%	19%	2%	81%

(1) L'Equivalent Temps Plein Travaillé (ETPT) est proportionnel à l'activité d'un agent, mesuré par sa quotité de temps de travail et par sa période d'activité sur l'année.

Une personne employée à temps plein toute l'année consomme 1 ETPT. La quotité travaillée retenue pour les agents à temps partiel est la fraction du temps complet effectuée par l'agent.

Un agent à 80% employé toute l'année consomme donc 0,8 ETPT (bien que rémunéré sur la base de 6/7ème).

Un agent à 80% employé 6 mois de l'année consomme donc 0,4 ETPT (bien que rémunéré sur la base de 6/7ème).

(2) Nombre de personnes liées à l'entreprise par un ou plusieurs contrats de travail

GRILLE EMPLOI ANNEE 2024

Type de contrat	ETPT (1)		Effectif (2)		Masse salariale (€)		Nombre de contrats
	H	F	H	F	H	F	
CDI total							
dont :							
CDI (fonctions support)							
administration							
maintenance/entretien bâtiment							
CDI (activités artistiques et culturelles)							
expositions							
collection/diffusion							
médiation /publics							
documentation/communication							
CDI (artistes)							
CDII							
CDD de droit commun total							
CDD de droit commun (fonctions support)							
CDD de droit commun (activités artistiques et culturelles)							
CDD de droit commun (artistes)							
CDDU							
CDDU (artistes)							
TOTAL CDDU							
TOTAL EFFECTIF							
taux CDDU/TOTAL EFFECTIF							

(1) L'Equivalent Temps Plein Travaillé (ETPT) est proportionnel à l'activité d'un agent, mesuré par sa quotité de temps de travail et par sa période d'activité sur l'année.

Une personne employée à temps plein toute l'année consomme 1 ETPT. La quotité travaillée retenue pour les agents à temps partiel est la fraction du temps complet effectuée par l'agent.

Un agent à 80% employé toute l'année consomme donc 0,8 ETPT (bien que rémunéré sur la base de 6/7ème).

Un agent à 80% employé 6 mois de l'année consomme donc 0,4 ETPT (bien que rémunéré sur la base de 6/7ème).

(2) Nombre de personnes liées à l'entreprise par un ou plusieurs contrats de travail

GRILLE EMPLOI ANNEE 2025

Type de contrat	ETPT (1)		Effectif (2)		Masse salariale (€)		Nombre de contrats
	H	F	H	F	H	F	
CDI total							
dont :							
CDI (fonctions support)							
administration							
maintenance/entretien bâtiment							
CDI (activités artistiques et culturelles)							
expositions							
collection/diffusion							
médiation /publics							
documentation/communication							
CDI (artistes)							
CDII							
CDD de droit commun total							
CDD de droit commun (fonctions support)							
CDD de droit commun (activités artistiques et culturelles)							
CDD de droit commun (artistes)							
CDDU							
CDDU (artistes)							
TOTAL CDDU							
TOTAL EFFECTIF							
taux CDDU/TOTAL EFFECTIF							

(1) L'Equivalent Temps Plein Travaillé (ETPT) est proportionnel à l'activité d'un agent, mesuré par sa quotité de temps de travail et par sa période d'activité sur l'année.

Une personne employée à temps plein toute l'année consomme 1 ETPT. La quotité travaillée retenue pour les agents à temps partiel est la fraction du temps complet effectuée par l'agent.

Un agent à 80% employé toute l'année consomme donc 0,8 ETPT (bien que rémunéré sur la base de 6/7ème).

Un agent à 80% employé 6 mois de l'année consomme donc 0,4 ETPT (bien que rémunéré sur la base de 6/7ème).

(2) Nombre de personnes liées à l'entreprise par un ou plusieurs contrats de travail

GRILLE EMPLOI ANNEE 2026

Type de contrat	ETPT (1)		Effectif (2)		Masse salariale (€)		Nombre de contrats
	H	F	H	F	H	F	
CDI total							
dont :							
CDI (fonctions support)							
administration							
maintenance/entretien bâtiment							
CDI (activités artistiques et culturelles)							
expositions							
collection/diffusion							
médiation /publics							
documentation/communication							
CDI (artistes)							
CDII							
CDD de droit commun total							
CDD de droit commun (fonctions support)							
CDD de droit commun (activités artistiques et culturelles)							
CDD de droit commun (artistes)							
CDDU							
CDDU (artistes)							
TOTAL CDDU							
TOTAL EFFECTIF							
taux CDDU/TOTAL EFFECTIF							

(1) L'Equivalent Temps Plein Travaillé (ETPT) est proportionnel à l'activité d'un agent, mesuré par sa quotité de temps de travail et par sa période d'activité sur l'année.

Une personne employée à temps plein toute l'année consomme 1 ETPT. La quotité travaillée retenue pour les agents à temps partiel est la fraction du temps complet effectuée par l'agent.

Un agent à 80% employé toute l'année consomme donc 0,8 ETPT (bien que rémunéré sur la base de 6/7ème).

Un agent à 80% employé 6 mois de l'année consomme donc 0,4 ETPT (bien que rémunéré sur la base de 6/7ème).

(2) Nombre de personnes liées à l'entreprise par un ou plusieurs contrats de travail

GRILLE EMPLOI ANNEE 2027

Type de contrat	ETPT (1)		Effectif (2)		Masse salariale (€)		Nombre de contrats
	H	F	H	F	H	F	
CDI total							
dont :							
CDI (fonctions support)							
administration							
maintenance/entretien bâtiment							
CDI (activités artistiques et culturelles)							
expositions							
collection/diffusion							
médiation /publics							
documentation/communication							
CDI (artistes)							
CDII							
CDD de droit commun total							
CDD de droit commun (fonctions support)							
CDD de droit commun (activités artistiques et culturelles)							
CDD de droit commun (artistes)							
CDDU							
CDDU (artistes)							
TOTAL CDDU							
TOTAL EFFECTIF							
taux CDDU/TOTAL EFFECTIF							

(1) L'Equivalent Temps Plein Travaillé (ETPT) est proportionnel à l'activité d'un agent, mesuré par sa quotité de temps de travail et par sa période d'activité sur l'année.

Une personne employée à temps plein toute l'année consomme 1 ETPT. La quotité travaillée retenue pour les agents à temps partiel est la fraction du temps complet effectuée par l'agent.

Un agent à 80% employé toute l'année consomme donc 0,8 ETPT (bien que rémunéré sur la base de 6/7ème).

Un agent à 80% employé 6 mois de l'année consomme donc 0,4 ETPT (bien que rémunéré sur la base de 6/7ème).

(2) Nombre de personnes liées à l'entreprise par un ou plusieurs contrats de travail

ANNEXE III - BUDGETS PRÉVISIONNELS DE LA CONVENTION PLURI-ANNUELLE D'OBJECTIFS 2023-2027

DEPENSES	Réalisé 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026	BP 2027
PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL - ARTS VISUELS	81 820 €	90 705 €	86 240 €	78 240 €	86 240 €	78 240 €
Expositions et accrochages	3 000 €	3 600 €	3 600 €	3 600 €	3 600 €	3 600 €
Production, co-production	19 053 €	36 365 €	24 830 €	16 830 €	24 830 €	16 830 €
Séminaire , événements, conférences	2 346 €	3 100 €	3 100 €	3 100 €	3 100 €	3 100 €
Résidences	25 513 €	19 000 €	23 700 €	23 700 €	23 700 €	23 700 €
Pôle public, médiation, éducations artistiques	1 570 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €
Communication (honoraires, plaquettes, affiches, site, insertions,...)	24 103 €	16 510 €	16 510 €	16 510 €	16 510 €	16 510 €
Développement réseaux professionnels	6 236 €	6 630 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €
Edition, co-édition, publication		4 000 €	7 000 €	7 000 €	7 000 €	7 000 €
PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL - ARTS VIVANTS ET PROJETS PLURIDISCIPLINAIRES	141 676 €	105 987 €	108 790 €	100 790 €	108 094 €	98 480 €
Arts Vivants	88 604 €	80 325 €	75 500 €	67 500 €	75 500 €	67 500 €
Projets pluridisciplinaires	53 072 €	25 662 €	33 290 €	33 290 €	32 594 €	30 980 €
FONCTIONNEMENT ET FRAIS BÂTIMENTS	66 779 €	52 850 €	52 850 €	52 850 €	52 850 €	52 850 €
EDF-GDF et fluides		- €	- €	- €	- €	- €
Petit équipement, régie	402 €	600 €	600 €	600 €	600 €	600 €
Fournitures administratives et de billetterie	1 911 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €
Locations temporaires (véhicules/matériel, serveur, copieurs...)	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Entretien du matériel	1 526 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
Nettoyage des locaux	2 024 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €
Sécurité, gardiennage	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Maintenance (bâtiment, internet, informatique, ...)	4 516 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €
Assurances	816 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
Documentation						
Honoraires adm., juridiques, expertise, formation	10 502 €	10 500 €	10 500 €	10 500 €	10 500 €	10 500 €
Transports, frais de déplacements	3 414 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €
missions réceptions	4 402 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €
Télécommunications, frais d'envoi	1 741 €	1 750 €	1 750 €	1 750 €	1 750 €	1 750 €
Cotisations diverses,						
Frais bancaires et frais financiers	2 231 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €
Dotations aux amortissements	15 294 €	21 000 €	21 000 €	21 000 €	21 000 €	21 000 €
Fonds dédiés	18 000 €					
CHARGES DE PERSONNEL (Fonctionnement)	315 216 €	321 556 €	323 210 €	325 510 €	327 406 €	328 320 €
Direction & administration	283 133 €	285 582 €	287 236 €	289 536 €	291 431 €	292 346 €
Gestion de la collection						
Médiation / documentation / formation & milieu scolaire	50 632 €	53 754 €	53 754 €	53 754 €	53 754 €	53 754 €
Médiatrice Santé Pair (contrat prestation Esper-Pro)	4 230 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
Charges sociales, taxes, abattement taxe sur les salaires	- 22 780 €	- 22 780 €	- 22 780 €	- 22 780 €	- 22 780 €	- 22 780 €
TOTAL DEPENSES	605 490 €	571 098 €	571 090 €	557 390 €	574 590 €	557 890 €
PRODUITS	Réalisé 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026	BP 2027
VENTES ET PRESTATIONS	7 774 €	8 500 €	8 700 €	9 000 €	9 200 €	9 500 €
COPRODUCTIONS	5 217 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €
partenaires expos						
coproductions	5 217 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €
AUTRES PRESTATIONS	2 557 €	2 500 €	2 700 €	3 000 €	3 200 €	3 500 €
Billetterie	2 557 €	2 500 €	2 700 €	3 000 €	3 200 €	3 500 €
vente (catalogues, éditions)						
Subventions d'exploitation	518 464 €	517 608 €	516 400 €	498 400 €	518 400 €	498 400 €
ETAT - MINISTÈRE DE LA CULTURE	143 000 €	136 000 €	120 000 €	120 000 €	120 000 €	120 000 €
DRAC PACA						
131 - Arts visuels (CACIN)	60 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €
131 - Tridanse	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
131 - Aide à la résidence - Spectacle vivant	15 000 €	10 000 €				
Programme 361	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €
361 - Rouvrir le Monde	8 000 €	6 000 €				
ETAT - MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE	- €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
FDVA - Fonds de développement de la Vie associative		10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €

ETAT - MINISTÈRE DE LA SANTÉ	40 000 €	45 000 €	45 000 €	45 000 €	45 000 €	45 000 €
ARS	40 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €
Médiation Santé-Pair		5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
RÉGION - SUD PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	109 500 €	104 000 €	117 000 €	117 000 €	117 000 €	117 000 €
Subvention d'exploitation	95 000 €	100 000 €	110 000 €	110 000 €	110 000 €	110 000 €
Biennale de la Culture - Aix-en-Provence	11 500 €					
Carte Blanche Artiste	3 000 €	4 000 €	7 000 €	7 000 €	7 000 €	7 000 €
DÉPARTEMENT - BOUCHES-DU-RHÔNE	77 000 €	78 000 €	78 000 €	78 000 €	78 000 €	78 000 €
Fonctionnement	71 000 €	71 000 €	71 000 €	71 000 €	71 000 €	71 000 €
Arts visuels	6 000 €	7 000 €	7 000 €	7 000 €	7 000 €	7 000 €
EPCI MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE	23 000 €	23 000 €	23 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €
Fonctionnement	23 000 €	23 000 €	23 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €
COMMUNE - VILLE D'AIX-EN-PROVENCE	101 252 €	91 500 €	121 500 €	101 500 €	121 500 €	101 500 €
Fonctionnement	80 000 €	85 000 €	95 000 €	95 000 €	95 000 €	95 000 €
Partenariat Festival Momaix	6 252 €	6 500 €	6 500 €	6 500 €	6 500 €	6 500 €
Biennale de la Culture	15 000 €		20 000 €		20 000 €	
AUTRES ORGANISMES	24 712 €	30 108 €	1 900 €	1 900 €	1 900 €	1 900 €
ONDA - Office National de Diffusion Artistique	1 500 €	14 875 €				
Institut Français	8 000 €					
L'Agence de services et de paiement (ASP -emplois aidés-)	15 212 €	15 233 €	1 900 €	1 900 €	1 900 €	1 900 €
Autres produits de gestion courante	8 986 €	15 500 €	20 500 €	25 500 €	25 500 €	30 500 €
Dont cotisations, dons manuels ou legs	788 €	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €
Aides privées	8 198 €	15 000 €	20 000 €	25 000 €	25 000 €	30 000 €
76 - Produits financiers	491 €	490 €	490 €	490 €	490 €	490 €
77- produits exceptionnels	10 652 €					
78 - Reprises sur amortissements et provisions	56 186 €	29 000 €	25 000 €	24 000 €	21 000 €	19 000 €
TOTAL RECETTES	602 553 €	571 098 €	571 090 €	557 390 €	574 590 €	557 890 €

RÉSULTAT - 2 937 €

	Réalisé 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026	BP 2027
VALORISATION APPORT TOTAL CENTRE HOSPITALIER MONTPERRIN	363 869 €	385 272 €	415 272 €	415 272 €	415 272 €	415 272 €
Contributions volontaires Centre Hospitalier Montperrin	63 869 €	85 272 €	115 272 €	115 272 €	115 272 €	115 272 €
Frais de personnel (1 poste infirmier)		30 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €
Ménage	27 498,15 €	22 000,00 €	22 000,00 €	22 000,00 €	22 000,00 €	22 000,00 €
Affranchissement	4 099,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Informatique, bureautique et communication	4 526,15 €	4 526,15 €	4 526,15 €	4 526,15 €	4 526,15 €	4 526,15 €
Entretien technique bâtiment	2 947,78 €	2 947,78 €	2 947,78 €	2 947,78 €	2 947,78 €	2 947,78 €
Fournitures diverses	579,00 €	579,00 €	579,00 €	579,00 €	579,00 €	579,00 €
Blanchisserie	998,00 €	998,00 €	998,00 €	998,00 €	998,00 €	998,00 €
Amortissement	3 983,00 €	3 983,00 €	3 983,00 €	3 983,00 €	3 983,00 €	3 983,00 €
eau	4 259,00 €	4 259,00 €	4 259,00 €	4 259,00 €	4 259,00 €	4 259,00 €
Gaz	2 161,00 €	2 161,00 €	2 161,00 €	2 161,00 €	2 161,00 €	2 161,00 €
Electricité	12 818,00 €	12 818,00 €	12 818,00 €	12 818,00 €	12 818,00 €	12 818,00 €
Valorisation de la mise à disposition des locaux (selon le prix du marché immobilier de bureau Aix centre) pour 1000m2	300 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €

VALORISATION APPORT TOTAL 3 BIS F	98 344 €	110 000 €	110 000 €	110 000 €	110 000 €	110 000 €
Projets mis en œuvre par le 3 bis f au sein des services de soin du Centre Hospitalier Montperrin	98 344 €	110 000 €	110 000 €	110 000 €	110 000 €	110 000 €

TOTAL BUDGET (incluant les valorisations) 868 078 € 846 370 € 876 362 € 862 662 € 879 862 € 863 162 €

CUMUL BUDGET HORS VALORISATION CHM - 2023/2027 2 832 058 €
CUMUL BUDGET GLOBAL CONVENTIONNEL - 2023/2027 4 328 418 €

ANNEXE IV

**BILAN DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DANS LE CADRE DU PLAN DE LUTTE
CONTRE LES VHSS**

1. Bilan des actions de sensibilisation et d'information réalisées par la structure auprès des équipes, des personnes intervenantes dans la structures, etc..

- **Point d'information VHSS à l'ordre du jour du séminaire d'équipe annuel – juillet 2023 :** sensibiliser l'équipe et apport de ressources pour identifier les différentes formes de violence sexistes et sexuelles au travail ; définir ce qu'est le sexisme ; connaître le cadre juridique ; faire connaître le fait que l'employeur doit garantir la sécurité des salariés, y compris si les violences ont lieu dans le cadre domestique.
- **Désignation de 2 référents VHSS au sein de l'équipe**, respectant la parité (un homme/ une femme) – **juillet 2023**
- **Affichage informations VHSS dans les espaces de travail – printemps 2023**
- **Rédaction d'un règlement intérieur intégrant un article VHSS – automne 2023**

2. Bilan des formations suivies par l'encadrement et les équipes sur le thème des VHSS

- Nombre et fonctions des personnes ayant suivi des formations en 2022 au titre de la lutte contre les VHSS :
 - o Formation VHSS faite par l'administratrice et la directrice artistique des arts visuels – (1/2 journée) juin 2022
 - o Formation « Cadres dirigeants : prévenir les violences et harcèlements sexistes et sexuels - (VHSS) » par la directrice générale et directrice artistique des arts vivants – (1 journée) juin 2023
- Nom des organisme(s) de formation : **SNSP, Syndicat National des Scènes Publiques, groupe Égaé et AGEICIF**

3. Formalisation du dispositif de signalement de faits de VHSS

Décrire le dispositif mis en place :

- La cellule d'écoute VHSS est composée des référents VHSS et de la direction des RH de la structure (direction générale et administratrice).
- Les salariés et personnes amenés à travailler dans la structure sont invité.e.s à signaler tout fait (harcèlement, agression) soit à l'un des deux référent.e.s VHSS, soit à la direction générale ou à l'administratrice, afin qu'une enquête soit menée par la direction.
- La personne concernée par le harcèlement ou l'agression est entendue dans le cadre d'un entretien.
- La personne autrice du harcèlement ou de l'agression est entendue dans le cadre d'un entretien et informée des sanctions afférentes.
- En fonction du résultat de l'enquête, un dossier est monté et une sanction a lieu. La direction propose à la victime de l'accompagner pour porter plainte si besoin.

4. Etat des lieux des éventuels signalements reçus et traités

- Un signalement reçu et traité en mars 2023.

3 bis f, centre d'arts contemporains d'intérêt national

Résidence d'artistes – Arts vivants, arts visuels

Aix-en-Provence

Formulaire VHSS – personnes morales de droit privé (relevant du Code du travail)

Déclaration et engagement de la structure demandeuse d'une subvention du ministère de la Culture au titre de ses obligations en matière de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels –VHSS

Notice explicative :

A compter de 2022, le ministère de la Culture conditionne l'attribution de ses aides au respect, par les bénéficiaires, de leurs obligations en matière de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) au sein de leur structure.

Cette conditionnalité des aides s'inscrit dans le cadre du plan de lutte contre les VHSS proposé par le ministère de la Culture pour le secteur du spectacle vivant et des arts visuels, mis en ligne sur le site internet du ministère.

A cette fin, la personne sollicitant une subvention de la part du ministère doit compléter le présent formulaire pour :

- décrire les mesures qu'elle a prises pour respecter ses obligations légales de prévention et d'action en matière de lutte contre les VHSS (partie 1 du formulaire). Certains justificatifs peuvent être demandés à l'appui des éléments déclarés (ex : attestation de formation, document formalisant la procédure, etc).
- s'engager à mettre en place les mesures de prévention et de traitement des VHSS qui sont précisées dans le plan de lutte contre les VHSS du ministère de la Culture (partie 2 du formulaire).

Pour mémoire, les cinq engagements attendus de la part de la structure demandeuse sont détaillés dans le plan de lutte contre les VHSS pour le spectacle vivant et les arts visuels. Ils sont récapitulés ci-dessous :

1. Être en conformité avec les obligations légales en matière de santé, de sécurité et de harcèlement sexuel
2. Former, dès 2022, la direction, les encadrants, les responsables RH et les personnes désignées référentes au recueil de la parole et à la gestion des situations de VHSS
3. Sensibiliser formellement les équipes et organiser la prévention des risques
4. Créer un dispositif de signalement efficace et traiter chaque signalement reçu
5. Engager un suivi et une évaluation des actions en matière de VHSS

En cas d'attribution d'une aide, le formulaire complété par le bénéficiaire sera joint à la convention ou l'arrêté de subvention par l'administration et vaudra engagement de la structure à mettre en place les actions inscrites dans la partie 2 du formulaire considéré comme le « plan d'action de la structure ». Un bilan détaillé des actions réalisées sera exigé du bénéficiaire à l'issue du conventionnement (ou chaque année pour les subventions pluriannuelles). La production de ce bilan conditionnera le renouvellement éventuel de la subvention.

3 bis f, centre d'arts contemporains d'intérêt national

Résidence d'artistes – Arts vivants, arts visuels

Aix-en-Provence

Formulaire applicable aux personnes morales de droit privé (entreprise, association, etc)

- Nom de la structure demandeuse : 3 bis f
- Raison sociale /statut juridique : association Entr'acte
- SIREN : 38342972700019
- Identité de la dirigeante : Jasmine Lebert
- Nombre de salariés de l'entité : 7

Partie 1. Description des mesures mises en place par la structure au titre de la lutte contre les VHSS

1/ Obligations spécifiques prévues par le code du travail en matière de prévention des VHSS	OUI	NO N
1.1 Mise en place d'un dispositif d'information des salariés, agents, stagiaires et candidats dans les lieux de travail sur la thématique des VHSS ? <i>(dispositif prévu à l'article L.1153-5 du code du travail)</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
1.2 Désignation d'une personne référente sur les VHSS au sein du CSE quand il existe ? <i>(désignation obligatoire pour les entreprises à partir de 11 salariés – article L.2314-1 du code du travail)</i> - Nom et fonction du référent le cas échéant :	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
- Cette personne a-t-elle été formée à la prévention des VHSS ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
1.3 Désignation d'une personne référente hors CSE ? <i>(désignation obligatoire pour les entreprises à partir de 250 salariés- article L.1153-5-1)</i> - Nom et fonction du référent le cas échéant : en cours/ point d'ordre du jour séminaire d'équipe juillet 2023	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
1.4 Mention dans le règlement intérieur de l'entreprise des dispositions du code du travail relatives au harcèlement sexuel ainsi qu'aux agissements sexistes ? <i>(mention obligatoire pour les entreprises d'au moins 50 salariés. Article L.1321-2 du code du travail)</i>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
1.5 Elaboration d'une procédure interne de signalement et de traitement de faits de VHSS ? <i>(obligation issue de l'Accord national interprofessionnel –ANI du 26 mars 2010, article 3)</i> - Décrire succinctement ci-dessous les étapes de la procédure mise en place (ou joindre le document formalisant cette procédure) : > Document joint	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2/ Mesures de prévention des risques de VHSS mises en place au sein de la structure	OUI	NO N
Suivi d'une formation à la prévention et au traitement des VHSS dans les deux dernières années par le représentant de la structure ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Date de la formation (ou de l'inscription) : 2 juin 2023		
- Nom et fonction du représentant inscrit : Jasmine Lebert, directrice <i>Si oui, transmettre un justificatif de formation nominatif (attestation, certification, formulaire d'inscription pour les inscriptions en cours)</i>		
Suivi d'une formation aux VHSS dans les deux dernières années des encadrants, référents et responsables RH ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Nombre de personnes déjà formées dans les 2 dernières années : 3		
- Nombre de personnes restant à former : 4		
Sensibilisation et formation des équipes aux VHSS ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

3 bis f, centre d'arts contemporains d'intérêt national

Résidence d'artistes – Arts vivants, arts visuels

Aix-en-Provence

- Décrire les principales actions de sensibilisation mises en œuvre au sein de la structure auprès des équipes (affichage, information, formation, etc) – combien de personnes ont été formées à la prévention des VHSS ? 3 personnes ont été formées (toute l'équipe de direction) Affichage espaces de travail, point au séminaire d'équipe annuel, règlement intérieur en cours, point dans les contrats de résidence, mise en place d'une cellule d'écoute et de référents VHSS.		
Communication auprès du personnel sur l'existence d'une cellule d'alerte et d'écoute à disposition des salariés ? Affichage, point au séminaire d'équipe annuel, règlement intérieur en cours, point dans les contrats de résidence, diffusion du numéro Audiens.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Partie 2. Engagement de la structure au titre de la lutte contre les VHSS valant « plan d'action »

Je soussigné(e) Jasmine Lebert directrice générale, représentante du centre d'arts 3 bis f, m'engage à mettre en œuvre en 2023 les mesures décrites ci-dessous, telles que prévues dans le cadre du plan de lutte contre les VHSS proposé par le ministère de la culture pour le secteur du spectacle vivant et des arts visuels :

1. Être en conformité avec les obligations légales en matière de santé, de sécurité et de harcèlement sexuel

- Fournir régulièrement à l'équipe, par tous les moyens possibles (voie d'affichage, communication interne, réunions d'équipe, séminaires d'équipe...) **les informations** concernant le cadre juridique et les procédures mises en place au sein de la structure, les numéros d'information nationaux ainsi que les bonnes pratiques afin de sensibiliser tous et toutes les personnes amenées à travailler et à fréquenter le lieu afin d'éviter toute forme de sexisme.
- Mise en place d'une **procédure de signalement**, auprès de référent.e.s et de la direction et de l'administratrice

2. Former, dès 2022, la direction, les encadrants, les responsables RH et les personnes désignées référentes au recueil de la parole et à la gestion des situations de VHSS :

- Nombre de personnes de la structure à former en 2024 : 4 personnes (en 2022 : 2 personnes formées ; en 2023 : 1 personne formée)
- Je m'engage à fournir les justificatifs de formation correspondants au moment de la remise du bilan détaillé des actions réalisées (attestation de formation, certificat, etc)

3. Sensibiliser formellement les équipes et organiser la prévention des risques :

- Mettre en place un dispositif d'information des personnels sur l'existence d'une cellule d'écoute à disposition : procédure présentée à l'équipe en juillet 2023
- Mettre à disposition des documents d'information sur les VHSS : présentation du contenu de la formation, incluant le cadre juridique, en séminaire d'équipe
- Désigner une ou plusieurs personnes référentes sur les VHSS : en cours / séminaire d'équipe juillet 2023
- Former les équipes aux VHSS : en cours, totalité de l'équipe en 2024 (voir plus haut).
- Informer et sensibiliser les personnes extérieures intervenantes dans la structure (artistes, prestataires, stagiaires ou bénévoles) : article inclus dans les contrats, projet de règlement

3 bis f, centre d'arts contemporains d'intérêt national

Résidence d'artistes – Arts vivants, arts visuels

Aix-en-Provence

intérieur afin de systématiser la sensibilisation et l'information du cadre juridique et des procédures mises en place au sein de la structure

- Mettre en place, en cas de production artistique pouvant utiliser le nu ou des situations à caractère sexuel, un plan de prévention spécifique

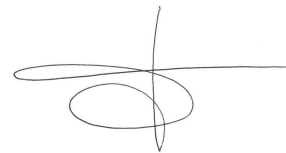
4. Créer un dispositif de signalement efficace et traiter chaque signalement reçu

- Formaliser le dispositif de signalement et de traitement des faits de VHSS
- Assurer sa diffusion, la faire connaître aux personnels
- Mettre en œuvre cette procédure en cas de signalement

5. Engager un suivi et une évaluation des actions en matière de VHSS et transmission d'un bilan détaillé précisant les actions menées : actions de sensibilisation et d'information réalisées, formations suivies par l'encadrement et les équipes, éventuels signalements reçus et traités, éventuelles enquêtes internes et des éventuelles procédures disciplinaires conduites, etc.

Fait le 5 juillet 2023

Signature

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a horizontal line extending to the right.



Attestation de fin de formation

Je soussigné, Denis THEVENIN représentant légal de l'AGECIF dont la déclaration d'activité est enregistrée sous le n°117 509 690 75 auprès du préfet de la région d'Ile de France. Ceci ne vaut pas agrément de l'Etat.

Madame Jasmine LEBERT

3 BIS F - ASSOCIATION ENTR'ACTE

a bien suivi au sein de l'AGECIF la formation :

Cadres dirigeants : prévenir les violences et harcèlements sexistes et sexuels - (VHSS)

Objectifs pédagogiques de la formation

- comprendre les conséquences du sexisme au travail
- identifier les agissements sexistes et les violences sexuelles et y réagir
- appréhender les risques des violences sexistes et sexuelles au travail
- connaître les obligations de l'employeur en matière de prévention des violences sexistes et sexuelles
- agir en cas de signalement

02 juin 2023 pour une durée de : 7.00 heures heures

Dates de formation : vendredi 02 juin 2023.

Lieu : Classe virtuelle

Formation réalisée par : Sylvie PELADE

Cette attestation est délivrée pour valoir ce que de droit.

Fait à Paris, le 02/06/2023.

**Pour l'AGECIF
Denis Thévenin**